Annuaire statistique de la défense

Analyses & références

Édition 2017



Observatoire économique de la défense

SGA
Secrétariat général pour l'administration
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES ARMÉES

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA DÉFENSE



SOMMAIRE

Édito 7

Dossier : la perception de la défense dans l'opinion publique européenne et chez les jeunes 9

1. Le budget de la mission « Défense » dans l'économie nationale 23

2. Les principales données budgétaires et comptables du ministère des Armées 27

2.1 Le budget du ministère des Armées et son exécution 28

2.1.1 Le budget du ministère 28

2.1.2 Les principales données comptables du ministère 30

2.1.3 Les coûts de la politique internationale du ministère 32

2.2 Les dépenses d'équipement et de fonctionnement du ministère 34

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement 34

2.2.2 L'agrégat équipement de la mission « Défense » 36

2.2.3 Les dépenses en énergie du ministère 38

2.2.4 La consommation pétrole et son coût pour le ministère 40

3. Les moyens de la défense 43

3.1 Le patrimoine immobilier du ministère 44

3.2 Les Bases de défense 46

4. Les effectifs de la défense 49

4.1 Les effectifs militaires et leur rémunération 50

4.2 Les effectifs civils et leur rémunération 52

4.3 Les pensions de retraite des militaires 54

4.4 L'engagement des armées sur le territoire national et en opération extérieure 56

4.5 Les réserves militaires et la garde nationale 58

4.6 La parité au sein du ministère 60

5. Les jeunes et la défense 63

5.1 Le lien avec la Nation (JDC) 64

5.2 Les jeunes entrants du ministère des Armées 66

5.3 Les jeunes en difficulté de lecture 68

6. Les aspects industriels de la défense 71

6.1 La structure et les acteurs de l'industrie de la défense 72

6.1.1 Les principaux maîtres d'œuvre industriels de la défense 72

6.1.2 Les paiements du ministère des Armées aux entreprises marchandes 74

6.1.3 La Base industrielle et technologique de défense 76

6.2 Les exportations et importations françaises de matériels de guerre 78

6.3 La recherche et développement 80

7. Comparaisons internationales : la défense dans les grands pays industrialisés 83

7.1 Comparaisons internationales des dépenses militaires (SIPRI) 84

7.2 Les dépenses de défense des principaux pays de l'OTAN 86

7.3 Les dépenses de défense en Europe 88

Glossaire, sources et sigles 91



ÉDITO



L'année 2016 a confirmé l'entrée dans une ère où la violence terroriste vise le territoire national, où les affirmations de puissance sont de retour, où les démocraties et leurs valeurs sont contestées. Les armées françaises sont sollicitées de façon soutenue, tant sur le territoire national que sur les théâtres d'opération extérieure. La menace terroriste suscite une inquiétude croissante de la part des Français qui jugent prioritaire de traiter ce problème et font confiance à l'Armée pour y parvenir. Parmi les pays européens, la France est le pays où ce sentiment de confiance vis-à-vis de l'Armée marque la plus grande progression au cours des dernières années.

L'annuaire statistique de la défense édité par l'Observatoire économique de la défense, service statistique ministériel rattaché à la Sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales de la Direction des affaires financières, contient des éléments chiffrés pour évaluer les différentes dimensions du ministère des Armées sur le plan budgétaire, économique, social et opérationnel.

L'édition 2017 marque une continuité par rapport à la refonte éditoriale opérée en 2016. Dans un souci d'harmonisation des publications du ministère, la charte graphique et le sommaire de la publication sont cohérents avec les *Chiffres clés de la défense* publiés par la Délégation à l'information et à la communication de la défense du ministère (DICoD).

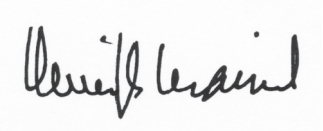
L'ouvrage présente un ensemble de fiches thématiques organisées sous la forme de deux pages en vis-à-vis permettant de disposer, d'un côté, du texte et, de l'autre, des graphiques et tableaux. L'annuaire est structuré autour de sept grands chapitres : la défense dans l'économie nationale, les principales données budgétaires et comptables du ministère des Armées, les moyens de la défense, les effectifs de la défense, les jeunes et la défense, les aspects industriels de la défense, les comparaisons internationales de la place de la défense dans les grands pays industrialisés. Ce large panorama résulte d'un travail collaboratif avec de nombreux acteurs du ministère. Qu'ils en soient tous ici remerciés.

Un dossier d'étude approfondi est intégré dans l'annuaire. Il est consacré à la perception de la défense dans l'opinion publique européenne et notamment chez les jeunes.

Au moment où les travaux sur la Revue stratégique et sur la future Loi de programmation militaire sont engagés, ces données constituent un excellent outil pour l'ensemble des acteurs.

Christophe Mauriet

Directeur des affaires financières





DOSSIER

LA PERCEPTION DE LA DÉFENSE DANS L'OPINION PUBLIQUE EUROPÉENNE ET CHEZ LES JEUNES

La perception de la défense dans l'opinion publique européenne et chez les jeunes

Cathy Dolignon, Observatoire économique de la défense

La Commission européenne réalise depuis les années 1970 des sondages d'opinion auprès des citoyens des pays européens, enquêtes baptisées « Eurobaromètres ». Les résultats de ces enquêtes, combinés à ceux issus des enquêtes d'opinion de la DICoD[1] sur longue période, permettent d'appréhender l'évolution du sentiment des citoyens sur leur armée et leur opinion au sujet de la politique de défense européenne. La mise à disposition des données sociodémographiques des personnes interrogées lors de ces questionnaires permet en outre de dresser les caractéristiques d'opinion selon les catégories de population interrogées (par âge, sexe, catégorie sociale, orientation politique, etc.). Le volet budgétaire des enquêtes permet quant à lui d'appréhender les attentes de l'opinion publique sur l'importance des moyens financiers à consacrer pour la défense.

Ce dossier présente les principaux résultats des indicateurs Eurobaromètre concernant la perception de la défense par les citoyens européens. Une attention particulière est portée à l'analyse du sentiment des jeunes vis-à-vis de la défense et de l'armée.

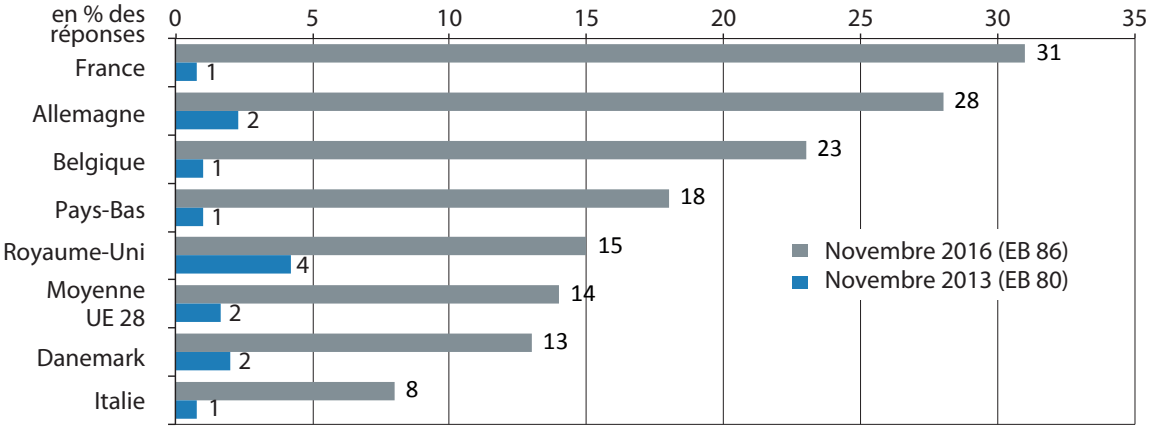
Ces résultats sont complétés par ceux du sondage CSA[2] menés en février 2016 et février 2017 pour la DICoD sur la perception des jeunes de la défense française, et par ceux du « Baromètre externe de la défense » de mai 2017 (IFOP-DICoD) concernant la perception de la défense par les Français.

La montée du sentiment de menace terroriste dans l'opinion publique

En l'espace de trois ans, le terrorisme est devenu l'une des préoccupations majeures des citoyens européens (figure 1) : en novembre 2016, 14 % d'entre eux le déclarent comme l'un des deux principaux problèmes de leur pays, alors qu'ils étaient moins de 2 % en novembre 2013. Les récents attentats meurtriers perpétrés dans plusieurs pays européens ont donc marqué la perception de la menace terroriste auprès de l'ensemble des citoyens européens.

Figure 1 : perception de la menace terroriste par pays

EB 86 (novembre 2016, QA3) et EB 80 (novembre 2013, QA4) : « À votre avis, quels sont les deux problèmes les plus importants auxquels doit faire face [notre pays] actuellement ? % pour la réponse "le terrorisme" »



Source : Commission européenne, Eurobaromètres standards 80 et 86.

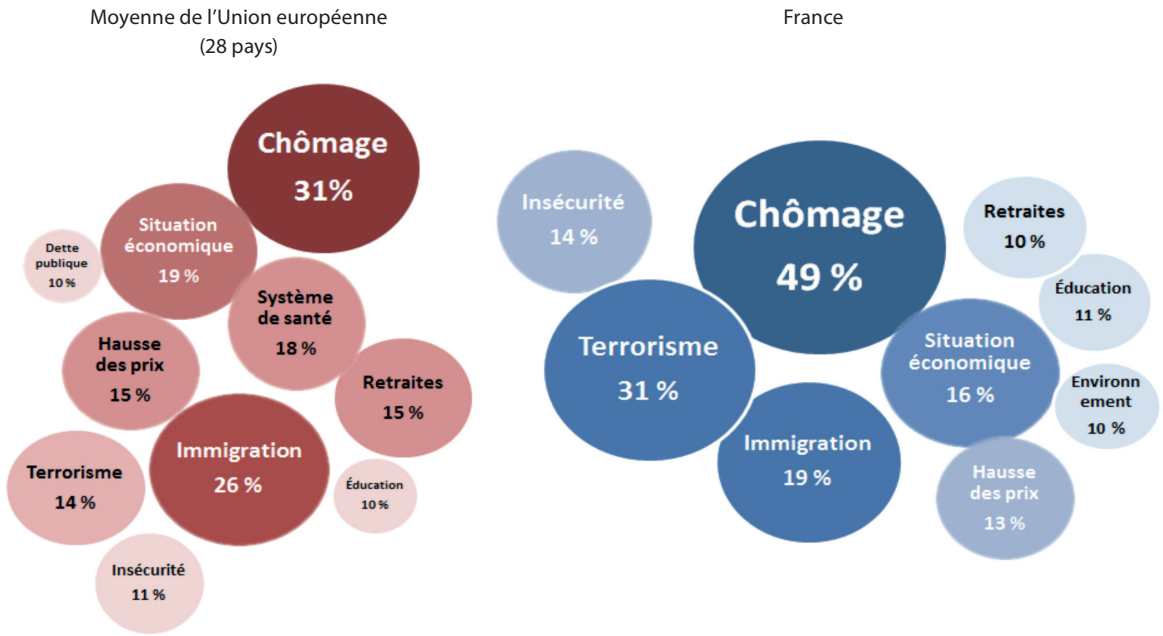
1 Délégation à l'information et à la communication de la défense, ministère des Armées.
2 Consumer Science & Analytics.

La France est le pays dans lequel le terrorisme est le « problème important du pays » le plus mentionné par les personnes interrogées en novembre 2016, suivi de l'Allemagne et de la Belgique. Cette préoccupation est assez récente : trois ans auparavant, la réponse « terrorisme » était très marginale (1 % à 2 % des réponses dans ces pays).

Cette résurgence du sentiment de menace terroriste s'explique directement par les attentats meurtriers perpétrés au sein de ces pays ces deux dernières années et par la montée de la perception des risques terroristes (couverture médiatique des conflits au Moyen-Orient et du terrorisme islamiste).

À l'échelle de l'Union européenne, le terrorisme demeure cependant une source de préoccupation secondaire par rapport aux inquiétudes économiques et à l'immigration. En France, les personnes interrogées placent le terrorisme en deuxième position, juste derrière le niveau de chômage (figure 2).

Figure 2 : Les principales préoccupations du pays citées par les personnes interrogées, sondage EB 86 – novembre 2016



Source : Commission européenne, Eurobaromètre standard 86

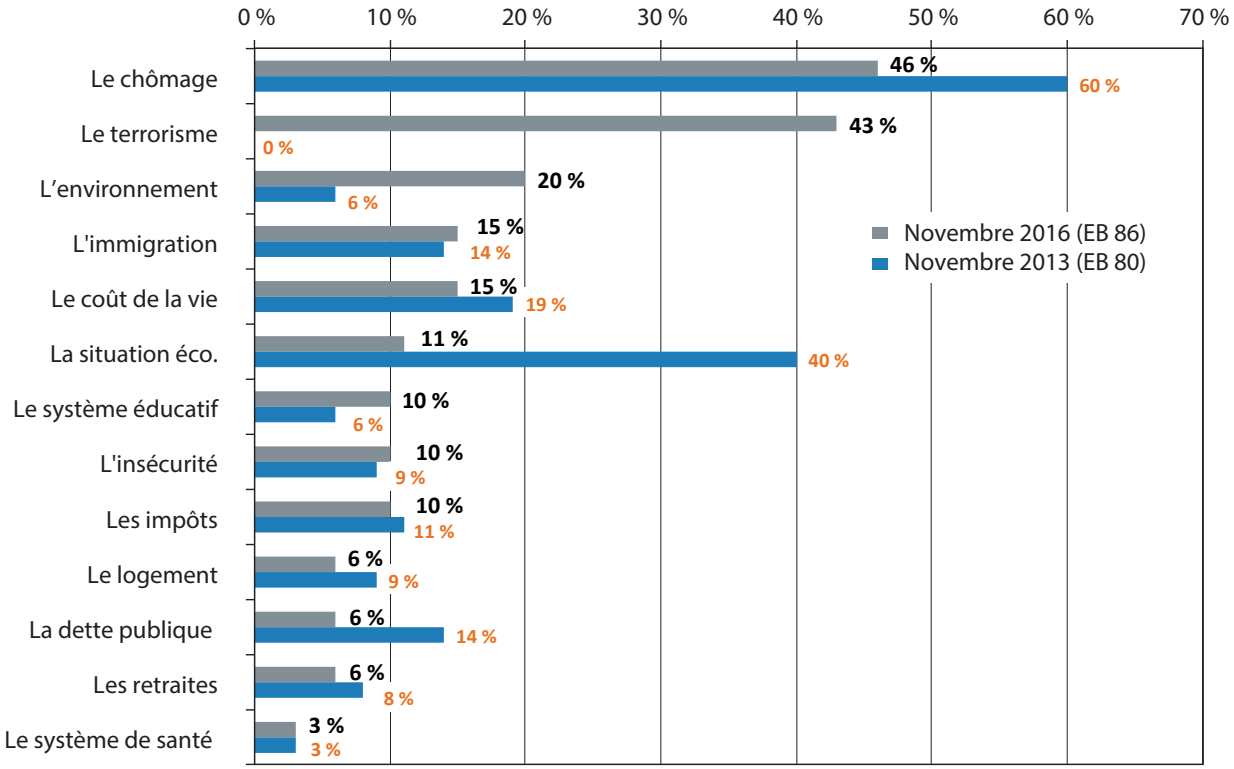
La perception de la défense dans l'opinion publique européenne et chez les jeunes

La montée de la menace terroriste préoccupe également les jeunes en France, presque autant que l'accès à l'emploi.

En l'espace de trois ans, la vision des « jeunes » Français (15-24 ans) interrogés par la Commission européenne en France a nettement évolué sur la menace du terrorisme. Alors qu'en 2013, les jeunes considéraient le chômage et la situation économique comme étant les « problèmes les plus importants auxquels doit faire face la France » (figure 3), en 2016, le terrorisme est désormais cité par près de la moitié des jeunes (43 %, contre 0 % de citations en 2013), juste derrière le chômage (46 %).

Figure 3 : les deux principaux problèmes de la France selon les jeunes (15-24 ans), Eurobaromètres 80 et 86

EB 86 (novembre 2016, QA3) et EB 80 (novembre 2013, QA4) : « À votre avis, quels sont les deux problèmes les plus importants auxquels doit faire face [notre pays] actuellement ? [max. 2 réponses] »



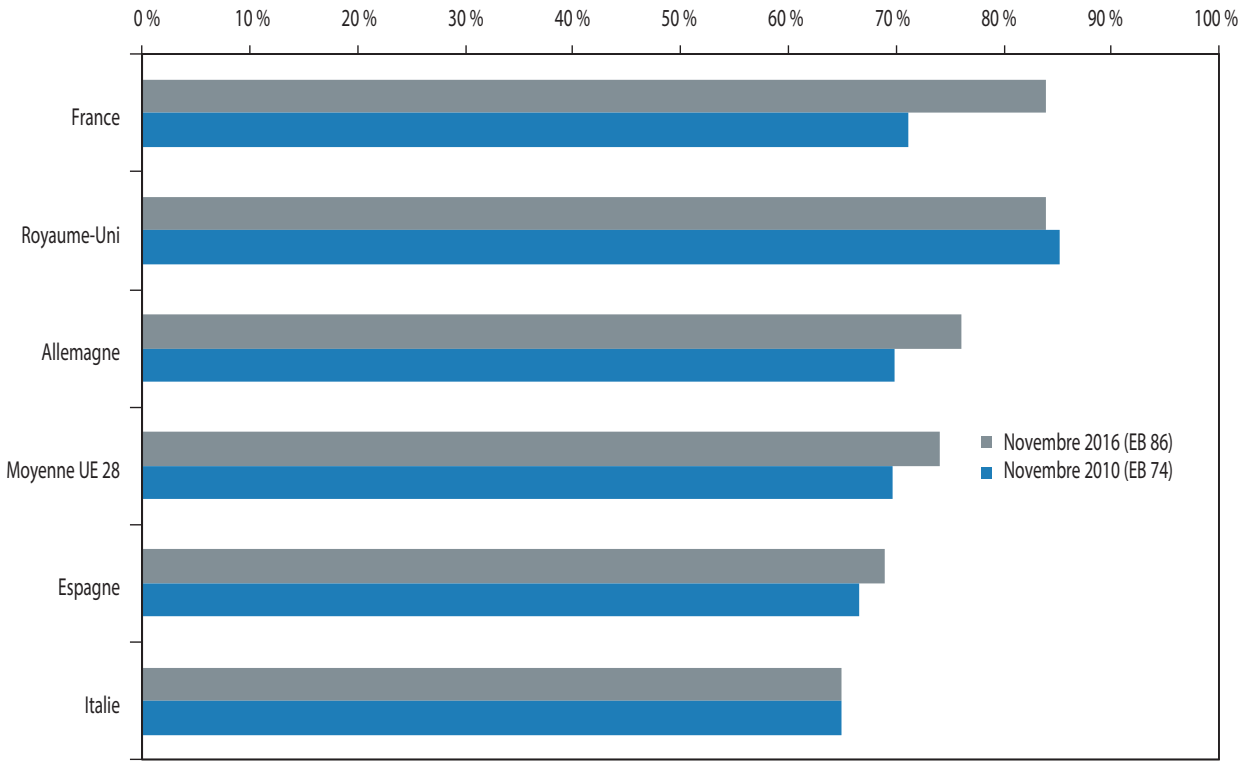
Source : Commission européenne, Eurobaromètres standards 80 et 86

La confiance dans l'armée en Europe

L'armée est l'institution qui bénéficie du plus grand « capital confiance » en Europe, avec une nette majorité de personnes interrogées qui déclarent avoir confiance dans leur armée, devant la police et la justice. En novembre 2016, la moyenne européenne (UE 28) se situe à 74 % des enquêtés qui déclarent avoir confiance dans l'armée, en hausse de 4 points par rapport au sondage de novembre 2010 (figure 4).

Figure 4 : confiance dans l'armée par pays

EB 86 (novembre 2016, QA8a.8) et EB 74 (novembre 2010, QA12a.7) : « Je voudrais maintenant vous poser une question à propos de la confiance que vous inspirent certains médias et certaines institutions. Pour chacun des médias suivants et chacune des institutions suivantes, pourriez-vous me dire si vous avez plutôt confiance ou plutôt pas confiance en lui/elle. L'armée. ».
% pour la réponse « plutôt confiance »



Source : Commission européenne, Eurobaromètres standards 74 et 86.

En novembre 2016, la France et le Royaume-Uni sont les pays dans lesquels la confiance dans l'armée est la plus forte (84 % des personnes interrogées), suivis de l'Allemagne (76 %).

La plus grande progression au cours des dernières années a été observée en France (+13 points de novembre 2010 à novembre 2016). La montée des craintes vis-à-vis du terrorisme en France s'accompagne donc d'un accroissement de la confiance des Français dans leur armée.

La confiance des jeunes dans l'armée

Si l'on s'intéresse aux réponses des Français concernant leur niveau de confiance dans l'armée selon leur catégorie d'âge, il apparaît que la catégorie des jeunes (tranche 15-24 ans) est celle présentant le plus fort taux de confiance dans l'armée par rapport aux personnes plus âgées (figure 5). Ce taux a progressé de 14 points entre 2010 et 2016.

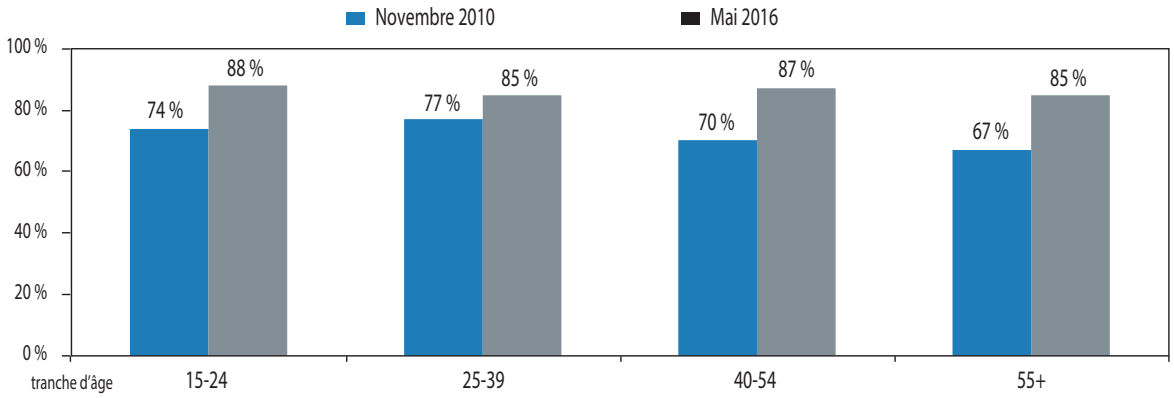
La perception de la défense dans l'opinion publique européenne et chez les jeunes

Ces résultats sont en ligne avec ceux d'un sondage réalisé dans une période proche pour la DICoD (février 2016[1]), dans lequel 78 % des jeunes interrogés ont une « très bonne image » ou « assez bonne image » de la défense française, et 63 % déclarent « apprécier les armées et les militaires » de manière générale. En février 2017[2], la part des jeunes qui déclarent avoir une bonne image de la défense est encore plus élevée (79 %).

En comparaison avec les autres pays européens, les jeunes Français sont en deuxième position des jeunes ayant le plus fort degré de confiance dans leur armée (83 % des répondants), juste derrière les jeunes des Pays-Bas (87 %) et à égalité avec les jeunes de Belgique (83 %) (figure 6).

Figure 5 : confiance dans l'armée en France selon la tranche d'âge

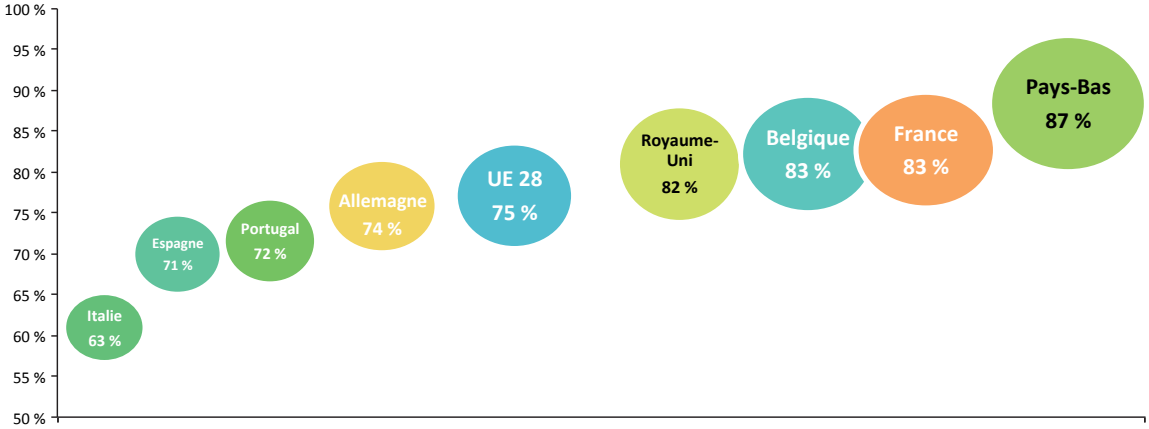
EB 85 (mai 2016) et EB 74 (novembre 2010) : QA8a.8 : « Je voudrais maintenant vous poser une question à propos de la confiance que vous inspirent certains médias et certaines institutions. Pour chacun des médias suivants et chacune des institutions suivantes, pourriez-vous me dire si vous avez plutôt confiance ou plutôt pas confiance en lui/elle. L'armée ». % pour la réponse « plutôt confiance »



Source : Commission européenne, Eurobaromètres standards 74 et 85.

Figure 6 : confiance dans l'armée dans les principaux pays européens pour la tranche d'âge 15-24 ans – novembre 2016

EB 86 (novembre 2016) : QA8a.8 : « Je voudrais maintenant vous poser une question à propos de la confiance que vous inspirent certains médias et certaines institutions. Pour chacun des médias suivants et chacune des institutions suivantes, pourriez-vous me dire si vous avez plutôt confiance ou plutôt pas confiance en lui/elle. L'armée ». % pour la réponse « plutôt confiance »



Source : Commission européenne, Eurobaromètre standard 86

1 Sondage réalisé par le CSA à la demande de la DICoD (ministère des Armées) du 2 au 8 février 2016 sur un échantillon de 995 Français âgés de 15 à 29 ans.

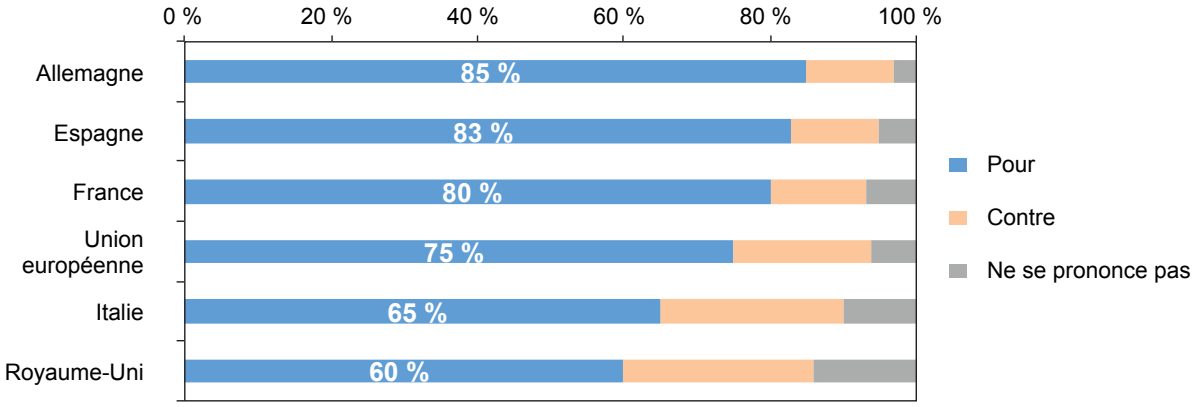
2 Sondage réalisé par le CSA à la demande de la DICoD (ministère des Armées) du 21 au 27 février 2017 sur un échantillon de 1 003 Français âgés de 15 à 29 ans.

La consolidation d'une Europe de la défense

En novembre 2016, les trois quarts des Européens se déclarent en faveur d'une politique de sécurité et de défense commune entre États membres de l'UE (figure 7). Chez les Français interrogés, la proportion est encore plus élevée (80 %).

Figure 7 : part des personnes en faveur de la construction d'une politique de défense commune au niveau européen – novembre 2016

EB 86 (novembre 2016) : QA17.4: « Quelle est votre opinion sur chacune des propositions suivantes ? Veuillez me dire, pour chaque proposition, si vous êtes pour ou si vous êtes contre. Une politique de sécurité et de défense commune des États membres de l'UE ».



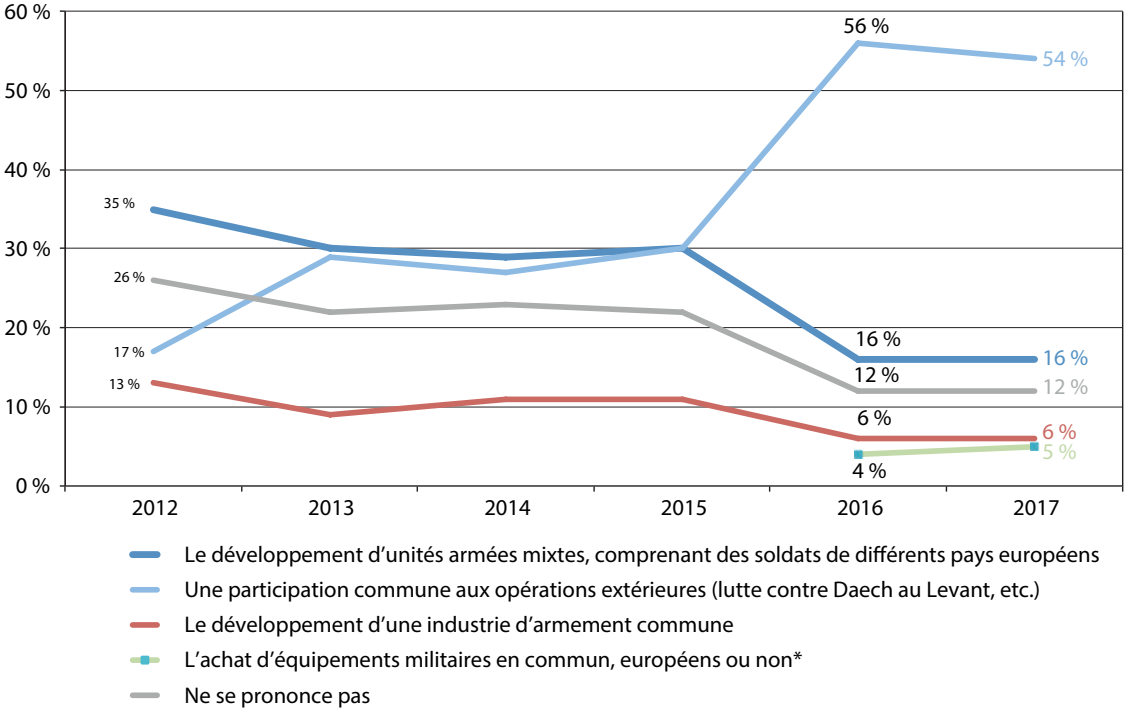
Source : Commission européenne, Eurobaromètre standard 86.

Concernant plus précisément la vision des Français sur la politique de défense européenne, les sondages de la DICoD « Baromètres externes », réalisés tous les ans, précisent les attentes des Français (figure 8). En avril 2017, la majorité des Français désignent à nouveau comme priorité absolue de la politique européenne de défense la participation commune entre États membres aux opérations extérieures visant à lutter contre les organisations terroristes, dans un contexte de résurgence de la menace terroriste et des attentats meurtriers en France et en Europe. Cette priorité accordée à la lutte contre le terrorisme apparaît comme une rupture par rapport aux vagues réalisées avant 2016 : la mutualisation des moyens militaires apparaissait jusqu'alors comme très proche de l'objectif premier d'interventions extérieures.

La perception de la défense dans l'opinion publique européenne et chez les jeunes

Figure 8 : Les actions prioritaires à mener pour l'Europe de la défense selon les Français

Question : « Selon vous, quelle priorité pour l'Europe de la défense la France doit-elle promouvoir auprès de ses partenaires ? » [une seule réponse possible]



** Nouvel item.*

Source : sondage « Baromètre externe, les Français et la défense » de l'IFOP pour la DICoD, avril 2017.

Les valeurs de la défense perçues par les jeunes en France et leur désir d'engagement

Lorsqu'ils sont interrogés[1] sur les caractéristiques qu'ils attribuent à l'armée française, les jeunes mentionnent, pour les trois quarts d'entre eux, les qualités de professionnalisme, réactivité, efficacité et disponibilité (figure 9).

Au total, 40 % des jeunes interrogés par ce sondage disent pouvoir envisager de travailler dans l'armée, dont 9 % de manière certaine. Pour ces personnes potentiellement amenées à servir la défense française, ce sont les opérations, le combat et le service de santé qui apparaissent comme étant les missions les plus attractives, devant les fonctions d'armement-matériel et d'administration.

Ces résultats confortent ceux de la vague du sondage 2016 portant sur les mêmes questions, qui présentait des résultats très proches. Cette bonne image de l'institution militaire était renforcée par le fait que la majorité des jeunes de l'enquête 2016 (58 %) avaient déjà effectué leur Journée défense et citoyenneté (JDC) et avaient ainsi pu être sensibilisés aux fonctions de l'armée française et aux différents métiers qu'elle propose.

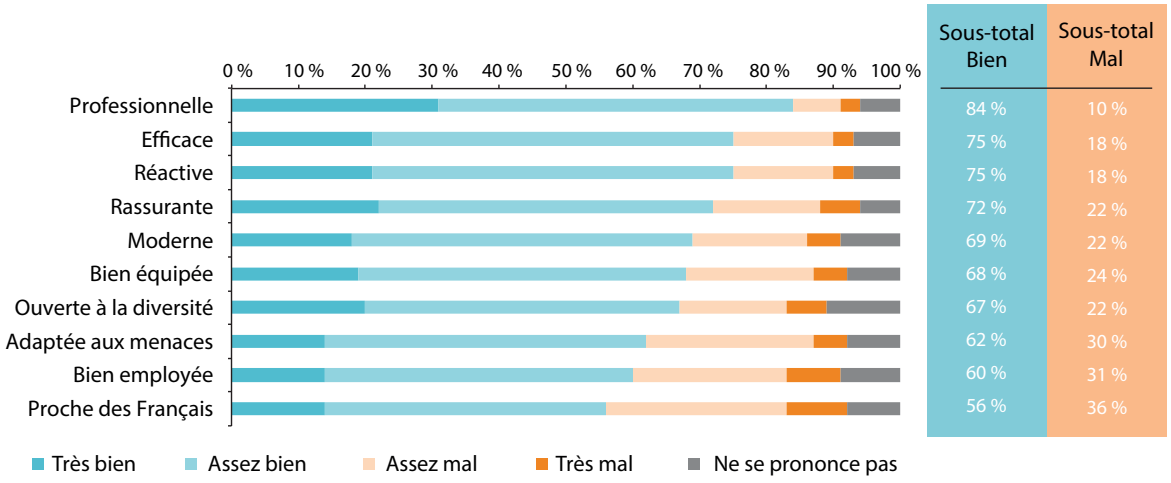
La satisfaction qui est retirée de cette journée est prégnante : en novembre 2016, 66 %[2] des jeunes ayant effectué leur JDC au cours des six derniers mois déclarent que la journée a été « intéressante ». La présentation de l'armée et de ses métiers demeure, de loin, le moment le plus apprécié de cette journée (49 %).

Pour les trois quarts des participants, cette journée leur a permis de « prendre davantage conscience de la nécessité d'une défense efficace » (74 %) et « a amélioré l'image qu'ils avaient des armées » (72 %). Cela a conduit 27 % des participants à entrer en contact avec un service de recrutement des armées ou de la gendarmerie à l'issue de cette journée.

1 Sondage réalisé par le CSA à la demande de la DICoD (ministère des Armées) du 21 au 27 février 2017 sur un échantillon de 1 003 jeunes âgés de 15 à 29 ans.

2 Sondage réalisé en ligne par le CSA à la demande de la DICoD (ministère des Armées) du 2 au 18 novembre 2016, auprès de 5 971 jeunes ayant participé à la Journée défense et citoyenneté en 2016.

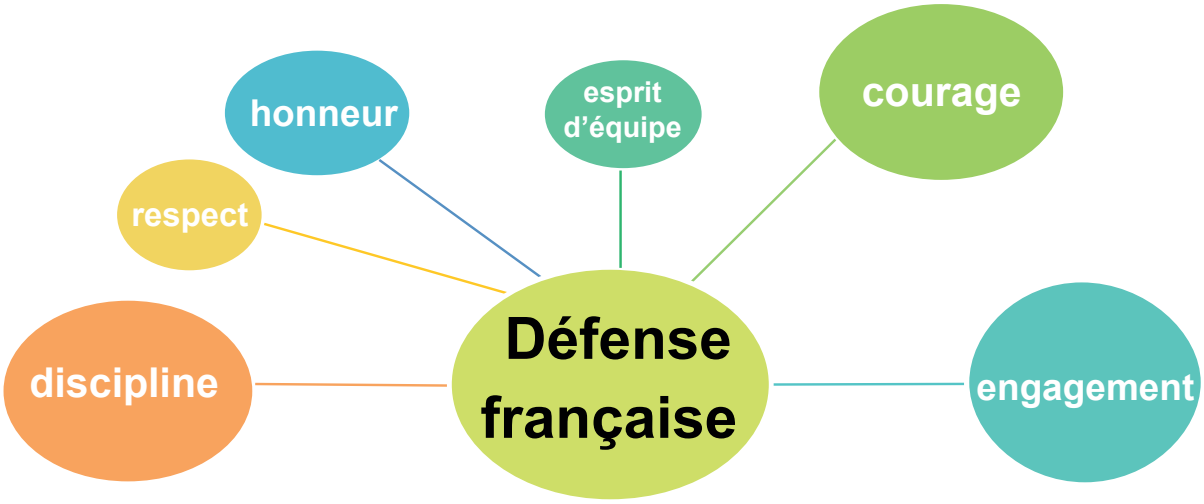
Figure 9 : les caractéristiques de l'armée française selon les « jeunes »
Question : « Pour chacune des caractéristiques suivantes, correspond-elle très bien, assez bien, assez mal ou très mal à l'image que vous avez de l'armée française ? »



Sous-total Bien	Sous-total Mal
84 %	10 %
75 %	18 %
75 %	18 %
72 %	22 %
69 %	22 %
68 %	24 %
67 %	22 %
62 %	30 %
60 %	31 %
56 %	36 %

Source : sondage CSA-DICoD de février 2017.

Figure 10 : les valeurs associées à la défense française selon les « jeunes »
Les principales valeurs qu'ils associent à la défense sont, par ordre d'importance décroissant, l'engagement, le courage et la discipline (figure 10).



Source : sondage CSA-DICoD de février 2017.

NB : la taille des bulles est proportionnelle à la fréquence de citation de l'item par les personnes interrogées.

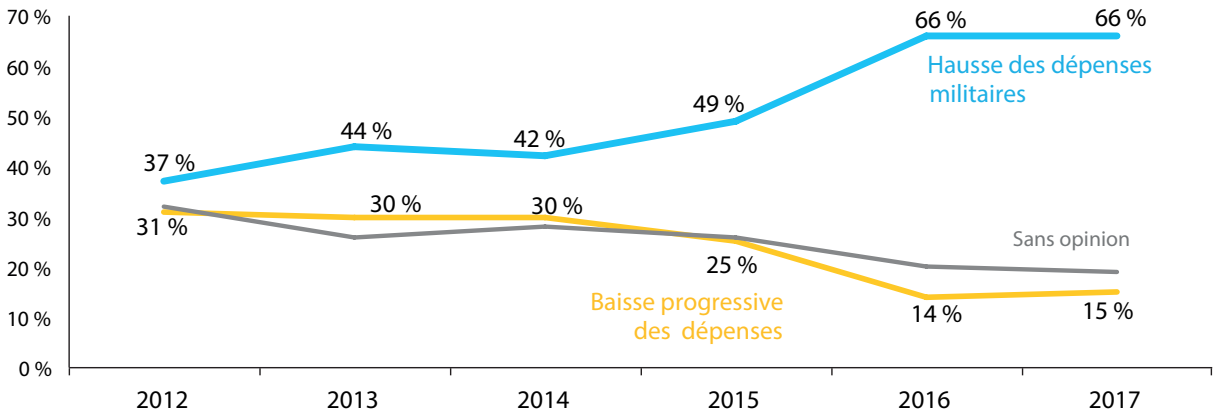
La perception de la défense dans l'opinion publique européenne et chez les jeunes

Deux Français sur trois en faveur d'une augmentation du budget de la défense

Le « Baromètre externe de la défense » réalisé chaque année à la demande de la DICoD intègre un volet budgétaire, ce qui permet de sonder l'opinion des Français sur le budget annuel de la défense et de connaître leur avis quant à son évolution.

Lors de la dernière vague de ce sondage[1], les deux tiers des Français ont estimé que les dépenses militaires doivent augmenter, compte tenu de la situation sécuritaire du pays, un chiffre stable par rapport à 2016 (figure 11). La récente montée de la perception des menaces (voir *supra*) ainsi que les attentats terroristes qui ont frappé le territoire français et les pays voisins ont donc conduit les Français à juger la situation sécuritaire actuelle comme largement propice à une augmentation du budget français de la défense.

Figure 11 : opinion des Français sur l'évolution nécessaire des dépenses militaires dans le contexte sécuritaire - % des réponses selon la réponse possible



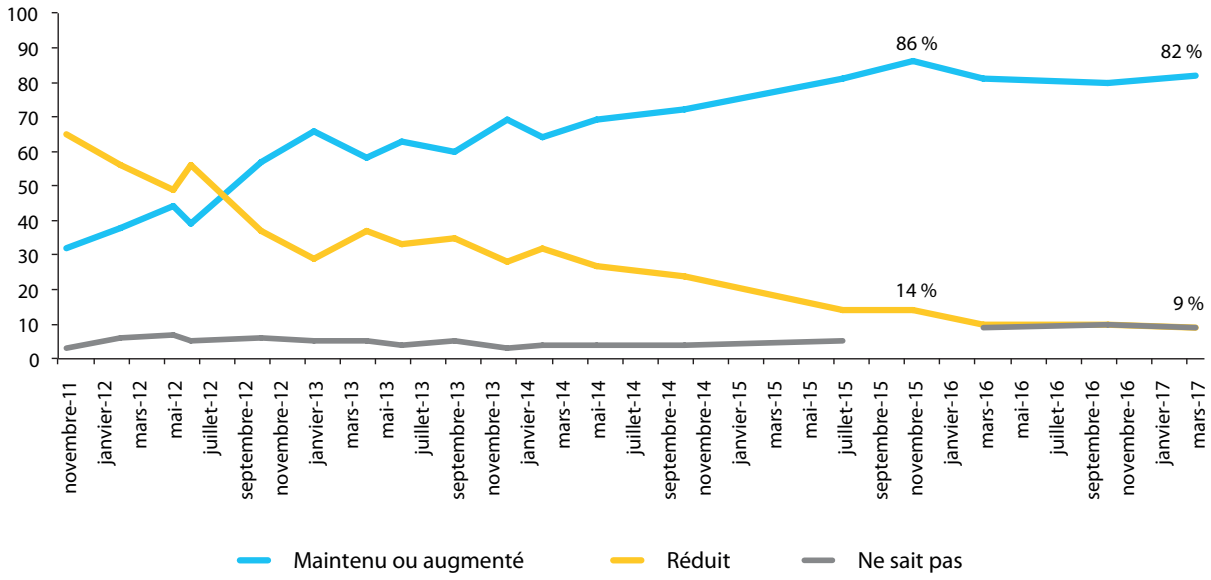
Source : Sondage « Baromètre externe de la défense », IFOP- DICoD, mai 2017.

À la question « Dans un contexte de réduction des déficits publics, pensez-vous que le budget de la défense doive être… maintenu ou augmenté ? / réduit ? / vous ne savez pas », les Français accordent une grande importance au maintien ou à l'augmentation du budget de la défense. La part de personnes en faveur du maintien ou de la hausse du budget de la défense est en augmentation depuis 2014 (figure 12). Un pic a été atteint en novembre 2015 (86 % des personnes interrogées favorables), dans le contexte de récents attentats perpétrés en France ; la proportion de personnes en faveur du maintien ou d'une augmentation du budget de la défense reste depuis lors à un niveau élevé.

1 Sondage « Baromètre externe de la défense », IFOP-DICoD, réalisé sur un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus. Enquête réalisée par l'IFOP du 10 au 13 avril 2017 par questionnaire auto-administré en ligne.

Figure 12 : opinion des Français sur l'évolution nécessaire des dépenses militaires dans le contexte de réduction des déficits publics – sondage de mars 2017[1]

Question : « Dans un contexte de réduction des déficits publics, pensez-vous que le budget de la défense doive être… maintenu ou augmenté ? / réduit ? / vous ne savez pas »



Source : Sondage « Baromètre des opérations extérieures - vague 36», IFOP- DICoD, mars 2017.
NB : en novembre 2015, la modalité « Vous ne savez pas » n'était pas proposée.

1 Sondage IFOP-DICoD « Baromètre des opérations extérieures, vague 36 » de mars 2017, réalisé sur un échantillon de 1 003 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus. Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne du 13 au 17 mars 2017.

La perception de la défense dans l'opinion publique européenne et chez les jeunes

Méthodologie

Les Eurobaromètres

La Commission européenne ausculte les évolutions de l'opinion publique européenne depuis plus de trente ans au travers du programme de sondages semestriels baptisé Eurobaromètre (EB), dont le premier eut lieu au printemps 1973. Depuis cette date, une vague d'enquêtes a lieu sans interruption tous les six mois, au printemps et à l'automne.

Commandités par la Commission européenne, ces sondages permettent par exemple de tester l'impact d'une politique sur les opinions nationales. Ils peuvent aussi alimenter la politique d'information sur l'Union européenne. Placés à la disposition des responsables politiques nationaux, des chercheurs, des médias et du grand public, ils constituent un outil de transparence et alimentent le débat public permettant de mieux connaître les préoccupations des Européens et leurs réactions sur les sujets qui les touchent.

Différentes formes d'Eurobaromètre sont réalisées par la Commission :

– **L'Eurobaromètre standard :** publié deux fois par an depuis 1973, il permet de dégager les tendances à long terme de l'opinion publique en Europe. Chaque étude représente environ 1 000 entretiens en face-à-face dans chaque État membre et dans chaque pays adhérent ou candidat (sauf Allemagne : 1 500, Royaume-Uni : 1 300, Luxembourg : 500, Malte : 500).

– **Les Eurobaromètres spéciaux** se fondent sur des études approfondies thématiques réalisées pour divers services de la Commission européenne ou d'autres institutions de l'UE et sont intégrés dans les vagues de sondages Eurobaromètre Standard (récemment : la résistance aux antibiotiques, les produits et services financiers, les plates-formes en ligne, perception et sensibilisation sur la transparence des aides d'État).

– **Les Eurobaromètres Flash** sont des entretiens téléphoniques *ad hoc* thématiques réalisés à la demande de tout service de la Commission européenne. Ils permettent à la Commission d'obtenir des résultats de façon relativement rapide si nécessaire et de se concentrer sur des groupes cibles spécifiques (récemment : l'utilisation des places de marché en ligne et moteurs de recherche par les PME, l'introduction de l'euro dans les États membres n'ayant pas encore adopté l'euro, les PME européennes et l'économie circulaire).

– **Les études qualitatives** examinent en profondeur les motivations, les sentiments, les réactions de groupes sociaux choisis à l'égard d'un sujet donné ou d'un concept, en écoutant et en analysant leur façon de s'exprimer dans des groupes de discussion ou d'entretiens non directifs (récemment : la promesse de l'UE, étude sur les parties prenantes, l'opinion publique sur les futures innovations de la science et de la technologie).

Ces sondages constituent une source d'information unique sur la perception de très nombreux thèmes d'intérêt européen par les citoyens de l'Union. Nous nous intéresserons en particulier dans ce dossier aux réponses à des questions relatives à la confiance dans l'armée, à la formation d'une politique de défense commune, et aux préoccupations majeures des citoyens européens. En outre, les données sociodémographiques des répondants aux questionnaires étant librement mises à disposition par la Commission européenne, l'analyse des résultats veillera à présenter le sentiment des jeunes vis-à-vis de la défense et de l'armée.

Les sondages de la DICoD

Concernant le cas précis de la France, la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICoD) du ministère des Armées réalise l'ensemble des actions de communication du ministère des Armées destinées à porter à la connaissance du citoyen la politique de défense de la France et à maintenir un lien étroit entre les armées et la Nation.

En son sein, le département Stratégie dispose, depuis les années 1970, des réactions et perceptions de l'opinion publique face aux événements liés à la défense. Il est alors possible de comprendre l'état d'esprit général prévalant en France au cours des trente dernières années, et plus particulièrement à certaines périodes clés de notre histoire récente.

Dans le cadre de cette étude, les résultats de plusieurs sondages réalisés par la DICoD seront exploités pour compléter les résultats issus des enquêtes européennes : le « Baromètre externe de la défense » de mai 2017 (IFOP-DICoD), le « Baromètre des opérations extérieures – vague 36 » de mars 2017, et les sondages « Les jeunes et la défense » (CSA- DICoD) de février 2016 et février 2017.

Bibliographie

- Aldrin P., *L'invention de l'opinion publique européenne : Genèse intellectuelle et politique de l'Eurobaromètre* (1950-1973), Politix, De Boeck Supérieur, 2010, 23 (89), pp.79-101.
- Aldrin P., *The Eurobarometer and the making of European opinion*, Perceptions of Europe, EPCR, pp.17-34, 2011.
- Aldrin P., *Les Eurobaromètres, entre science et politique*, dans Gaxie D., L'Europe des Européens, *Enquête comparative sur les perceptions de l'Europe*, Economica, pp.20, 2011, Études politiques.
- Bréchon P., *Les grandes enquêtes internationales (Eurobaromètres, Valeurs, ISSP) : apports et limites*, L'année sociologique 2002/1, vol.52, 2002.
- Dicod, *Chroniques de la défense selon les Français - 30 ans d'Histoire en sondages*, ministère des Armées (France), 2014.
- Dolignon C., Calzada C., *Défense et opinion publique européenne*, EcoDef n° 86, décembre 2016.
- Everts P., Sinnott R., *Opinion publique, défense européenne et intervention militaire*, Revue internationale et stratégique 2002/4 n° 48, 2002.
- Jankowski B., *Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan*, Études de l'IRSEM, février 2014.
- Hartley T., Russett B., *Public opinion and the Common Defense: who governs military spending in the Unites States?*, The American Political Science Review, vol. 86, n° 4, December 1992.
- Hatto R., Tomescu O, *La perception de la Défense française chez nos alliés*, Études de l'IRSEM, n° 5, 2010.
- Hatto R., Muxel A., Tomescu O., *Enquête sur les jeunes et les armées : images, intérêt et attentes*, Études de l'IRSEM, n° 10, 2011.
- Höpner M., Jurczyk B., *How the Eurobarometer Blurs the Line between Research and Propaganda*, MPIfG Discussion Paper 15/6, Max Planck Institute for the Study of Societies, Cologne, October 2015.
- Manigart P., *L'opinion publique belge et la politique de défense*, Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1595, octobre 1998.
- Manigart P., *L'opinion publique et l'Europe de la défense, communication pour le symposium* « Opinion publique et Europe de la Défense : convergence ou divergence ? », ministère de la Défense (Belgique), Bruxelles, 3-4 avril 2001.
- Général de corps d'armée (2S) Jean-Paul Perruche, *Défense européenne et information des citoyens*, Études de l'IRSEM, janvier 2013.



1. LE BUDGET DE LA MISSION « DÉFENSE » DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

1. Le budget de la mission « Défense » dans l'économie nationale

Après s'être élevée fin 2016, la croissance française resterait solide début 2017 (+0,3 % au premier trimestre puis +0,5 % au deuxième trimestre) retrouvant un rythme comparable à celui de la zone euro.

Après +1,2 % en 2015 et +1,1 % en 2016, l'acquis de croissance du produit intérieur brut pour 2017 serait de +1,1 % dès la mi-année. Cette croissance et les effets des politiques qui l'enrichissent en emplois seraient suffisants pour que l'emploi marchand augmente encore solidement. Le contexte économique national est donc celui d'une croissance légèrement plus élevée qui pourrait amener une augmentation des créations d'emploi.

Sur la période 2012 à 2017, le taux de croissance annuel moyen du PIB français s'élève à 1,8 %. L'économie française se situe dans une période de croissance qui reste modérée.

Les dépenses de défense s'inscrivent dans ce contexte économique national mais prennent également en compte la nécessaire protection du territoire national et les interventions extérieures pour réduire la menace terroriste. Cela entraîne une réévaluation des dépenses de la mission Défense. Ainsi, sur la période 2012 à 2017, le budget de la mission Défense s'est d'abord réduit sur les deux premières années, avant d'augmenter très légèrement en 2015 pour finir par atteindre une croissance de 2 % en 2016 et 2017. Le taux de croissance annuel moyen s'établit sur la période à 0,8 %.

En 2017, les dépenses de la mission Défense devraient augmenter de 1,9 % par rapport à 2016 pour atteindre près de 32,7 Md€ (hors pensions).

En 2017, les dépenses de la seule mission Défense (hors pensions et hors anciens combattants) représentent 1,4 % du PIB soit légèrement moins que la moyenne des années 2013-2016. La part des dépenses de défense dans le budget général de l'État a reculé de 0,1 point par rapport à l'année précédente pour s'établir, en 2017, à 10,3 %.

Définitions

La mission Défense : La loi organique relative aux lois de finances (Lolf) présente le budget selon une ventilation par destination des crédits, déclinée en missions, programmes et actions. Pour le ministère des Armées, une des missions qui le concerne est la mission Défense. Elle est constituée de quatre programmes : P144 - Environnement et prospective de la politique de défense, P178 – Préparation et emploi des forces, P212 – Soutien de la politique de la défense et P146 – Équipement des forces.

Pouvoir d'achat des ménages (pouvoir d'achat du revenu disponible brut) : Quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec le revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celle des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue.

Les dépenses des administrations publiques sont ventilées suivant une nomenclature internationale définie dans le système de comptes nationaux de 1993 et révisée en 1999 : la COFOG (Classification of the Functions of Government). Cette classification répartit les dépenses des administrations publiques en dix catégories selon leur finalité : services publics généraux ; défense ; ordre et sécurité publics ; affaires économiques ; protection de l'environnement ; logement et équipements collectifs ; santé ; loisirs, culture et culte ; enseignement ; protection sociale. Le champ des administrations publiques et le montant des dépenses correspondent à ceux établis par la comptabilité nationale.

1. Le budget de la mission Défense dans l'économie nationale

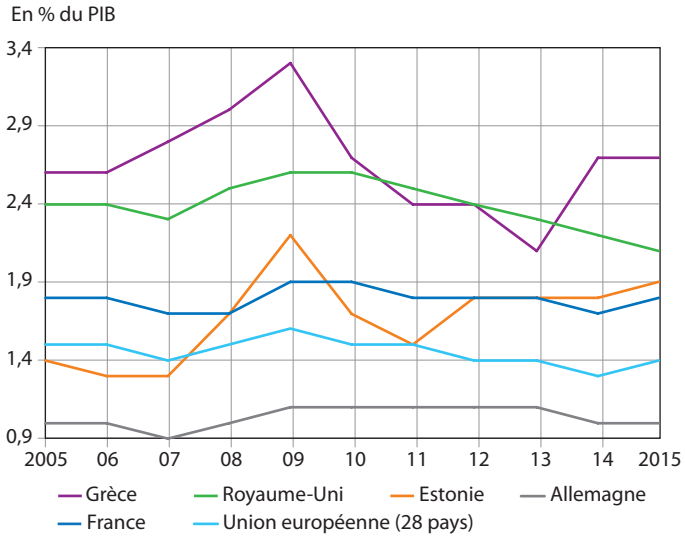
1. Les dépenses de la mission Défense dans le budget général de l'État

CP et PIB en M€

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de défense hors pensions (hors gendarmerie)	31 445,04	31 375,79	31 321,37	31 400,27	32 077,96	32 686,83
Dépenses de défense (en % du PIB)	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4
Budget général de l'État hors remboursement et dégrèvement	290 713,59	299 320,22	305 312,47	296 095,95	309 732,78	318 535,45
Dépenses de défense (en % du budget général de l'État)	10,8	10,5	10,3	10,6	10,4	10,3
PIB	2 086 916	2 116 126	2 141 403	2 181 114	2 222 579	2 276 221

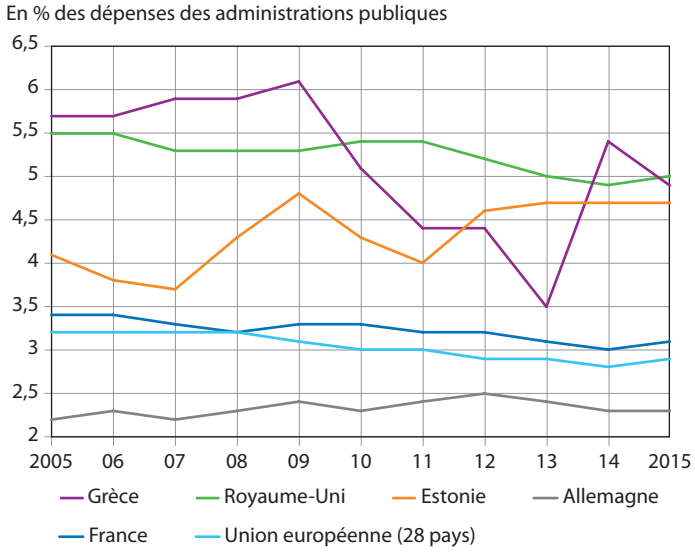
Champ : mission « Défense »
Sources : LFI ; Insee - comptes nationaux

2. Part des dépenses de défense dans le PIB (COFOG) au sein de l'Union européenne



Source : Eurostat – COFOG « Défense »

3. Part des dépenses de défense dans le total des dépenses des administrations publiques (COFOG) au sein de l'Union européenne



Source : Eurostat – COFOG « Défense »



2. LES PRINCIPALES DONNÉES BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES DU MINISTÈRE DES ARMÉES

2.1 Le budget du ministère des Armées et son exécution

2.1.1 Le budget du ministère

2.1.2 Les principales données comptables du ministère

2.1.3 Les coûts de la politique internationale du ministère

2.2 Les dépenses d'équipement et de fonctionnement du ministère

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement

2.2.2 L'agrégat équipement de la mission « Défense »

2.2.3 Les dépenses en énergie du ministère

2.2.4 La consommation pétrole et son coût pour le ministère

2.1 Le budget du ministère des Armées et son exécution

2.1.1 Le budget du ministère

Troisième budget de l'État, après l'éducation et le service de la dette, avec **35,3 Md€ en Loi de finances initiale 2017** (y compris Recettes issues de cessions [RIC], hors CAS Pensions), la défense est marquée par l'effort important consenti en faveur de l'équipement et de l'activité des forces, et par l'adoption d'une Loi de programmation militaire (LPM) articulée autour d'un modèle d'armée efficace adapté aux formes nouvelles des crises ainsi que d'un effort financier important.

Les crédits du ministère des Armées se répartissent en trois missions, elles-mêmes divisées en sept programmes.

- La **mission « Défense » (32,69 Md€ y compris RIC, hors CAS Pensions soit 92,6 % du budget total du ministère des Armées)** regroupe les programmes directement liés aux activités opérationnelles et à leur soutien.

 - **« Environnement et prospective de la politique de défense » (1,33 Md€ soit 4 % de la mission « Défense ») - P144**

 Les actions de ce programme contribuent à éclairer le ministère sur son environnement présent et futur afin d'élaborer et conduire la politique de défense de la France.

 - **« Équipement des forces » (10,05 Md€, soit 31 %) - P146**

 Programme cogéré par le chef d'état-major des armées et le délégué général pour l'armement, il vise à mettre à disposition des armées l'armement et les matériels nécessaires à la réalisation de leurs missions.

 - **« Préparation et emploi des forces » (7,35 Md€, soit 22 %) - P178**

 Le programme 178 est organisé de manière à pouvoir répondre efficacement et rapidement aux crises pouvant affecter la France, sur son territoire et à l'étranger.

 - **« Soutien de la politique de la défense (13,95 Md€ hors CAS Pensions soit 43 %) - P212**

 Le programme 212 rassemble les fonctions transverses de directions et de soutiens mutualisés au profit du ministère des Armées.

 Depuis 2015, ce programme regroupe l'ensemble des crédits de personnel (titre 2) du ministère **(19,76 Md€ dont un montant de CAS Pensions de 8,15 Md€).**

- Sur la **mission « Recherche et enseignement supérieur »**, seul le **programme 191 Recherche duale (civile et militaire)** dépend du ministère des Armées (**180,1 M€ soit 0,5 % du budget total du ministère**).

 Ce programme vise à maximiser les retombées civiles de la recherche de défense et, inversement, à faire bénéficier la défense des avancées de la recherche civile.

- Enfin, sur les trois programmes composant la **mission Anciens combattants**, deux sont rattachés au ministère **(2,44 Md€, soit 7 % du budget total du ministère) :**

 - **« Liens entre la Nation et son armée (38,3 M€ soit 2 % de la mission « Anciens combattants ») - P167**

 Ce programme regroupe les politiques concourant à la diffusion de l'esprit de défense au sein de la société civile et à la relation entre la Nation et les forces armées. Il vise à la fois toute la population à travers les actions de mémoire et les jeunes dans le cas de la Journée défense et citoyenneté (JDC).

 - **« Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » (2,39 Md€ soit 98 %) - P169**

 Le programme 169 retrace l'ensemble des actions et interventions réalisées au profit du monde combattant et des victimes de guerre, destinées à témoigner de la reconnaissance de la Nation à leur égard.

Définitions

La Loi organique relative aux lois de finances (Lolf) du 1er août 2001 réforme en profondeur la gestion de l'État. Elle est entrée en vigueur par étapes et s'applique à toute l'administration depuis le premier janvier 2006. La Lolf consiste en une nouvelle architecture du budget général de l'État, non plus définie par ministère mais par mission, programme et action. Une mission peut concerner un ou plusieurs ministères. Un programme est un regroupement de moyens d'une politique publique : elle est conduite par un ministère selon une stratégie définie. Une action identifie les moyens et modes d'action des acteurs d'un programme.

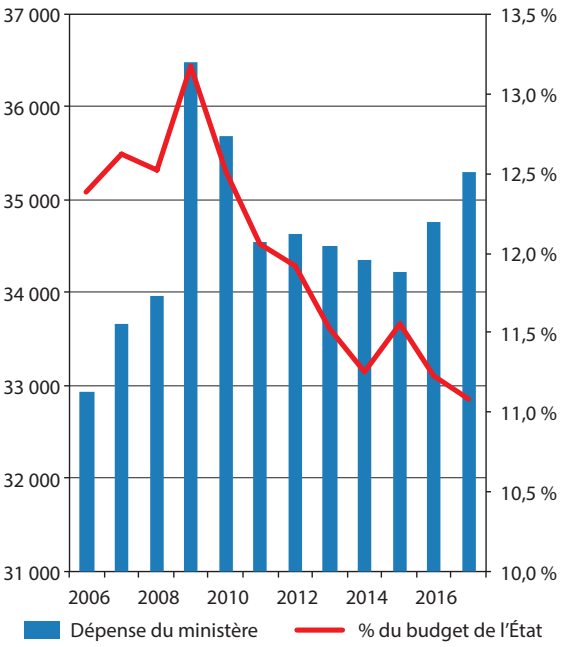
La Loi de finances initiale (LFI) est la loi qui prévoit et autorise, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État. Le Projet de loi de finances (PLF), qui doit être voté avant le début de l'année à laquelle il se rapporte, comprend deux parties distinctes : il autorise la perception des ressources publiques et comporte les voies et moyens qui assurent l'équilibre financier. Cette partie s'achève par l'article d'équilibre ; ensuite, il fixe pour le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux, le montant des crédits des programmes ou des dotations, en Autorisations d'engagement (AE) et en Crédits de paiement (CP) en précisant, le cas échéant, le montant limitatif de leurs dépenses de personnel.

Pour en savoir plus

http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/ressources-documentaires/documentation-budgetaire/guide-pratique-lolf

Le budget du ministère 2.1.1

1. Le budget total du ministère des Armées dans le budget général de l'État (hors CAS Pensions) CP en M€

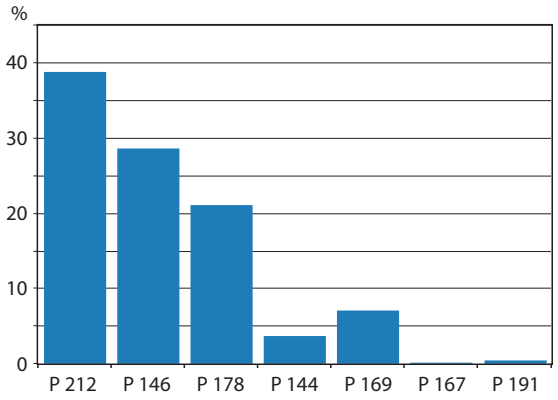


Sources : Lois de finances initiales

2. Les missions du ministère des Armées

En % du budget du ministère

Source : LFI 2017



MISSION « DÉFENSE »
P212 - Soutien de la politique de la défense
P146 - Équipement des forces
P178 - Préparation et emploi des forces
P144 - Environnement et prospective de la politique de défense
MISSION « ANCIENS COMBATTANTS »
P169 - Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant
P167 - Liens entre la Nation et son armée
MISSION « RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »
P191 - Recherche duale (civile et militaire)

3. Les opérations stratégiques de la mission « Défense » en 2017

CP en M€ y compris recettes issues de cessions

		En M€	% de l'ensemble	% du total
Masse salariale	Masse salariale hors pensions	11 396,1	58	28
	MISSINT	41,0	0	0
	OPEX T2	170,0	1	0
	CAS Pensions	8 154,2	41	20
	Ensemble	19 761,3	100	48
Équipement	Programmes à effets majeurs (PEU)	5 426,3	31	13
	Dissuasion	3 865,7	22	9
	Entretien programmé du matériel (EPM)	3 428,9	20	8
	Autres opérations d'armement (AOA)	1 267,7	7	3
	Infrastructures de défense	1 174,9	7	3
	Équipements d'accompagnement (EAC)	968,0	6	2
	Prospective et préparation de l'avenir	581,1	3	1
	Renseignement	252,9	1	1
	Entretien programmé du personnel (EPP)	229,0	1	1
	Environnement des programmes d'armement	110,3	1	0
	Ensemble	17 304,7	100	42
Hors équipement	Fonctionnement et activités spécifiques	2 373,5	63	6
	Activités opérationnelles	1 121,6	30	3
	OPEX HT2	280,0	7	1
	Ensemble	3 775,0	100	9
Total		40 841,0	100	100

Source : LFI 2017

2.1.2 Les principales données comptables du ministère

Au 31 décembre 2016, la Valeur nette (VN) des biens du ministère des Armées s'élève à 126 Md€ (96,1 Md€ d'immobilisations et 29,9 Md€ de stocks). Elle est quasiment stable depuis 4 ans. Les actifs comprennent, en complément, des créances sur des tiers (4,2 Md€) et de la trésorerie active (0,2 Md€).

Les **immobilisations incorporelles** du ministère des Armées se composent principalement des investissements de développement des matériels militaires et des logiciels produits en interne.

Les développements militaires concernent la mise au point des matériels d'armement. Au cours des dernières années, les principaux développements ont concerné le Rafale, la Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF), les hélicoptères Fennec, Caracal, Tigre et Caïman-NH90, les missiles Mistral, ASMPA, Meteor et M51, le réseau intranet de la force aéronavale RIFAN 2, les frégates multimissions **FREMM** et le sous-marin d'attaque du futur **Barracuda**.

Les **immobilisations corporelles** comprennent principalement les terrains et constructions, ainsi que les matériels techniques et militaires.

La valeur nette du parc immobilier s'établit à 18,1 Md€. Certains biens du ministère des Armées constituent une catégorie *sui generis* et sont évalués à une valeur forfaitaire ou à l'euro symbolique. Il en est ainsi des biens tels que les arsenaux nucléaires, les Bases aériennes à vocation nucléaire (BAVN), les dépôts pétroliers du Service des essences des armées (SEA), certains centres d'expertise et d'essais, etc.

Les mises en service de matériels entrant dans la catégorie des immobilisations corporelles concernent en 2016 notamment la **FREMM** *Languedoc* (567 M€ en valeur brute), les A400M (430 M€), les opérations stratégiques (984 M€), les aéronefs Rafale (468 M€), les SNLE NG (**DUI**) (425 M€).

Les principales sorties sont liées aux développements militaires (-1 032 M€ en valeur brute) dont ceux relatifs aux PAAMS (-273 M€) et au Mirage 2000-5F (-110 M€).

Les **stocks** militaires représentent à eux seuls plus de 99 % du montant de la valeur nette comptable des stocks de l'État. Ils sont constitués des pièces de rechange nécessaires au maintien en condition opérationnelle des équipements militaires (VN 16,0 Md€), des munitions, missiles et artifices (VN 6,7 Md€) et d'autres matières et fournitures consommables et divers (VN 7,3 Md€).

La VN des stocks du ministère au 31 décembre 2016 s'élève à 29,9 Md€ et diminue de 3,5 Md€ (-10 %) par rapport à 2015. Cette diminution provient essentiellement des travaux de fiabilisation des stocks de la SIMMAD ayant conduit à des reclassements de stocks en immobilisations (-1,3 Md€) et à des corrections de valeurs (-1,2 Md€). Corrélativement la SIMMAD a constaté une dépréciation sur les références sans usage futur (1,6 Md€).

Définitions

Les **immobilisations incorporelles** sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont contrôlés par l'État du fait d'éléments passés et dont il attend des avantages économiques futurs.

Les **immobilisations corporelles** correspondent aux actifs physiques identifiables dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'État.

FREMM : Frégates multimissions

DUI : Dépense ultérieure immobilisée

IPER : Indisponibilité pour entretien et réparation

SNLE : Sous-marin nucléaire lanceur d'engins

PAAMS : « Principal anti-air missile system »

Barracuda : Typologie de sous-marins

Les **stocks** sont constitués de produits finis fabriqués par l'État ainsi que de matières premières et fournitures qu'il acquiert afin de les faire entrer dans un processus de production ou pour les utiliser dans le cadre de ses activités.

SIMMAD : Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense

1. L'actif du ministère

En M€

Contribution du ministère des Armées à l'actif du compte général de l'État	2016 Valeur brute	2016 Amortissement et Dépréciations	2016 Valeur nette comptable	2015 Valeur brute	2015 Amortissement et Dépréciations	2015 Valeur nette comptable
Immobilisations incorporelles en cours	7 034	-	7 034	5 703	-	5 703
Immobilisations incorporelles en service	27 620	-17 860	9 761	27 898	-16 444	11 454
Sous-total I.I.	**34 654**	**-17 860**	**16 795**	**33 601**	**-16 444**	**17 157**
Parc immobilier en cours	1 810	-	1 810	1 755	-	1 755
Parc immobilier en service	16 308	-32	16 276	16 638	-20	16 618
Sous-total P.I.	**18 118**	**-32**	**18 086**	**18 393**	**-20**	**18 373**
Autres immobilisations corporelles en cours	21 411	-	21 411	22 466	-	22 466
Autres immobilisations corporelles en service	95 174	-55 339	39 835	90 966	-52 500	38 467
Sous-total A.I.C.	**116 585**	**-55 339**	**61 246**	**113 432**	**-52 500**	**60 932**
Immobilisations financières	3 116	-731	2 385	3 205	-950	2 255
Sous-total I.F.	**3 116**	**-731**	**2 385**	**3 205**	**-950**	**2 255**
Sous-total - Immobilisations	**172 474**	**-73 962**	**98 512**	**168 631**	**-69 914**	**98 717**
Stocks	38 743	-8 798	29 945	40 555	-7 123	33 432
Sous-total - Stocks	**38 743**	**-8 798**	**29 945**	**40 555**	**-7 123**	**33 432**
Créances[1]	4 228	-	4 228	3 679	-	3 679
Sous-total - Créances	**4 228**	**-**	**4 228**	**3 679**	**-**	**3 679**
Trésorerie active[1]	213	-	213	208	-	208
Sous-total - Trésorerie active	**213**	**-**	**213**	**208**	**-**	**208**
Charges constatées d'avance	1	-	1	-2	-	-2
Sous-total - C.C.A.	**1**	**-**	**1**	**-2**	**-**	**-2**
Total	**215 658**	**-82 760**	**132 899**	**213 072**	**-77 037**	**136 035**
1 Dont produits à recevoir cumulés.	221		221	234		234

Source : ministère des Armées/SGA/DAF/FFC1

Champ : ne comporte pas les comptes d'« Immobilisations financières », de régularisation autres que les « Charges constatées d'avance ».

Comporte les programmes des missions « Défense » (144, 146, 178, 212), « Anciens combattants » (167, 169), « Recherche » (190), « Comptes de commerce du SEA et du SIAé » (901, 902) ainsi que les provisions pour risques et charges du programme 723. Les comptes de commerce étaient exclus jusqu'à fin 2015. Sont exclus les programmes 191, 309, 723 (sauf les provisions pour risques et charges), 402 et les non affectés communs « RBG ».

2. Le passif du ministère

En M€

Contribution du ministère des Armées au passif du compte général de l'État	2016 Montant	2015 Montant
Provisions pour charges	9 397	8 770
Provisions pour risques	173	149
Sous-total - Prov. R. & Ch.	**9 570**	**8 920**
Dettes PPP et location-financement	1 175	1 244
Sous-total - Dettes financières	1 175	1 244
Autres dettes2	**4 595**	**4 471**
Sous-total - Autres dettes	4 595	4 471
Trésorerie passive[2]	71	1 242
Sous-total - Trésorerie passive	**71**	**1 242**
Produits constatés d'avance	-	-
Sous-total - C.C.A.	**0**	**0**
Total	**15 412**	**15 877**
2 Dont charges à payer cumulées.	2 419	2 190

Source : ministère des Armées/SGA/DAF/FFC1

Champ : ne comporte pas les comptes de régularisation autres que les « produits constatés d'avance », les comptes de « Report à nouveau », de « Résultat » et d'« Écarts de réévaluation et d'intégration ».

Comporte les programmes des missions « Défense » (144, 146, 178, 212), « Anciens combattants » (167, 169), « Recherche » (190), « Comptes de commerce du SEA et du SIAé » (901, 902) ainsi que les provisions pour risques et charges du programme 723. Sont exclus les programmes 191, 309, 723 (sauf les provisions pour risques et charges), 402 et les non affectés communs « RBG ». Les comptes de commerce étaient exclus jusqu'à fin 2015.

2.1.3 Les coûts de la politique internationale du ministère

En 2016, le ministère des Armées a consacré 1 360 M€ à son activité internationale. Ce coût se répartit en deux catégories :

- les surcoûts induits par les opérations extérieures (OPEX) ;
- les contributions versées par la France aux organisations internationales ou à ses partenaires, au titre de la coopération.

OPEX

Conformément à ses engagements internationaux et à sa position de membre permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), les interventions militaires de la France s'inscrivent dans le cadre du droit international.

De fait, les OPEX françaises sont réparties pour l'essentiel entre les opérations menées dans le cadre d'organisations internationales (ONU, OTAN et Union européenne) et celles menées en coopération sur la base d'accords de défense, essentiellement dans un but de sécurisation des ressortissants français, de formation d'armées nationales alliées et de soutien à des opérations internationales.

Le surcoût lié aux opérations extérieures (OPEX) en 2016 s'élève à 1,2 Md €, en hausse par rapport à 2015 (+ 5 %). L'année 2016 a été marquée par la fin de l'opération Sangaris en RCA à l'automne, la montée en puissance des opérations menées dans un cadre bilatéral (Barkhane dans la bande sahélo-saharienne, Chammal en Irak et au Levant) et, dans le même temps, par une réduction parfois significative des coûts des autres opérations menées dans un cadre multinational (OTAN, UE, ONU). En 2016, la France a de nouveau fortement réduit les coûts des opérations OTAN (-82 %) et ONU (-8 %).

Structures internationales

En 2015, la participation de la France aux dépenses administratives des structures internationales représente une incidence budgétaire de l'ordre de 173 M€ (134 M€ pour les structures multilatérales et 39 M€ pour les structures bilatérales).

Les principales structures multilatérales auxquelles participe la France sont :

- l'OTAN, organisation à laquelle la France, depuis sa « ré-adhésion » aux structures de commandement intégré en 2009, participe pleinement (64 % des coûts de coopération internationale en 2015) ;
- l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr), qui a pour vocation la gestion et la conduite communes de programmes d'armement en coopération (7 % des coûts de coopération internationale en 2015) ;
- l'Agence européenne de défense (AED) qui est dédiée au développement des capacités de défense, de recherche, d'acquisitions et d'armement ;
- l'Eurocorps (ou Corps européen), créé en 1992 et aujourd'hui corps de réaction rapide mis au service de l'Union européenne ;
- le Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE), chargé de l'exploitation et de la production des informations résultant d'images satellitaires.

Outre les structures multinationales, la France s'est engagée dans plusieurs coopérations bilatérales (23 % des coûts de coopération internationale en 2015). Celles-ci sont toutefois peu nombreuses et ne constituent qu'une part réduite des échanges bilatéraux dont la plupart ne sont pas institutionnalisés au sein d'organismes de coopération pérennes.

Définitions

Les surcoûts liés aux OPEX sont les dépenses occasionnées par les opérations extérieures. Ils prennent en compte :

- les dépenses de personnel supplémentaires liées aux services extérieurs ;
- les dépenses de fonctionnement à hauteur de la différence entre les coûts de fonctionnement sur le territoire français et sur le théâtre d'opérations ;
- et les dépenses d'intervention (appels de fonds issus d'organisations internationales liés à des opérations spécifiques sous leur égide).

Le financement des surcoûts liés aux OPEX s'articule en une dotation inscrite en loi de finance initiale et des crédits ouverts en gestion.

1. Coût des opérations extérieures (OPEX)

En M€

	2014	2015	2016	2016/2015 (en %)
Union européenne	16	4	4	**-12,2**
OTAN	173	56	10	**-82,1**
ONU	58	54	49	**-8,2**
France	776	983	1 109	12,8
Autres	95	20		**-100,0**
Total	**1 118**	**1 117**	**1 172**	**5,0**

Source : EMA/PPE.

2. Coût de la coopération internationale

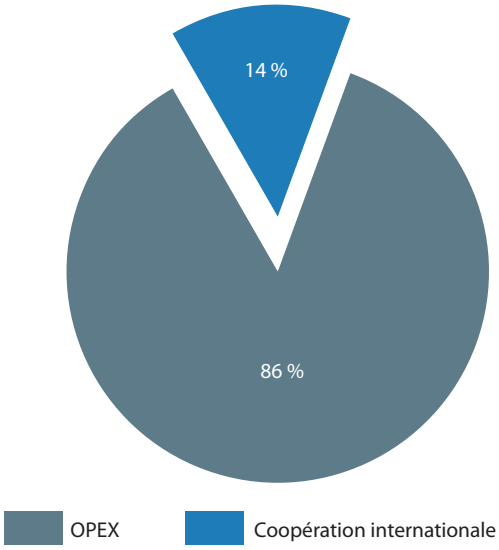
En M€

	2014	2015	2016 (prévision)
Coopération bilatérale	40,3	39,3	47,9
OTAN	147,8	110,4	112,7
OCCAr*	10,9	11,6	12,6
UE	11,5	11,7	11,8
Total	**210,5**	**173,0**	**185,0**

* Budget administratif.

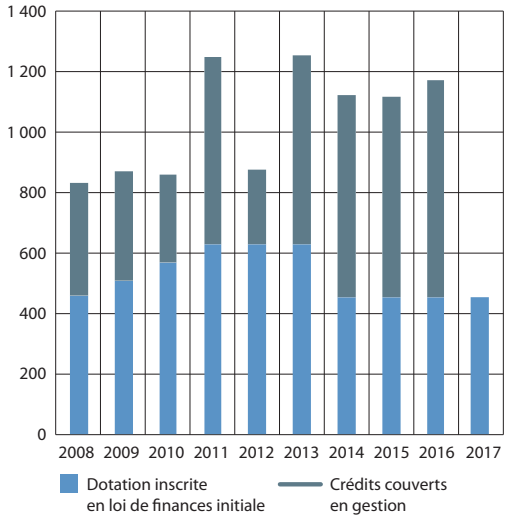
Source : EMA/PPE.

3. Répartition des coûts par nature en 2016



Source : EMA/PPE.

4. Provisions OPEX en LFI et crédits couverts en gestion



Source : Commission des finances du Sénat d'après les réponses au questionnaire budgétaire

2.2 Les dépenses d'équipement et de fonctionnement du ministère

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Afin d'identifier au mieux l'utilisation des fonds publics, la LOLF prévoit une double présentation des crédits de chaque programme, par destination (actions) et par nature de dépenses (personnel, fonctionnement, investissement, intervention, etc.). Par ailleurs, les crédits sont ventilés selon le référentiel de programmation à la maille la plus fine en annexe budgétaire (justification au premier euro).

La nomenclature de dépenses par nature (titre) de la LOLF prévoit un titre 3 « dépenses de fonctionnement », mais le ministère des Armées a fait le choix de constituer des agrégats propres pour une analyse plus fine de ses dépenses budgétaires. Ainsi, l'agrégat fonctionnement est constitué à près de 94 % de dépenses de titre 3, le reste étant principalement des dépenses d'intervention (titre 6).

En 2017, les dépenses prévues de titre 3 du ministère des Armées s'élèvent à 10,8 Md€ dont 30 % contribuent à l'agrégat fonctionnement du ministère des Armées et 67 % à l'agrégat équipement.

En 2017, l'agrégat fonctionnement recouvrirait un montant total de Crédits de paiement (CP) de 3,5 Md€[1] (10 % du budget du ministère des Armées). Ces dépenses pourraient atteindre une progression de 0,4 % en moyenne par an entre 2010 et 2016.

Ces dépenses se répartissent entre deux Opérations stratégiques (OS), elles-mêmes divisées en deux Opérations programmées (OP).

L'OS « **Activités opérationnelles** » (AOP), 1,1 Md€ de dépenses en 2017, soit 32 % de l'agrégat fonctionnement, regroupe les crédits de fonctionnement directement liés aux contrats opérationnels des armées, notamment l'entraînement et la préparation des forces. Elle se divise en deux OP.

L'OP « Carburants opérationnels » (0,5 Md€) comprend les dépenses de carburants pour les carburéacteurs, combustibles de navigation et les autres carburants et huiles.

L'OP « Activités opérationnelles » (0,6 Md€) regroupe les dépenses de fonctionnement liées à l'entraînement des forces (alimentation, déplacements et transport, fonctionnement opérationnel des services de soutien spécialisés comme le Service de santé des armées (SSA), le Service des essences des armées (SEA), le Service interarmées des munitions (SIMU), etc.).

La quasi-totalité des montants concernés par les AOP est destinée au programme 178 - Préparation et emploi des forces.

L'OS « **Fonctionnement et activités spécifiques** » (FAS), 2,4 Md€ soit 68 % du total, rassemble des dépenses de fonctionnement liées aux engagements contractuels du ministère, à la condition du personnel et aux frais généraux. Elle se répartit entre le programme 212 - « Soutien de la politique de la défense » et, dans une moindre mesure, le programme 178 - « Préparation et emploi des forces ». Ces dépenses se répartissent en deux OP.

L'OP « Fonctions support » (1,3 Md€) correspond au fonctionnement courant des services (communication, formation et instruction, etc.).

L'OP « Activités spécifiques » (1,1 Md€), regroupe les dépenses spécifiques au ministère des Armées, il s'agit des dépenses liées au statut militaire (compensatrice SNCF, frais de mutation), des dépenses liées aux engagements internationaux de la France (subventions OTAN/UE, contribution Djibouti) et des subventions pour charges de service public versées aux opérateurs du ministère des Armées (écoles d'ingénieurs, ONERA, musées, etc.).

Définitions

LOLF et dépenses de fonctionnement : Loi organique relative aux lois de finances (n° 2001-692 du 1er août 2001) - Article 5 : « Les dépenses de fonctionnement comprennent : les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel ; les subventions pour charges de service public. » (titre 3)

Programmation budgétaire par activités opérationnelles et opérations programmées : Circulaire relative à la programmation budgétaire par activité n° DF-MGFE-11-3124 du 21 octobre 2011 (NOR BCRB1124995C) : « Le référentiel de programmation assure donc une information sur une déclinaison plus fine et plus proche des métiers que la nomenclature par destination et par nature de la dépense : c'est la maille pertinente pour optimiser la mise en œuvre des politiques publiques sur le terrain […] propre à éclairer l'élaboration budgétaire du programme et à organiser la répartition des ressources entre les différentes enveloppes (BOP et UO) qui lui sont rattachées »

1 Hors OPEX, hors pensions, hors recettes extrabudgétaires (fonds de concours et attributions de produits compris).

Les dépenses de fonctionnement 2.2.1

1. Dépenses de l'agrégat fonctionnement en 2017

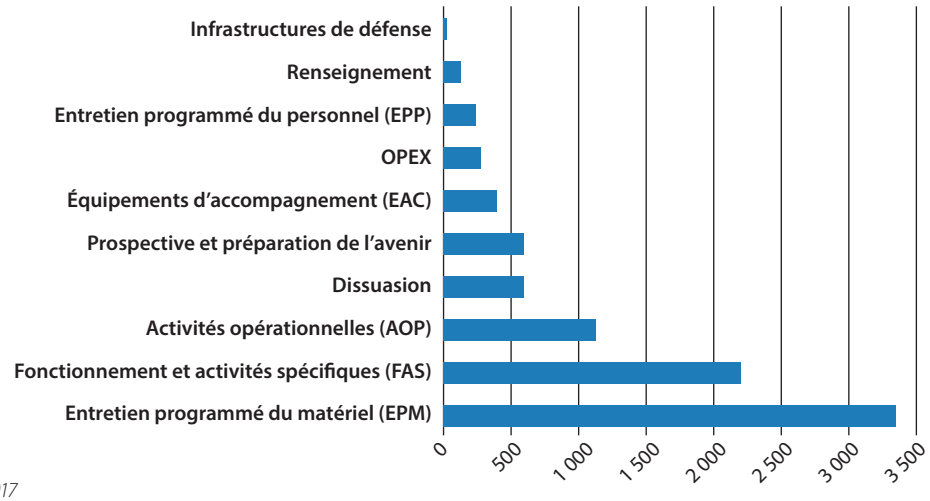
CP en M€, hors surcoûts OPEX et hors recettes extrabudgétaires, et en %

	Total agrégat Fonctionnement	En % du total
Activités opérationnelles (AOP) :	**1 122**	**32**
carburants opérationnels	460	13
activités opérationnelles	661	19
Fonctionnement et activités spécifiques (FAS) :	**2 373**	**68**
activités spécifiques	1 027	29
fonctions support	1 346	39
Total	**3 495**	**100**

Source : LFI 2017

2. Répartition des dépenses de titre 3 « dépenses de fonctionnement » par opération stratégique en 2017

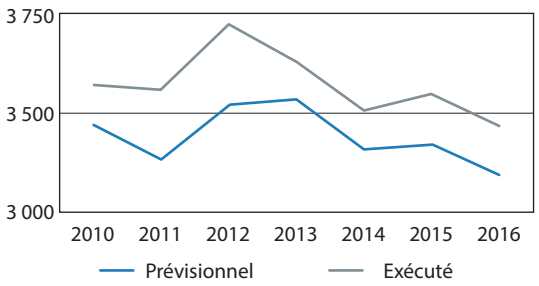
CP en M€, hors pensions, hors recettes extrabudgétaires



Source : LFI 2017

3. Chronique de l'agrégat fonctionnement

CP en M€, hors surcoût OPEX et recettes extrabudgétaires incluses
En € constants 2006



Note de lecture : l'écart entre exécution budgétaire (RAP) et prévision en loi de finances (LFI) s'explique par l'ensemble des opérations budgétaires qui surviennent en cours de gestion qui peuvent entraîner des variations de ressources (rattachement des fonds de concours, financement des opérations extérieures et intérieures, etc.). Il s'écoule environ 18 mois entre le moment de la prévision et la finalisation des RAP de l'année pour l'exécution budgétaire.

Sources : Lois de finances initiales (LFI) pour le prévisionnel ; Rapports annuels de performance pour l'exécution

2.2.2 L'agrégat équipement de la mission « Défense »

L'agrégat équipement de la mission « Défense » regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement du ministère des Armées. C'est le poste de dépense le plus important du ministère, devant celui de la masse salariale (hors pensions).

Cet agrégat regroupe les dépenses concernant plusieurs programmes LOLF qui concourent toutes à l'équipement des forces armées. On y inclut toutes les dépenses d'investissement concernant la dissuasion, les programmes d'armement et leur environnement (dépenses de soutien, coopérations dans le cadre de l'OTAN), les réalisations d'infrastructures, l'entretien programmé des matériels et du personnel, les systèmes d'information et les études dans le domaine de l'armement.

Le ministère des Armées est le premier investisseur de l'État. Au cours des dix dernières années, le volume de ses dépenses d'investissement a évolué de façon irrégulière de 15,2 Md€ à 17,9 Md€.

En 2017, les dépenses d'équipement du ministère des Armées devraient s'élever à près de 17,3 Md€ courants, soit une hausse de 1,8 % par rapport à 2016.

Depuis 2013, la hausse en euros courants est de 8 %. En effet, depuis 2013, les dépenses de l'agrégat équipement augmentent régulièrement, en raison de l'actualisation de la Loi de programmation militaire (LPM) de 2015. Après une forte augmentation en 2009 liée au plan de relance de l'économie, le niveau des dépenses a diminué pour se stabiliser à environ 16 Md€ courants.

S'agissant des Opérations stratégiques (OS) de l'agrégat « équipement », les programmes à effet majeur (PEM)[1] représentent la plus grosse part des dépenses. Entre 2016 et 2017, l'évolution des montants de crédits de paiement alloués à ces programmes est en baisse de près de 3,5 %. Second poste de dépense, la dissuasion est en augmentation par rapport à 2016 (+6 %), sa part dans l'agrégat « Équipement » progresse d'un point par rapport à l'an dernier. Troisième poste de l'agrégat « Équipement », l'Entretien programmé du matériel (EPM) est stable en 2016, après deux années de hausse. Ces trois postes représentent les trois quarts de l'agrégat « Équipement » du ministère des Armées. Les autres OS, d'un poids relatif plus faible dans l'agrégat « Équipement », ont néanmoins fait l'objet d'efforts importants (+17 % pour « Prospective et préparation de l'avenir » ; +9 % pour les infrastructures, par exemple).

Définitions

La mission Défense : Le Parlement vote le budget par missions. Une mission est créée à l'initiative du Gouvernement et peut être ministérielle ou interministérielle. Elle regroupe des programmes. Le programme est l'unité de l'autorisation parlementaire. Il constitue une enveloppe globale et limitative de crédits. Il relève d'un seul ministère et regroupe un ensemble cohérent d'actions. Il est confié à un responsable, désigné par le ministre concerné. Dans ce cadre budgétaire, la mission Défense est l'ensemble constitué par les programmes suivants : le P144 « L'environnement et la prospective de la politique de défense », le P146 « L'équipement des forces », le P178 « La préparation et l'emploi des forces » et le P212 « Le soutien de la politique de la défense »

Nomenclature LOLF des opérations stratégiques / opérations programmées : cf. annexe en fin d'ouvrage

Pour en savoir plus

- Sur le cadre budgétaire (LOLF, LFI) :

http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/ressources-documentaires/documentation-budgetaire/guide-pratique-lolf

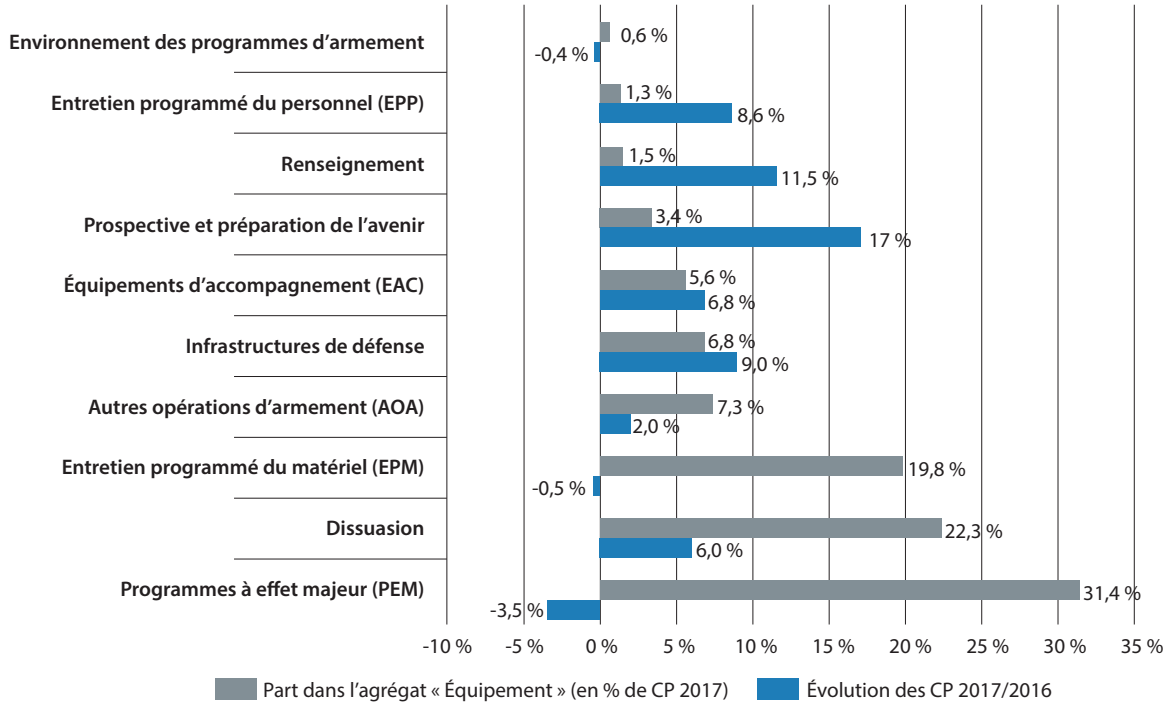
- Sur la Loi de Programmation Militaire (LPM) :

http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/enjeux2/politique-de-defense/la-loi-de-programmation-militaire-lpm-2014-2019/la-loi-de-programmation-militaire-lpm-2014-2019

1 Grands programmes d'armement (Rafale, A400M, etc.)

1. Les opérations stratégiques de l'agrégat équipement en 2016

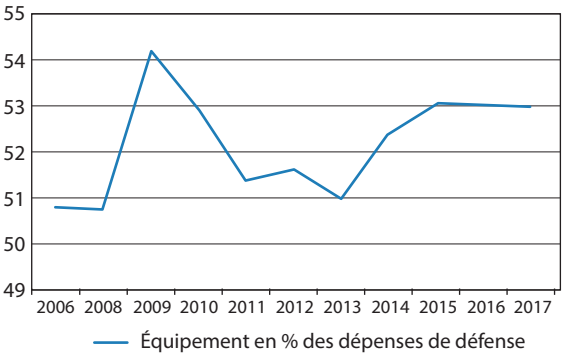
En % de CP en LFI, % évolution des CP 2016-2017 (y compris recettes exceptionnelles)



Sources : LFI 2016 et PLF 2017

2. Part des dépenses d'équipement dans les dépenses de défense en 2017

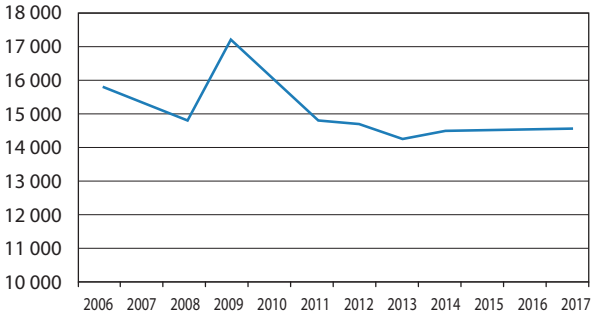
En % du total des dépenses de défense hors pensions



Sources : LFI

3. Évolution des dépenses d'équipement

En M€$_{2010}$



Sources : LFI, ressources extrabudgétaires (Recettes exceptionnelles et autres ressources que l'État reverse au budget de la défense)

2.2.3 Les dépenses en énergie du ministère

Les **achats d'énergie** (hors carburants opérationnels[1]) du ministère se sont élevés en 2016 à **235 M€**[2], soit environ 7 % des dépenses de fonctionnement. Ce montant est en baisse significative par rapport à l'année 2015 (-17,5 M€, soit -7 %).

L'électricité constitue le premier poste de dépenses en énergie du ministère : les achats d'électricité ont représenté presque les deux tiers des dépenses totales d'énergie (64 %), pour un montant de 151 M€[3]. Les achats de gaz figurent en deuxième position (20 % des achats), suivis de ceux de fioul domestique (9 %).

Cette nouvelle baisse de la facture énergétique du ministère est avant tout liée à la **réduction des dépenses en gaz (-7 M€) et en fioul domestique (-7 M€),** les achats d'électricité étant en légère augmentation (+1,40 M€).

Cette réduction des dépenses en gaz et pétrole s'explique principalement par **la baisse du coût de ces énergies en 2016.** Les prix sur les marchés de gros ont en effet nettement reculé en 2016 pour ces deux sources d'énergie (-29 % pour le prix spot du gaz NBP par rapport à 2015, -17 % pour le prix du Brent de pétrole). Néanmoins, l'augmentation des composantes fiscales liées à l'énergie, notamment la **TICPE** pour le fioul et la **TICGN** pour le gaz, a modéré les gains budgétaires potentiels liés à la baisse du coût de ces énergies. Pour l'électricité, le **prix spot** a enregistré une baisse plus modeste que pour les autres énergies (-7 % en 2016), tandis que la **CSPE** a continué d'augmenter.

Toutefois, sur l'ensemble de la période de chauffe 2016, **les températures ont été moins clémentes qu'en 2015,** ce qui a nécessité un volume d'énergie consommé pour le chauffage plus élevé par m² de superficie chauffée, malgré un début d'année aux températures plus douces qu'en 2015. Les efforts visant à réduire le volume de consommation d'énergie du ministère ont été poursuivis, notamment grâce aux actions d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie mises en place par le ministère. Elles se déclinent notamment par :

- l'application de la « réglementation thermique 2012 » pour toute construction neuve qui garantit un niveau de performance énergétique élevé ; des objectifs plus ambitieux sont parfois visés comme le label haute qualité environnementale ;
- des Contrats de performance énergétique (CPE) résultant d'une approche en coût global des actions de rénovation des bâtiments, des équipements et des réseaux ; ils concernent des emprises importantes (Balard, Roc Noir, La Valbonne) ou des prestations plus limitées (St Christol) ;
- le recours à des mécanismes incitatifs visant à privilégier les solutions techniques les plus performantes sur le plan énergétique (certificats d'économie d'énergie), ou à récompenser l'intérêt sur ces questions (fonds d'intéressement à la performance énergétique) ;
- le raccordement aux réseaux de chaleur urbains là où cela est possible.

Définitions

Le champ des **achats d'énergie** pris en compte dans cette fiche regroupe les dépenses en électricité, gaz naturel et gaz de ville, fioul domestique, chauffage urbain, bois et biomasse. Sont donc exclues de ce périmètre les dépenses en carburants opérationnels et en eau.

Le **prix spot de référence pour l'électricité** est le prix du produit *day ahead* (« contrat pour le lendemain ») déterminé sur la bourse EPEX SPOT, fixé quotidiennement par un mécanisme d'enchères. Il s'agit d'un prix négocié la veille pour livraison le lendemain, qui reflète l'équilibre offre-demande à court terme, avant ajustement.

La **Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** remplace depuis 2011 la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Prélevée par l'État sur la consommation de produits énergétiques – principalement de produits pétroliers, la TICPE correspond à un montant par unité produite, montant fixé par la Loi de finances initiale (LFI).

La **Contribution au service public de l'électricité (CSPE)** est destinée principalement à financer les tarifs sociaux de l'électricité, la péréquation tarifaire territoriale, ou encore à favoriser l'intégration des énergies renouvelables en rémunérant les obligations d'achat pour les producteurs d'Énergies Renouvelables (EnR).

La **Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN)** est collectée par les fournisseurs de gaz au moment de la vente à un client final. Elle est perçue pour le compte des douanes et est ensuite intégrée, en tant que recette, au budget de l'État.

Pour en savoir plus

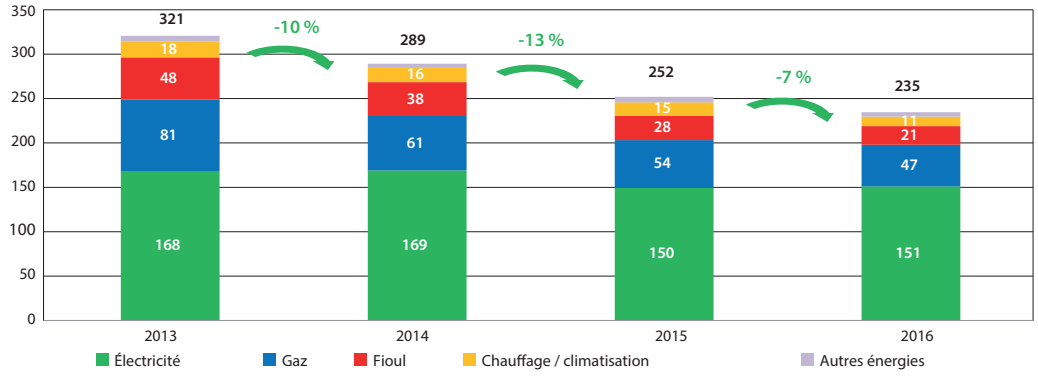
- Site internet du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire, statistiques sur l'énergie : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/966.html

- Commissariat général au développement durable (CGDD), Panorama Énergie-Climat de la France, édition 2016

1 Les achats de carburants opérationnels font l'objet d'une fiche spécifique dans cet annuaire (2.2.4).
2 Chiffre provisoire issu des dépenses enregistrées dans CHORUS pour les comptes PCE « ANS Électricité », « ANS Fioul », « ANS Gaz », « ANS Chauffage et clim », « ANS Autres énergies ». Il regroupe les dépenses en énergie pour les programmes 178, 146, 212, 144, 309, 723. L'eau n'est pas incluse dans ce chiffre.
3 Source CHORUS.

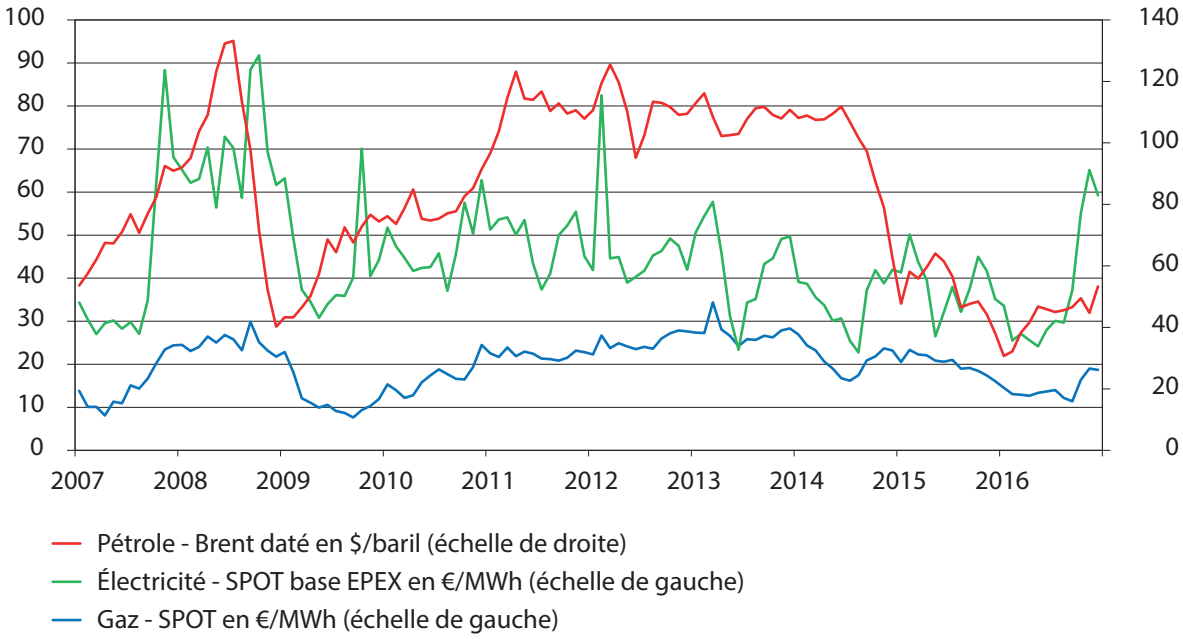
1. Typologie et évolution des dépenses d'énergie du ministère

Dépenses en achats d'énergie, en M€



Source : données CHORUS, provisoires pour 2016.

2. Évolution du coût des énergies sur les marchés de gros



Prix du baril de Brent daté : cours de ventes spot du baril de pétrole de type « brent » (issu de la mer du Nord et servant de référence pour l'Europe) sur le marché de Londres, en moyenne mensuelle.

Prix SPOT du gaz NBP : cours de clôture du prix SPOT *day ahead* (« contrat pour le lendemain ») du gaz naturel livrable sur les marchés NBP (National Balancing Point - Royaume-Uni), en moyenne mensuelle.

Epex : European Power Exchange

Sources : DGEC, EPEX Spot

3. Écart de température mensuel moyen par rapport aux normales de saison, sur la période de chauffe

En °C

	janvier	février	mars	avril	oct.	nov.	déc.	moyenne
2014	2,2	1	0,9	0,7	2	1,9	0,7	1,3
2015	0,2	-2	-0,3	0,6	-1	2,2	3,9	0,5
2016	1,3	2,4	-1,1	-1,5	-1,2	-0,3	-0,2	-0,1
Écart de $T_{Celsius}$ 2016/2015	1,1	4,4	-0,8	-2,1	-0,2	-2,5	-4,1	**-0,6**

Source : RTE, Aperçu mensuel sur l'énergie électrique

2.2.4 La consommation pétrole et son coût pour le ministère

La consommation de carburants opérationnels au ministère des Armées représente en 2016 un volume total hors OPEX de 595 000 m^3 pour un montant associé de dépenses de 433 M€. Il s'agit d'un poste important dans le budget de fonctionnement du ministère. Cette consommation est stable par rapport à 2015.

Le **carburéacteur** représente 75 % des combustibles consommés chaque année par le ministère (les autres produits étant le gazole, le carburant terrestre et le combustible de navigation). Aussi, l'armée de l'air est-elle le principal client défense du **Service des essences des armées (SEA),** avec une consommation de presque 60 % des volumes pétroliers ministériels.

Les achats physiques de la matière première pétrole sont soumis à une double volatilité des prix liée, d'une part, à l'évolution du cours du brut en $ (+50 % durant l'année 2016), et, d'autre part, à celle du taux de change €/$ (-3 % durant l'année 2016).

Afin de stabiliser le coût d'approvisionnement pour le ministère et d'en minimiser l'écart avec les hypothèses de construction budgétaire, le ministère a recours à des dispositifs de couverture permettant de gérer le facteur de risque particulier que représente cette double volatilité.

L'objectif du ministère n'est pas de spéculer sur les cours, mais de sécuriser son budget d'approvisionnement.

La couverture physique consiste, pour le SEA, à utiliser ses capacités de stockage en fonction des opportunités que présente le marché.

La couverture financière, concentrée sur les approvisionnements en carburéacteur, repose sur la souscription de ***swaps***. Cette couverture porte sur un volume maximal de 40 % des approvisionnements annuels en carburéacteur, sur le seul territoire métropolitain et hors OPEX, en incluant un *prorata* de revente aux armées étrangères.

Ces dispositifs, associés à la pratique depuis 2013 d'**un coût moyen unitaire pondéré** par le SEA lors de la revente de produits pétroliers aux armées, permettent de lisser les dépenses associées aux consommations de carburants.

Toutes les dépenses et les recettes relatives aux opérations pétrolières menées par le SEA sont retracées sur **le compte de commerce « Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires** ».

Définitions

- Le **Service des essences des armées** (SEA) est l'opérateur pétrolier du ministère des Armées. Il est en charge du soutien pétrolier des forces armées : approvisionnement, stockage, transport et distribution de carburant, ingrédients, matériels pétroliers et produits divers.
- Le **compte de commerce « Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires »** retrace les opérations financières relatives à l'exploitation de dépôts pétroliers d'une part, et à la fourniture par le SEA de produits pétroliers à ses clients civils et militaires, d'autre part. Depuis 2013, il prend en compte tant les recettes que les dépenses afférentes aux biens et services complémentaires nécessaires à l'utilisation des matériels de l'État et à l'exploitation de ses infrastructures pétrolières. À compter de 2016, sont ajoutées au périmètre du compte de commerce les différentes opérations correspondant au fonctionnement et aux investissements du SEA.
- Le **Coût unitaire moyen pondéré** (CUMP) : mis en place depuis le 1er janvier 2013, il a permis d'obtenir une méthode unique pour la tarification et la valorisation comptable des stocks. La tarification des produits pétroliers cédés par le SEA aux armées clientes repose sur une méthodologie qui valorise l'ensemble du stock en tenant compte du prix réellement payé pour chaque cargaison reçue. L'inertie liée aux stocks a pour effet de lisser les tarifs de cession (atténuation de l'impact des cours sur les tarifs).
- Le **carburéacteur** est le carburant utilisé pour alimenter les moteurs à réaction et les turbines à gaz d'aviation. Le carburéacteur militaire, par rapport au carburéacteur civil, bénéficie d'un additif antigivre, qui lui confère des propriétés particulières en termes de combustion et de pouvoir calorifique.
- Les ***swaps*** sont des instruments financiers à terme relevant de la catégorie des produits dérivés. Les *swaps* sur matière première sont des contrats reposant sur l'échange d'un prix fixe, déterminé au moment de la conclusion du contrat, contre un prix variable pour une période déterminée. Ils permettent de se couvrir en cas de hausse du cours de marché, au détriment d'une économie en cas de baisse du cours.

Sources

- Rapport annuel de performance de la mission « Défense », éditions 2014, 2015 et 2016.
- Loi de finances initiale pour 2016, article 46 de la loi 2015-1785 de finances pour 2016 qui modifie la dénomination du compte de commerce en : « Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires ».
- Rapport annuel d'activité, Service des essences des armées, édition 2015.

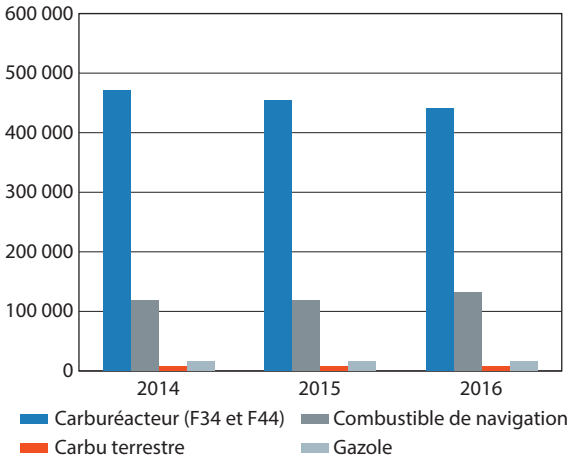
1. Évolution des volumes et montants consommés de 2014 à 2016

	2014		2015		2016	
	Volumes en m³	Dépenses associées en €	Volumes en m³	Dépenses associées en €	Volumes en m³	Dépenses associées en €
Évolution des volumes et montants consommés de 2014 à 2016 par type de produits (hors OPEX)						
Gazole	17 811	22 833 813	15 667	17 856 582	15 822	16 906 414
Carburant terrestre	7 043	8 874 136	5 622	6 780 707	5 312	6 125 277
Carburéacteur (F34 et F44)	469 125	375 130 122	456 616	338 762 062	443 478	295 007 126
Combustible de navigation	118 914	88 112 912	119 139	79 656 887	130 621	75 635 732
Divers (huiles graisses et autres)		37 668 569		32 208 835		39 080 629
Total	612 893	532 619 552	597 044	475 265 073	595 233	432 755 178
Évolution des volumes et montants consommés de 2014 à 2016 par armée (hors OPEX)						
Armée de terre	48 406	55 823 965	43 111	48 005 104	43 832	42 672 711
Marine nationale	189 813	159 441 274	180 370	144 535 959	137 399	135 285 839
Armée de l'air	374 674	317 354 313	373 563	282 724 010	364 002	254 796 628
Total	612 893	532 619 552	597 044	475 265 073	595 233	432 755 178

Sources : RAP 2014, 2015 et 2016

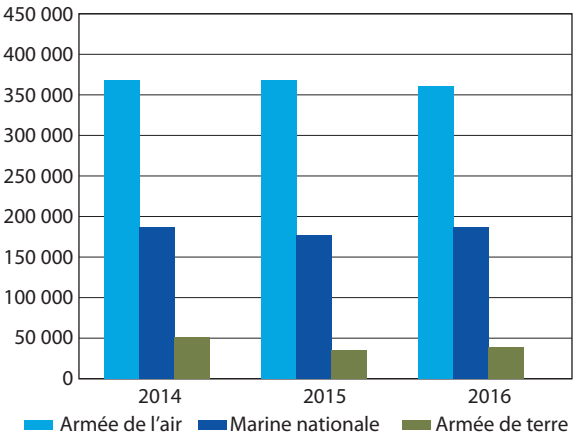
2. Évolution des volumes consommés de 2014 à 2016 par type de produit

En m³



Sources : RAP 2014, 2015 et 2016

3. Évolution des volumes consommés de 2014 à 2016 par armée



Sources : RAP 2014, 2015 et 2016

3. LES MOYENS DE LA DÉFENSE

3.1 Le patrimoine immobilier du ministère
3.2 Les Bases de défense

3.1 Le patrimoine immobilier du ministère

Premier utilisateur du patrimoine immobilier de l'État, le ministère des Armées occupe, au 31 décembre 2016, 73 407 composants (bâtiments et terrains) représentant une surface occupée de plus de 291 797 ha.[1]

La grande majorité des surfaces occupées se concentre dans la zone nord-est (notamment Champagne-Ardenne) et la zone sud-est (notamment Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Conformément à la Loi de programmation militaire 2014-2019, les Armées ont poursuivi la réduction de leur empreinte foncière par le recours aux cessions immobilières (291 opérations de cessions réalisées depuis 2014 pour un montant total de 520 M€).

Le patrimoine du ministère des Armées se distingue de celui des autres ministères par sa composition, essentiellement des infrastructures spécifiques telles que des terrains d'entraînement, des sites industriels de soutien aux forces armées (services des essences ou de l'armement) et d'ouvrages classés « Défense » (ouvrages fortifiés, cimetières militaires, etc.).

Au sein de ces infrastructures spécifiques du patrimoine des armées, la dimension opérationnelle des sites est prépondérante. En effet, l'essentiel du patrimoine du ministère est utilisé pour les besoins des forces armées, notamment :

- des espaces d'entraînement dits « **camps nationaux** » pour l'armée de terre ; le plus important est le camp de Canjuers, dans le Var (près de 34 500 ha) ;
- des **casernes et quartiers** accueillant les forces armées : plus de 845 ha de surface foncière pour la caserne Martin des Pallières (Sarthe) utilisée par le 2e régiment d'infanterie de marine ;
- des **bases aériennes** pour l'armée de l'air : plus de 4 350 ha de foncier pour la base aérienne 120 de Cazaux (Gironde) ;
- des infrastructures portuaires pour la marine nationale : à Brest, 132 ha pour la seule **base navale**.

Méthode de fiabilisation des données

Les données statistiques immobilières sont cette année pour la première fois présentées selon les modalités du référentiel interministériel en cours d'implémentation à la suite de la campagne de fiabilisation des données patrimoniales engagée au niveau interministériel.

Ces données sont donc parfaitement cohérentes avec les éléments inscrits à l'actif du bilan de l'État tels qu'ils ressortent du système d'information comptable et financier CHORUS.

Par ailleurs, la ventilation des infrastructures par attributaires ne pouvant être totalement fiabilisée depuis la mise en place de la réforme des bases de défense, une ventilation géographique et par type d'infrastructures lui a été préférée.

À noter que le système d'information comptable et financier CHORUS n'est pas encore à jour des nouvelles régions administratives mises en place en 2016.

Définitions

Camps nationaux : vastes ensembles ayant vocation de champs de tir pour toutes les armes et de zones de manœuvre à l'usage périodique de formations venant y assurer leur instruction.

Casernes et quartiers : immeubles réservés à l'usage des militaires. Par exception, les casernes des troupes dites « anciennement montées » (cavalerie, artillerie, train, matériel), sont appelées quartiers.

Bases : ensembles formés par un aérodrome et un casernement liés recevant l'appellation de base ALAT (armée de terre), base d'aéronautique navale (marine) ou base aérienne (armée de l'air). Un élément terrestre de force maritime d'installations portuaires et immobilières dans un port militaire reçoit l'appellation de base navale.

1 Données France (métropole et outre-mer) et étranger.

1. Répartition du patrimoine immobilier par zones géographiques

RÉGIONS	Nombre de composants (bâtiments ou terrains)	Surface occupée[1] (en ha)	
		TOTAL	dont surface bâtie (SHON)
Alsace	2 142	2 969	106
Aquitaine	5 111	38 573	201
Auvergne	1 098	1 319	73
Basse-Normandie	892	941	51
Bourgogne	1 095	967	48
Bretagne	5 495	10 545	284
Centre	5 109	17 938	212
Champagne-Ardenne	4 949	41 981	162
Corse	909	2 291	24
Franche-Comté	2 017	5 926	74
Haute-Normandie	607	1 145	27
Île-de-France	4 188	4 144	355
Languedoc-Roussillon	1 516	12 796	67
Limousin	839	6 529	19
Lorraine	6 511	17 217	276
Midi-Pyrénées	2 229	10 204	112
Nord-Pas-de-Calais	1 471	1 644	45
Pays de la Loire	1 505	3 834	79
Picardie	1 769	7 119	45
Poitou-Charentes	1 826	6 655	103
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 069	48 331	400
Rhône-Alpes	1 946	5 080	133
Collectivités, territoires et départements d'outre-mer	6 972	43 259	108
Étranger	4 142	390	60
TOTAL	73 407	291 797	3 063

Source : CHORUS RE-FX (extraction du 22 juin 2017)
1 Surface bâtie + contenances cadastrales.

2. Réparation du nombre de composants et des surfaces par fonction

FONCTIONS	Composants (bâtiments ou terrains)		Surface occupée[(1)] (en ha)	
	Nb	%	Nb	%
Bureaux	3 329	4,5	350	0,1
Logements	8 866	12,1	226	0,1
Locaux d'activité	36 000	49,0	2 369	0,8
Bâtiments culturels	585	0,8	32	0,0
Culte et monuments	192	0,3	5	0,0
Infrastructures	22 499	30,6	82	0,0
Terrains	1 936	2,6	288 732	98,9
TOTAL	73 407	100,0	291 797	100,0

Source : CHORUS RE-FX (extraction du 22 juin 2017)
1 Surface bâtie + contenances cadastrales.

3.2 Les Bases de défense

La Base de défense (BdD) est une aire géographique regroupant dans son périmètre l'ensemble des formations et organismes du ministère des Armées, dont les soutiens spécialisés (infrastructure, Systèmes d'Information et de communications [SIC], santé, etc.) délivrés par les directions et services de soutien du ministère. Ces soutiens sont coordonnés localement, et l'Administration générale et le soutien commun (AGSC) assure la mutualisation et les arbitrages sur leur gestion. C'est une « circonscription administrative de soutien ». Le Commandant de la base de défense (ComBdD) assure la coordination locale des soutiens délivrés (AGSC, SIC, infrastructure, santé…) et procède aux arbitrages requis tout en garantissant la qualité des services rendus par les organismes de soutien. En 2016, on compte 61 BdD réparties en quatre catégories :

- type 1 : 8 BdD constituées d'une seule formation majeure ;
- type 2 : 40 BdD constituées de plusieurs formations et organismes importants relevant, ou non, de subordinations différentes ;
- type 3 : 3 BdD aux effectifs de plus de 10 000 personnes ;
- type 4 : 10 BdD situées outre-mer ou à l'étranger.

Les BdD disposent de ressources en propre, tant en termes d'effectifs, qu'en termes de crédits budgétaires.

Entre 2014 et 2015, le périmètre des BdD a évolué de manière conséquente avec le transfert des dépenses de maintenance courante d'infrastructure, au budget du Service d'infrastructure de la défense et la prise en charge des dépenses de soutien courant de l'opération Sentinelle, par le budget général du ministère. En 2016, les dépenses de maintien en condition des infrastructures sont en nette baisse (-11,5 % par rapport à 2015) mais restent supérieures à leur niveau de 2014.

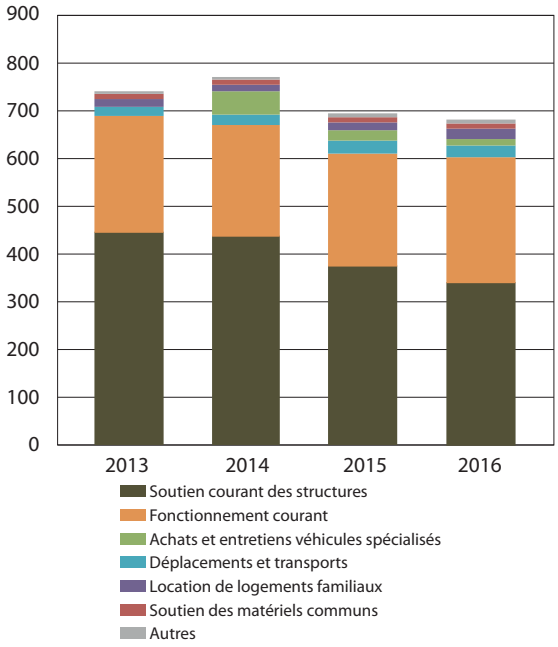
En 2016, les dépenses budgétaires des BdD s'élèvent à 686,5 M€, sans changement de périmètre majeur par rapport à 2015. On constate une légère baisse des dépenses entre 2015 et 2016 (-9,8 M€, soit 1 %).

Définitions

Le Commandant de base de défense (ComBdD) : il est le garant d'un soutien interarmées organisé en fonction des priorités opérationnelles. Il joue un rôle de coordination et d'arbitrage pour l'ensemble des soutiens. En tant que responsable des services d'administration générale et du soutien commun mis en œuvre au niveau local, le ComBdD est l'un des principaux interlocuteurs de la défense avec les acteurs institutionnels et socio-économiques.

1. Dépenses budgétaires des bases de défense par opération budgétaire

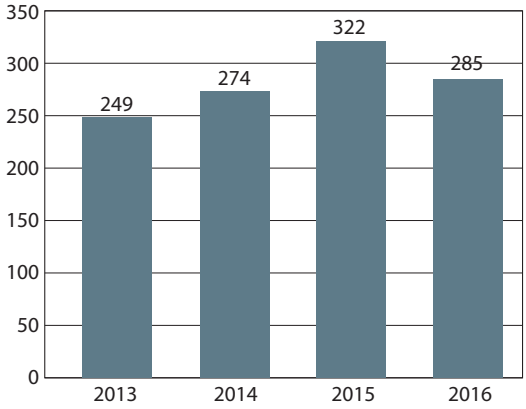
En M€ de CP



Source : RAP 2016

2. Dépenses de maintien en condition des infrastructures

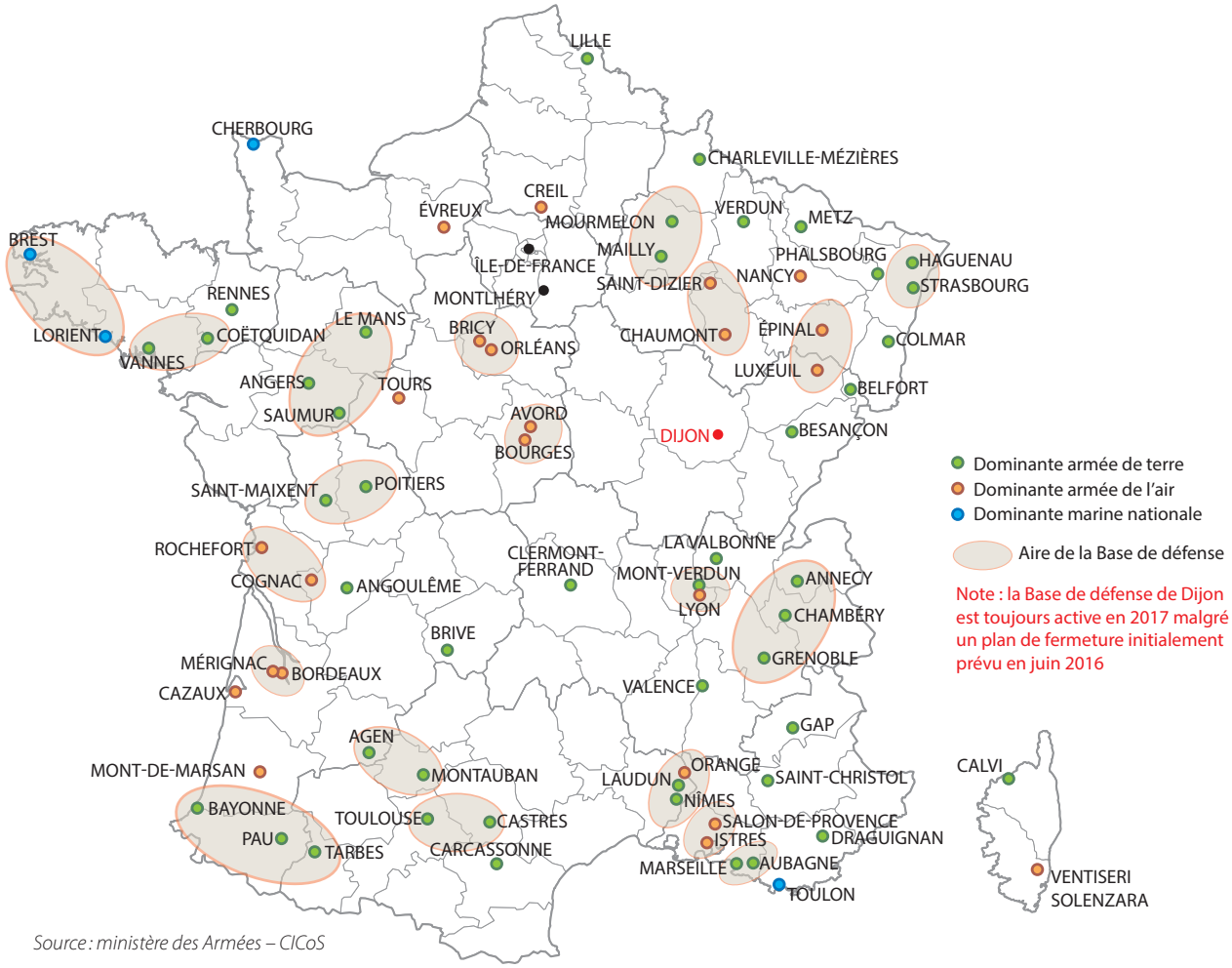
En M€ de CP



Note : chaque BdD dispose de crédits pour le maintien en condition de ses infrastructures. Ils permettent de réaliser le maintien en condition des infrastructures classiques, le maintien en condition des infrastructures opérationnelles, le petit entretien ainsi que les contrôles et vérifications périodiques obligatoires.

Source : RAP 2016

3. Localisation des Bases de défense de métropole au 1er janvier 2017



Source : ministère des Armées – CICoS

4. LES EFFECTIFS DE LA DÉFENSE

4.1 Les effectifs militaires et leur rémunération

4.2 Les effectifs civils et leur rémunération

4.3 Les pensions de retraite des militaires

4.4 L'engagement des armées sur le territoire national et en opération extérieure

4.5 Les réserves militaires et la garde nationale

4.6 La parité au sein du ministère

4.1 Les effectifs militaires et leur rémunération

Au 31 décembre 2015, le ministère des Armées compte 196 084 militaires en France (métropole + DOM, Mayotte exclu). Ces effectifs sont répartis en 28 847 officiers, 86 437 sous-officiers, 75 167 militaires du rang, 2 095 volontaires et 3 538 élèves.

Ce personnel est jeune, plus de la moitié d'entre eux ont 32 ans ou moins ; les moins de 30 ans représentent 40,3 % des effectifs. Les effectifs les plus jeunes sont les élèves avec un âge médian de 22 ans, les effectifs les moins jeunes sont les officiers avec un âge médian de 40 ans. Les plus de 50 ans sont représentés majoritairement parmi les sous-officiers et les officiers.

Au 31 décembre 2015, les effectifs militaires se répartissent à 54 % dans l'armée de terre, 21 % dans l'armée de l'air et 17 % dans la marine nationale. La répartition par grade n'est pas la même selon les armées. En effet, la moitié des militaires de l'armée de terre sont des militaires du rang (54 %) alors que, pour l'armée de l'air et la marine nationale, plus de la moitié des effectifs sont des sous-officiers (respectivement 56 % et 65 %).

Pour les trois armées, les officiers représentent au plus 15 % des effectifs. Les officiers sont très représentés dans la catégorie « autres », ce qui correspond notamment à une forte représentation des officiers au sein du Service de santé des armées, de la Direction générale de l'armement et du Contrôle général des armées.

Sur le territoire, les militaires sont notamment présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur (16,2 %), dans le Grand Est (14,1 %), en Nouvelle-Aquitaine (12,2 %), en Île-de-France (11,7 %) et en Bretagne (10,2 %).

En 2015, les militaires perçoivent en moyenne 2 542 € nets par mois en équivalent temps plein annuel. La moitié d'entre eux perçoivent une rémunération inférieure à 2 204 €.

Cette rémunération est en moyenne de 4 577 € pour les officiers, 2 459 € pour les sous-officiers et 1 902 € pour les militaires du rang.

Pour la moitié des officiers, le salaire net mensuel est inférieur ou égal à 4 258 €. Pour les militaires du rang, le salaire net mensuel médian est de 1 766 €.

La rémunération des militaires est composée d'une partie fixe (traitement principal ou salaire indiciaire) et de primes. Les primes dépendent notamment de la qualification, de l'ancienneté, de la situation géographique, de la situation familiale et du niveau d'engagement du militaire sur le terrain. La part de primes dans la rémunération brute est supérieure à 29,6 % pour la moitié des militaires. Les primes ont une part plus importante dans la rémunération des officiers (plus de 38,3 % pour la moitié d'entre eux) et une part moins importante pour les militaires du rang (moins de 25,3 % pour la moitié d'entre eux).

Définitions

L'EQTP (équivalent temps plein annualisé) : compris entre 0 et 1, correspond pour un agent au rapport entre son nombre d'heures rémunérées dans l'année et le nombre d'heures rémunérées correspondant à un service à temps complet dans l'année.

Salaire en EQTP (salaire en équivalent temps plein annualisé) : salaire converti à un temps plein annuel.

La part de primes est égale au rapport entre le montant total des primes et indemnités et la rémunération brute.

Militaire : personnel dont le statut du contrat est militaire ou élève de l'école polytechnique.

Médiane : valeur pour laquelle la moitié de la population a une valeur inférieure ou égale et l'autre moitié une valeur supérieure ou égale.

SIASP : Par la constitution d'un fichier statistique, à partir de plusieurs sources administratives, le système d'information sur les agents de la fonction publique (SIASP) permet de connaître les effectifs, les caractéristiques d'emploi, les volumes de travail et les rémunérations des agents des 3 versants de la fonction publique. Il couvre les agents en poste en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, hors Mayotte.

Les sources, champs, statistiques, et corrections apportés sont différents de ceux figurant dans le Bilan social du ministère des Armées (DRH-MD).

Pour en savoir plus

• Gauthier L., « Les effectifs militaires et civils du ministère des Armées en 2014 : baisse des effectifs », EcoDef Statistiques, n° 88, février 2017.

• Baudry M., « La rémunération des personnels militaires en 2015 », EcoDef Statistiques, n° 81, juillet 2016.

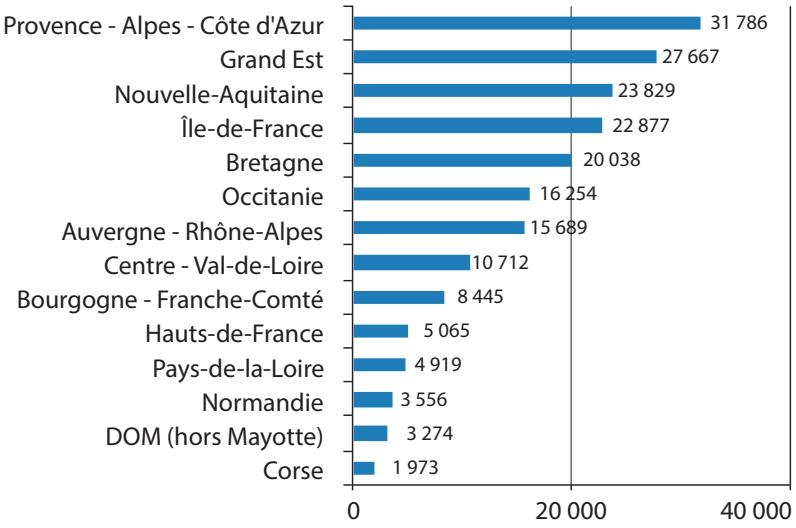
1. Effectifs au 31 décembre 2015 et âge des militaires par corps

	Effectifs physiques	Part (en %)	Âge médian	Part des moins de 30 ans (en %)	**Part des 50 ans et plus** (en %)
Officiers	28 847	14,7	40	16,1	16,2
Sous-officiers	86 437	44,1	35	23,7	8,7
Militaires du rang	75 167	38,3	27	64,9	0,1
Volontaires	2 095	1,1	23	83,4	0,1
Élèves	3 538	1,8	22	95,3	0,0
Ensemble	**196 084**	**100,0**	**32**	**40,3**	**6,3**

Champ : emplois principaux au 31 décembre, statuts militaires ou élèves de polytechnique, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du ministère des Armées.

Source : SIASP, Insee. Traitements OED.

2. Répartition des effectifs militaires par région au 31 décembre 2015



Champ : emplois principaux au 31 décembre, statuts militaires ou élèves de polytechnique, situés en France (métropole + DOM hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du ministère des Armées.

Source : SIASP, Insee. Traitements OED.

3. Rémunération mensuelle moyenne des militaires en 2015

En EQTP

	Salaire net (en €)		Salaire indiciaire (en €)		Part des primes médiane dans le salaire brut (en %)
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	
Officiers	4 577	4 258	2 960	2 759	38,3
Sous-officiers	2 459	2 368	1 840	1 824	29,8
Militaires du rang	1 902	1 766	1 535	1 472	25,3
Ensemble	**2 542**	**2 204**	**1 891**	**1 662**	**29,6**

Champ : emplois principaux au 31 décembre, statuts militaires ou élèves de polytechnique, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du ministère des Armées.

Source : SIASP, Insee. traitements OED.

4.2 Les effectifs civils et leur rémunération

Au 31 décembre 2015, le ministère des Armées compte 62 823 personnels civils. Ces effectifs sont répartis en 34 633 fonctionnaires, 20 563 ouvriers de l'État et 7 627 contractuels et autres catégories.

Ces personnels sont globalement moins jeunes que les militaires, en effet, plus de la moitié d'entre eux ont 49 ans ou plus. Les effectifs les plus jeunes sont les personnels contractuels avec un âge médian de 40 ans et une part de moins de 30 ans de 25,6 %. Les effectifs les moins jeunes sont les ouvriers de l'État avec un âge médian de 52 ans et une part de 50 ans et plus de 60,8 %.

Les personnels fonctionnaires sont pour la moitié de catégorie C (50,3 %), pour près d'un tiers de catégorie B (30,4 %) et pour un sur cinq de catégorie A (19,2 %). Les personnels contractuels et les autres catégories sont eux majoritairement composés de niveau 1 (72,0 %), ce niveau est équivalent aux catégories A des fonctionnaires. Les personnels de niveau 2 et niveau 3 représentent eux 12,0 % et 13,5 % des effectifs de contractuels.

Sur le territoire, les civils sont notamment présents en Île-de-France (25,7 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (15,3 %), en Bretagne (13,5 %) et en Nouvelle-Aquitaine (11 %).

En 2015, les civils perçoivent en moyenne 2 505 € nets par mois en équivalent temps plein annuel. La moitié d'entre eux perçoit moins de 2 326 € par mois.

Cette rémunération est en moyenne de 2 430 € pour les fonctionnaires, 2 585 € pour les ouvriers de l'État et de 2 608 € pour les contractuels et autres catégories.

Parmi les fonctionnaires, le salaire net moyen des catégories A est de 3 591 €, celui des catégories B de 2 600 € et celui des catégories C de 1 891 €. Pour les contractuels et autres catégories, les rémunérations sont inférieures au grade de fonctionnaire équivalent : le salaire net des niveaux 1 est de 2 847 €, celui des niveaux 2 de 2 171 € et celui des niveaux 3 de 1 730 €. Le salaire des contractuels et autres catégories est plus élevé en moyenne que le traitement des fonctionnaires étant donné la plus forte représentation de la catégorie la mieux rémunérée.

La moitié des contractuels gagnent plus de 2 398 € par mois alors que le salaire net médian des fonctionnaires est de 2 159 €.

Pour la moitié des civils, la part des primes dans leur rémunération est supérieure à 17,7 %. Le niveau de primes dépend du statut, la moitié des contractuels n'ont pas de primes. Les fonctionnaires sont ceux qui bénéficient le plus de primes, et ce notamment pour les catégories A. Pour la moitié des fonctionnaires, les primes représentent au moins 23,5 % de leur rémunération brute.

Définitions

L'ETP (équivalent temps plein) : l'ETP est associé à une date t. Compris entre 0 et 1, il correspond à la quotité de service de l'agent à cette date t.

L'EQTP (équivalent temps plein annualisé) : compris entre 0 et 1, correspond pour un agent au rapport entre son nombre d'heures rémunérées dans l'année et le nombre d'heures rémunérées correspondant à un service à temps complet dans l'année.

Salaire en EQTP (salaire en équivalent temps plein annualisé) : salaire converti à un temps plein annuel.

La part de primes est égale au rapport entre le montant total des primes et indemnités et la rémunération brute.

Militaire : personnel dont le statut du contrat est militaire ou élève de l'école polytechnique.

Médiane : valeur pour laquelle la moitié de la population a une valeur inférieure ou égale et l'autre moitié une valeur supérieure ou égale.

SIASP : Par la constitution d'un fichier statistique, à partir de plusieurs sources administratives, le système d'information sur les agents de la fonction publique (SIASP) permet de connaître les effectifs, les caractéristiques d'emploi, les volumes de travail et les rémunérations des agents des 3 versants de la fonction publique. Il couvre les agents en poste en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, hors Mayotte.

Les sources, champs, statistiques, et corrections apportés sont différents de ceux figurant dans le Bilan social du ministère des Armées (DRH-MD).

Pour en savoir plus

GAUTHIER L., « Les effectifs militaires et civils du ministère des Armées en 2014 : baisse des effectifs », EcoDef Statistiques, n° 88, février 2017

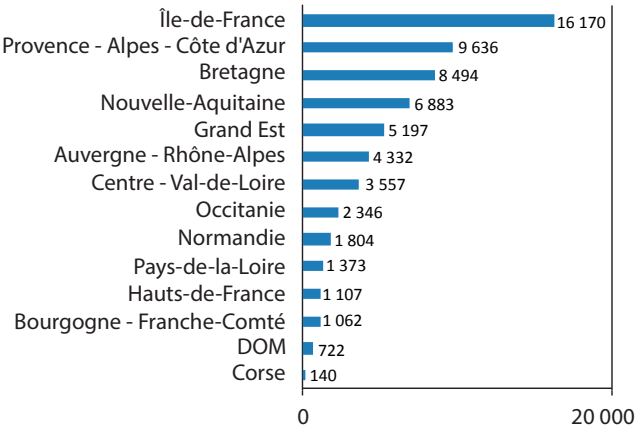
BAUDRY M., « La rémunération des personnels militaires en 2015 », EcoDef Statistiques, n° 81, juillet 2016

1. Effectifs au 31 décembre 2015 et âge médian des civils par statut et catégorie hiérarchique

		Effectif physique	Part	Effectif en ETP	Âge médian	Moins de 30 ans (en %)	50 ans et plus (en %)
Fonctionnaires	Cat. A	6 664	10,6	6 586	48	2,4	44,8
	Cat. B	10 543	16,8	10 302	49	1,3	48,1
	Cat. C	17 411	27,7	16 870	49	2,5	46,5
	Indéterminé	15	0,0	13	-	-	-
	Sous-total	34 633	55,1	33 772	49	2,1	46,7
Ouvriers d'État	Sous-total	20 563	32,7	20 551	52	1,8	60,8
Contractuels et autres catégories	Niv. I	5 495	8,7	5 279	39	22,9	29,2
	Niv. II	913	1,5	787	41	23,4	26,0
	Niv. III	1 028	1,6	980	36	45,3	31,8
	Indéterminé	191	0,3	182	-	-	-
	Sous-total	7 627	12,1	7 228	40	25,6	29,6
Ensemble		**62 823**	**100,0**	**61 551**	**49**	**4,9**	**49,2**

Champ : emplois principaux au 31 décembre, statuts militaires ou élèves de polytechnique, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du ministère des Armées.
Source : SIASP, Insee. Traitements OED.

2. Répartition des effectifs civils par région au 31 décembre 2015



Champ : emplois principaux au 31 décembre, statuts militaires ou élèves de polytechnique, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.
Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du ministère des Armées.
Source : SIASP, Insee. Traitements OED.

3. Rémunération mensuelle moyenne des civils en 2015

En EQTP

	Salaire net (en €)		Salaire indiciaire (en €)		Part des primes médiane dans le salaire brut (en %)
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	
Cat. A	3 591	3 309	3 193	2 866	28,0
Cat. B	2 600	2 542	2 306	2 185	26,5
Cat. C	1 891	1 778	1 775	1 647	18,1
Fonctionnaires	2 430	2 159	2 206	1 954	23,5
Ouvriers d'État	2 585	2 415	2 589	2 473	13,5
Niv. I	2 847	2 683	3 313	3 182	0,6
Niv. II	2 171	2 155	2 471	2 487	0,0
Niv. III	1 730	1 680	1 909	1 917	0,0
Contractuels et autres	2 608	2 398	3 010	2 783	0,1
Ensemble	**2 505**	**2 326**	**2 442**	**2 269**	**17,7**

Champ : emplois principaux au 31 décembre, statuts militaires ou élèves de polytechnique, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du ministère des Armées.
Source : SIASP, Insee. Traitements OED.

4.3 Les pensions de retraite des militaires

Au 31 décembre 2015, le nombre de pensionnés militaires était de 547 313, soit 15,2 % des 3,6 millions de pensionnés relevant des régimes de retraite de la fonction publique. Les effectifs de pensionnés militaires ont connu une faible décroissance depuis 1990 (-0,3 % en moyenne par an, -38 000 pensionnés), alors que dans le même temps, le nombre de pensionnés de la Fonction publique d'État (FPE) a crû régulièrement de 2,6 % par an, soit +889 000 pensionnés.

Le nombre de départs à la retraite des militaires est fluctuant et largement déterminé par des facteurs propres à la politique de gestion du personnel militaire. Ainsi, les plans qui sont intervenus et les mesures d'incitation au départ qui les accompagnaient ont entraîné un fort volume de départs entre 1996 et 2002. Puis entre 2002 et 2006, le nombre d'entrées en retraite a diminué régulièrement. Le nombre de pensions militaires entrées en paiement est ensuite reparti fortement à la hausse (+3,3 % par an en moyenne entre 2007 et 2011) avant de régresser à nouveau. En 2015, l'effectif des nouveaux retraités a baissé de 0,2 % par rapport à 2014.

Les âges de liquidation varient sensiblement selon la fonction publique et le statut de l'agent (civil, militaire ou ouvrier d'État).

En 2015, l'âge moyen de liquidation de la pension se situait à 61 ans et 1 mois pour les fonctionnaires de l'État (FPE), 60 ans et 1 mois pour les ouvriers d'État et 45 ans et 5 mois pour les militaires. Les militaires ont un âge moyen inférieur en raison des règles particulières de liquidation qui leur sont applicables (départ possible après 17 ans de service pour les non-officiers et 27 ans de service pour les officiers). L'âge moyen de départ en retraite des fonctionnaires, après avoir longtemps stagné, a tendance à augmenter notamment en lien avec les réformes des retraites de 2003 et 2010. Après une année 2011 marquée par une forte baisse de l'âge de radiation des cadres (dispositif parents de 3 enfants), l'âge moyen de départ a rebondi en 2012, 2013, et 2014. En 2015, l'âge moyen de départ poursuit sa tendance en augmentant d'environ 4 mois (+3 mois dans la FPE civils, +7 mois pour les militaires, stable pour les ouvriers d'État).

En 2015, la pension mensuelle moyenne brute du stock des pensionnés (ayants droit) s'établissait à 2 085 € pour les fonctionnaires civils de l'État et à 1 732 € pour les militaires[1].

Sur la période 2005-2015, la progression de la pension moyenne pour les fonctionnaires civils (ayants droit) de l'État (+1,5 %) a été supérieure à l'évolution des prix hors loyers et hors tabac (+1,2 % par an), alors que cette progression n'a été en moyenne que de +1 % pour les pensions des ayants droit militaires.

Définitions

- **Ayant droit :** ancien fonctionnaire, militaire ou magistrat radié des cadres et titulaire d'une pension de droit direct attribuée au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite.
- **Ayant cause :** Les personnes qui ont acquis du statut de fonctionnaire, magistrat ou militaire un droit à un avantage déterminé, notamment un droit à pension de réversion.
- **Solde de réserve :** émoluments versés aux officiers généraux placés dans la deuxième section où ils sont maintenus en activité et mis à la disposition du ministre de la Défense, dont le montant est égal à celui de la pension de retraite à laquelle les intéressés pourraient prétendre s'ils étaient radiés des cadres.

La retraite des militaires est régie, tout comme celle des fonctionnaires de l'État, par le code des pensions civiles et militaires de retraite. Toutefois, la pension militaire connaît certains aménagements, dus aux particularités du métier et notamment à la nécessité de conserver une moyenne d'âge basse au sein des unités opérationnelles. La rotation relativement rapide des effectifs est ainsi favorisée par des conditions de départ en retraite qui facilitent la reprise d'une seconde carrière.

Pour en savoir plus

Recueil statistique, 2015, Service des Retraites de l'État, Finances Publiques.

Bilan Social 2016, SGA, ministère des Armées.

1 Ces montants correspondent à la seule pension liquidée au titre de chacun des régimes concernés et n'intègrent pas les pensions éventuellement perçues au titre d'autres régimes pour d'autres périodes d'activité.

1. Évolution des effectifs de pensionnés de la fonction publique

Nombre total de pensionnés des régimes de retraite, % TCAM* 2015/1990 et 2015/2000

	« Civils de la FPE (y compris ATI) »	Militaires			
		Ayants droit	Soldes de réserve	Ayants cause	Total
1990	1 011 225	n.c.	n.c.	n.c.	585 108
2000	1 318 548	370 550	5 682	186 701	562 933
2010	1 772 131	371 677	6 261	171 396	549 334
2015	1 900 124	382 244	4 605	160 464	547 313
TCAM* 2015/1990	2,6	n.c.	n.c.	n.c.	-0,3
TCAM* 2015/2000	2,5	0,2	-1,4	-1,0	-0,2

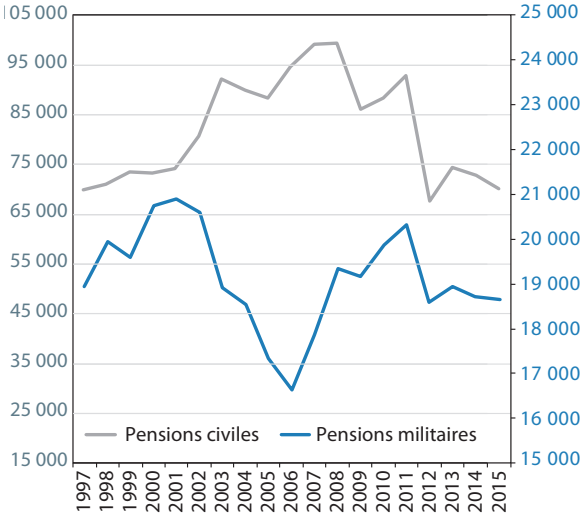
n.c. : non connu.

* Taux de croissance annuel moyen (%).

Champ : ayants droit et ayants cause. FPE : pensions de retraite civiles et militaires (y compris soldes de réserve) et Allocations temporaires d'invalidité (ATI). Pensions en paiement au 31 décembre de l'année.

Sources : DGFiP, Service des retraites de l'État.

2. Effectifs des pensions entrées en paiement (flux)

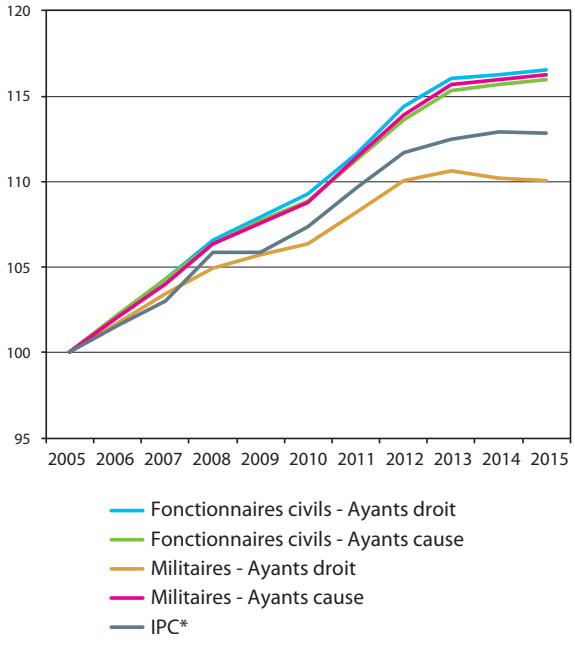


Champ : pensions civiles et militaires de retraite entrées en paiement au 31 décembre de chaque année, y compris pensions anciennement cristallisées, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

Source : DGFiP, Service des retraites de l'État, bases des pensions.

3. Évolution de la pension moyenne des pensionnés (stock)

Indice en base 100 en 2005, euros courants



* Indice des prix à la consommation. Regroupements particuliers (annuel, ensemble des ménages, France, base 2015). Ensemble hors loyers et hors tabac.

Champ : pensions civiles et militaires de retraite en paiement au 31 décembre, hors pensions anciennement cristallisées, hors pensions d'orphelins (principales et temporaires) et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

Source : DGFiP, Service des retraites de l'État, bases des pensions.

4.4 L'engagement des armées sur le territoire national et en opération extérieure

L'année 2016 a confirmé l'entrée dans une ère où la violence terroriste vise le territoire national ; où les affirmations de puissance sont de retour, où les démocraties et les valeurs sont contestées. Le rythme opérationnel tenu en 2015 s'est donc accéléré pour des armées dont la vocation première est de protéger la France et les Français.

La protection du territoire national

13 000 militaires français sont pour cela placés en posture opérationnelle sur le territoire national, soit dans le cadre de l'opération Sentinelle, soit dans le cadre des postures permanentes de sûreté aérienne ou de sauvegarde maritime. S'y ajoutent les forces des deux composantes océanique et aéroportée garantes de la dissuasion ainsi que les forces armées engagées dans les missions de lutte contre les trafics, de service public ou de secours, dans l'hexagone et outre-mer. Depuis les attentats de janvier 2015, 10 000 militaires sont engagés au sein de l'opération « Sentinelle » pour renforcer la protection des Français, en appui des forces de sécurité intérieure. Depuis septembre 2016, Sentinelle est déployée de manière dynamique aussi bien en Île-de-France qu'en province, selon les priorités définies entre le ministère de l'Intérieur et celui des Armées. La posture permanente de sûreté aérienne garantit la souveraineté de l'État dans l'espace aérien national et assure la défense du territoire contre toute menace dans la 3e dimension, y compris les actions terroristes. La posture permanente de sauvegarde maritime, dont le volet défense maritime a été renforcé et orienté contre le terrorisme, s'appuie sur un dispositif en couches successives allant du littoral à la haute mer. Ces postures permettent également de lutter contre les trafics illicites et de réaliser les missions de service public ou de secours.

La protection des Français au-delà de l'Hexagone

Pour défendre la France, ses valeurs, pour protéger les Français, intervenir et gagner la paix, 30 000 militaires français sont ainsi en posture opérationnelle au quotidien.

- Près de 6 400 militaires sont engagés en opération extérieure, en particulier en Afrique (plus de 4 000 pour l'opération Barkhane), au Levant (1 200 pour l'opération Chammal), au Liban (900 pour l'opération Daman…)
- Près de 4 000 militaires servent dans les forces de présence en Afrique (Sénégal, Gabon, Côte d'Ivoire), au Moyen-Orient (Djibouti, Émirats Arabes Unis)…
- 7 000 militaires servent dans les forces de souveraineté (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, La Réunion-Mayotte, Antilles, Guyane…).

L'opération Barkhane repose sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la Bande sahélo-saharienne (BSS), logique formalisée par le G5 Sahel qui regroupe le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Elle vise à favoriser l'appropriation par les pays du G5 Sahel de la lutte contre les Groupes armés terroristes (GAT), et s'inscrit dans une stratégie sahélienne plus globale qui vise à ce que les États partenaires acquièrent la capacité d'assurer leur sécurité de façon autonome. Lancée le 19 septembre 2014, l'opération Chammal est le nom donné au volet français de l'opération interalliée *Inherent Resolve* (OIR) qui rassemble plus de 60 nations. Lancée à la demande du gouvernement irakien, Chammal vise à apporter, en coordination avec les alliés présents dans la région, un soutien militaire aux forces locales engagées dans le combat contre Daech. La zone d'intervention de l'opération française a été étendue à la Syrie le 7 septembre 2015, sur décision du président de la République, afin de pouvoir frapper les bases de Daech depuis lesquelles l'organisation terroriste planifie et organise ses attaques.

Définitions

Vigipirate/Sentinelle : ce plan gouvernemental de renforcement de la sécurité générale du pays auquel participent les armées est destiné à prévenir les menaces ou à réagir face aux actions terroristes. Le plan gouvernemental Vigipirate a été réformé début 2014 pour prendre acte d'une menace terroriste qui se maintient durablement à un niveau élevé. Ce nouveau plan vise principalement à simplifier les niveaux d'alerte tout en les rendant plus visibles et à associer plus largement tous les acteurs concernés par la protection contre le terrorisme.

Force de présence : force militaire déployée en permanence par un État dans les zones maritimes ou sur le territoire d'un autre État, conformément à un accord conclu entre eux. Ce dispositif sert trois objectifs majeurs : disposer de points d'appui logistiques et opérationnels pour permettre, si besoin, le déploiement rapide de forces dans la région ; entretenir les relations internationales militaires avec nos partenaires régionaux ; assurer la sécurité des intérêts et des ressortissants français à l'étranger.

Force de souveraineté : force militaire stationnée dans les départements et les collectivités d'outre-mer placée sous l'autorité d'un Commandant supérieur (COMSUP), qui exerce un commandement interarmées. Les missions des forces de souveraineté sont d'assurer la protection du territoire national ; de défendre la souveraineté de l'État dans ses eaux territoriales et sa zone économique exclusive ; de soutenir l'action des différents services de l'État dans les départements et collectivités d'outre-mer ; de mettre en œuvre la coopération militaire bilatérale avec les pays de leur zone de responsabilité.

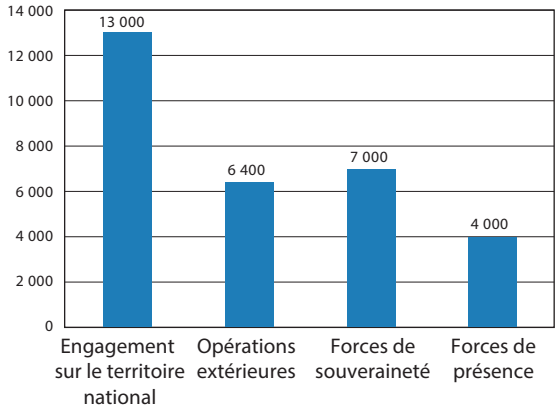
Pour en savoir plus

Rapport au Parlement relatif aux conditions d'emploi des forces armées sur le territoire national (mars 2016) : http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/rapport-au-parlement-relatif-aux-conditions-d-emploi-des-forces-armees-sur-le-territoire-national

Site internet du ministère : http://www.defense.gouv.fr/operations/rubriques_complementaires/carte-des-operations-et-missions-militaires

1. Forces déployées

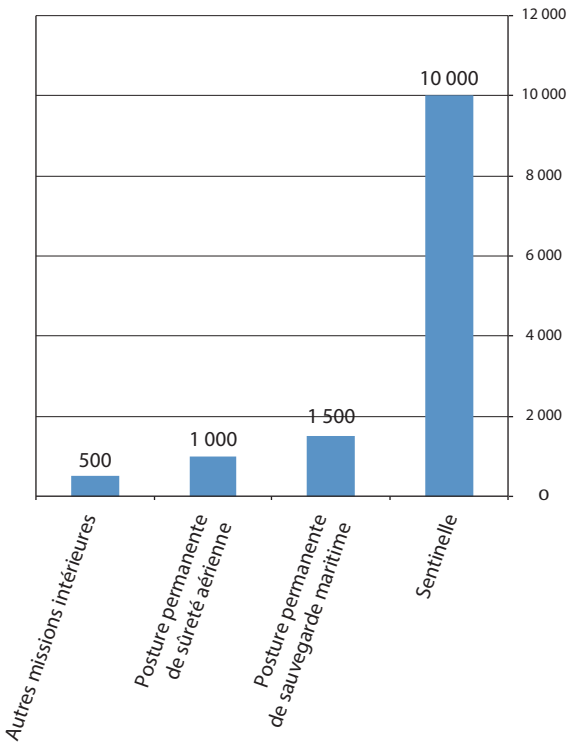
Au 8 mai 2017



Source : ministère des Armées / EMA

2. Répartition des effectifs selon le type d'opération intérieure

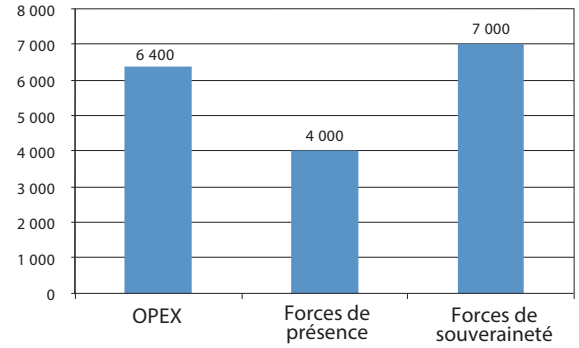
Au 8 mai 2017



Source : ministère des Armées / EMA

3. Forces françaises déployées à l'étranger par type de mission

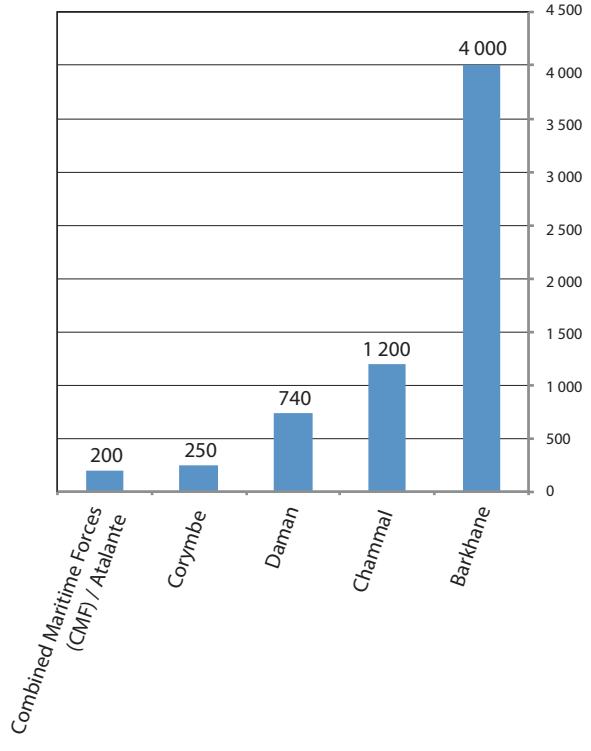
Au 8 mai 2017



Source : ministère des Armées / EMA

4. Répartition des effectifs déployés en OPEX

Au 8 mai 2017



Source : ministère des Armées / EMA

4.5 Les réserves militaires et la garde nationale

Définie par le code de la défense, partie 4, livre II, la réserve militaire est destinée à « renforcer les capacités des forces armées dont elle est une des composantes, entretenir l'esprit de défense et contribuer au maintien du lien entre la Nation et ses forces armées ».

Les réserves militaires sont composées de Français qui ont choisi de servir la Nation en apportant leur temps et leur disponibilité au profit de la défense de leur pays. Elle représente à la fois un renfort à l'activité opérationnelle des unités et un instrument privilégié d'échange et de dialogue entre la Nation et la défense. Elle repose sur deux grandes composantes complémentaires, la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne de défense et de sécurité[1].

La **Réserve opérationnelle** (RO) a pour mission de renforcer les unités d'active, très sollicitées par la multiplication des crises ou événements exceptionnels, tant sur le territoire national que sur les théâtres extérieurs. Elle comprend des volontaires, femmes et hommes, ayant souscrit un contrat d'Engagement à servir dans la réserve (ESR), elle est appelée RO1, et d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité dans la limite de cinq ans, à l'issue de leur service actif, appelée la RO2.

Depuis la création de la Garde nationale (GNa) le 13 octobre 2016, tous les réservistes sous ESR sont membres de la GNa.

Au 31 décembre 2016, la RO compte **61 910** personnes sous ESR et **93 861** anciens militaires soumis à obligation de disponibilité.

En 2016, le nombre de jours d'activité s'élève à 1 812 711, en hausse de 37 % par rapport à 2015. L'essentiel de l'activité est consacré au renfort en unité ou en état-major et en formation.

La RO sous ESR est composée de **33 %** d'anciens militaires d'active et de **67 %** de personnes issues directement du civil.

Le taux de féminisation est de **20 %**, taux stable par rapport à 2015.

La **Réserve citoyenne de défense et de sécurité** (RCDS) contribue à promouvoir l'esprit de défense et à renforcer le lien entre la Nation et son armée, en favorisant la connaissance de l'outil de défense, et la reconnaissance de sa légitimité.

Elle a pour vocation d'accueillir tous ceux qui souhaitent agir au profit de la défense mais qui ne peuvent ou ne veulent pas souscrire un engagement dans la réserve opérationnelle. Elle est composée de volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience ou de leur intérêt pour les questions relevant de la défense et de la sécurité nationale.

Au 31 décembre 2016, elle compte **4 613** personnes, soit 14 % de plus qu'en 2015.

Les profils demandés pour les réservistes citoyens correspondent généralement à un grade d'officier, d'où le pourcentage très élevé dans cette catégorie (**93 %**).

Plus de 87 % des personnes de la réserve citoyenne sont directement issues de la société civile.

La gouvernance des réserves militaires est assurée par le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) et le Comité exécutif (COMEX).

La gouvernance de la garde nationale est assurée par un Comité directeur (CODIR) présidé par les ministres des Armées et de l'Intérieur.

Définitions

Les dispositions de la réserve ont été instaurées par la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense, modifiée par la loi n° 2006-449 du 18 avril 2006. Depuis 2008, les dispositions législatives et réglementaires relatives à la réserve militaire ont été insérées dans le code de la défense (partie 4, livre II).

Le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM), institué par la loi n°99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service national, est placé sous la présidence du ministre de la Défense. Son secrétaire général est un officier général rattaché au ministre. Son organisation, son fonctionnement et ses missions sont décrits dans les articles L. 4261-1 et D. 4261-1 à D. 4261-24 du code de la défense (partie 4, livre II).

Le Comité exécutif (COMEX), présidé par le ministre des Armées, est composé du chef d'état-major des armées, du délégué général pour l'armement, du secrétaire général pour l'administration, du directeur général de la gendarmerie nationale et du secrétaire général du CSRM qui en assure le secrétariat, ou de leurs représentants.

Les deux dernières autorités sont associées au COMEX dès lors qu'il aborde des sujets en rapport avec la réserve militaire. Le périmètre de la réserve militaire couvre les trois armées, la gendarmerie nationale, et les services du ministère des Armées.

Pour en savoir plus

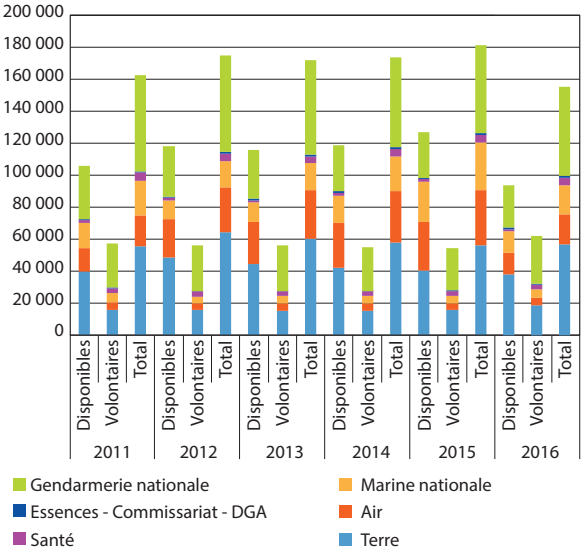
Site internet : www.defense.gouv.fr/reserves.

Garde nationale : décret 2016-1364 : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/13/DEFX1628685D/jo

1 Nouvelle appellation créée par la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017

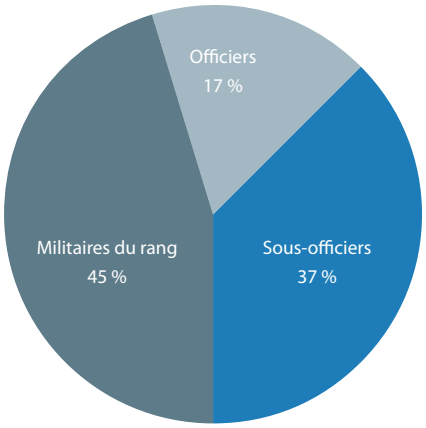
La réserve opérationnelle

1. Effectifs totaux (disponibles et volontaires sous ESR) par armée, direction ou service au 31 décembre



Source : Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM)

2. Répartition par catégorie de grade des réservistes opérationnels volontaires sous ESR* en 2016

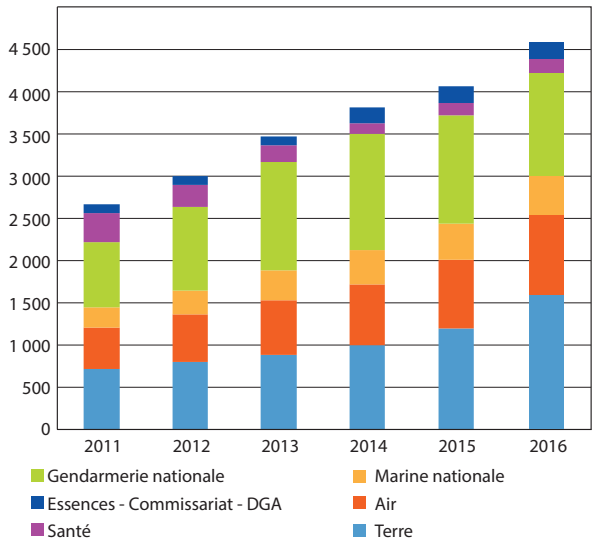


* Engagement à servir dans la réserve.

Source : Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM)

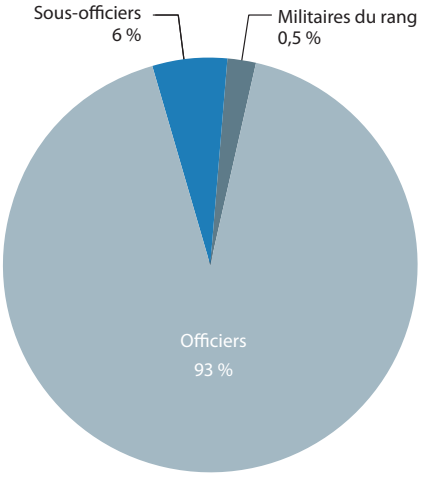
La réserve citoyenne

3. Répartition des volontaires par armée, direction, délégation ou service (au 31 décembre de chaque année considérée)



Source : Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM)

4. Répartition par catégorie de grade des réservistes citoyens en 2016



Source : Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM)

4.6 La parité au sein du ministère

Les femmes sont sous-représentées parmi les militaires et les ouvriers de l'État (15,6 % et 14,5 % respectivement). Elles sont légèrement plus représentées que les hommes parmi les fonctionnaires du ministère (51,7 % de femmes).

La répartition hommes/femmes varie en fonction de la catégorie hiérarchique. Ainsi, pour les militaires, le taux de féminisation le plus important concerne les sous-officiers (17,5 %). Pour les fonctionnaires, les femmes sont moins présentes dans les catégories hiérarchiques élevées. En effet, elles représentent 30,5 % des catégories A, 45,4 % des catégories B et 63,6 % des catégories C.

Pour les catégories hiérarchiques les plus élevées des différents statuts (catégories A des fonctionnaires, niveau 1 des contractuels et officiers pour les militaires), les femmes sont moins représentées que les hommes et également plus jeunes. En effet, 23 % des femmes officiers ont moins de 30 ans contre 15 % pour leurs homologues masculins.

Pour les catégories hiérarchiques les moins élevées, les femmes sont plus âgées que les hommes. Ainsi, parmi les catégories C des fonctionnaires, 53,4 % des femmes ont 50 ans ou plus contre 34,6 % de leurs collègues masculins.

La différence d'âge la plus notable dans une même catégorie hiérarchique concerne les contractuels et autres catégories de niveau 3 : la différence entre l'âge médian des hommes et des femmes est de 18 ans, l'âge médian des femmes est de 45 ans et celui de leurs homologues masculins est de 27 ans.

Les différences salariales entre les hommes et les femmes militaires sont principalement dues aux différences de primes. En effet, par corps, les écarts de salaires indiciaires médians entre femmes et hommes sont très faibles, l'écart est même nul pour les sous-officiers. L'écart des niveaux de primes entre hommes et femmes amène à des écarts de salaires nets médians compris entre 195 € et 920 € selon le corps.

Concernant les fonctionnaires, le salaire indiciaire des hommes est plus élevé que celui des femmes pour les catégories A et B. Le salaire indiciaire dépendant notamment du grade et de l'ancienneté des agents, les femmes de catégorie A étant plus jeunes que leurs homologues masculins, leur rémunération est inférieure. Le niveau de primes des femmes de catégorie A est plus faible que celui des hommes mais il prend une plus grande part dans leur salaire brut.

Les écarts de niveau de primes entre les hommes et femmes sont moins importants pour les civils que pour les militaires.

Les rémunérations des femmes ouvriers de l'État sont inférieures à celles des hommes et ce quelle que soit la composante du salaire.

Pour les contractuels, la moitié des hommes ont un salaire net supérieur à 2 547 € alors que la moitié des femmes ont un salaire net supérieur à 2 016 €. Les écarts de salaires pour les contractuels de niveau 3 sont faibles (le revenu médian des femmes est supérieur de 15 € à celui des hommes) mais s'avèrent importants pour les niveaux 1 des contractuels (le salaire médian des hommes est supérieur de 698 € à celui des femmes).

Définitions

L'Équivalent temps plein (**ETP**) est associé à une date t. Compris entre 0 et 1, il correspond à la quotité de service de l'agent à cette date t.

L'Équivalent temps plein annualisé (**EQTP**) : compris entre 0 et 1, il correspond pour un agent au rapport entre son nombre d'heures rémunérées dans l'année et le nombre d'heures rémunérées correspondant à un service à temps complet dans l'année.

Salaire en EQTP (salaire en équivalent temps plein annualisé) : salaire converti à un temps plein annuel.

La part de primes : rapport entre le montant total des primes et indemnités et la rémunération brute.

Militaires : personnel dont le statut du contrat est militaire ou élève de Polytechnique.

Civils : personnel dont le statut du contrat n'est pas militaire (exemples de statuts : fonctionnaire, contractuel, ouvrier de l'État), hors élèves de Polytechnique.

Taux de féminisation : rapport de l'effectif féminin sur l'effectif total.

Médiane : valeur pour laquelle la moitié de la population a une valeur inférieure ou égale et l'autre moitié une valeur supérieure ou égale.

Les sources, champs, statistiques, et corrections apportées sont différents de ceux figurant dans le Bilan social du ministère des Armées (DRH-MD).

Pour en savoir plus

Gauthier L., « Les effectifs militaires et civils du ministère des Armées en 2014 : baisse des effectifs », EcoDef Statistiques, n° 88, février 2017

Baudry M., « La rémunération des personnels militaires en 2015 », EcoDef Statistiques, n° 81, juillet 2016

1. Effectifs au 31 décembre 2015 et âge médian par statut, catégorie hiérarchique et sexe

				Âge médian		Moins de 30 ans (en %)		50 ans et plus (en %)	
		Taux de féminisation (en %)	Évolution par rapport à 2014	parmi les femmes	parmi les hommes	parmi les femmes	parmi les hommes	parmi les femmes	parmi les hommes
Militaires	Officiers	14,4	-0,1	35	41	23,0	15,0	8,3	17,6
	Sous-officiers	17,5	-0,2	34	36	26,0	23,3	5,8	9,3
	Militaires du rang	13,4	0,0	29	26	50,9	67,1	0,3	0,1
	Volontaires	24,6	-3,5	23	23	92,1	80,6	0,2	0,0
	Élèves	20,2	12,0	22	22	97,6	94,8	0,3	1,4
	Sous-total	15,6	0,0	32	32	36,6	41,0	4,1	6,7
Fonctionnaires	Cat. A	30,5	1,2	46	49	3,5	1,9	39,9	47,0
	Cat. B	45,4	-0,9	51	47	1,5	1,2	56,0	41,5
	Cat. C	63,6	-1,1	50	45	2,1	3,2	53,4	34,6
	Sous-total	51,7	-0,7	50	47	2,1	2,1	52,6	40,4
Ouvriers d'État	Sous-total	14,5	-0,3	52	51	1,0	1,9	66,1	59,9
Contractuels et autres catégories	Niv. I	36,6	2,8	36	42	28,6	19,6	23,1	32,6
	Niv. II	23,7	-1,6	39	41	24,1	23,2	28,2	25,3
	Niv. III	39,4	-2,1	45	27	36,1	51,4	38,3	27,6
	Sous-total	35,5	1,0	37	41	28,7	23,8	26,2	31,5
Ensemble		**20,9**	**-0,1**	**38**	**35**	**22,8**	**34,1**	**24,7**	**14,6**

Champ : emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du ministère des Armées.

Source : SIASP, Insee. Traitements OED.

2. Rémunération mensuelle par statut, catégorie hiérarchique et sexe

En EQTP

		Salaire net médian (en €)		Salaire indiciaire médian (en €)		Part des primes médiane (en %)	
		femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes
Militaires	Officiers	3 487	4 407€	2 713	2 760	32,4	39,5
	Sous-officiers	2 173	2 416	1 824	1 824	25,3	31,0
	Militaires du rang	1 606	1 801	1 468	1 473	19,2	26,6
	Sous-total	1 973	2 237	1 690	1 653	24,2	30,8
Fonctionnaires	Cat. A	3 215	3 353	2 737	2 866	28,7	27,8
	Cat. B	2 490	2 592	2 140	2 250	26,1	26,7
	Cat. C	1 791	1 756	1 672	1 610	17,6	18,9
	Sous-total	1 966	2 469	1 852	2 173	20,7	25,3
Ouvriers d'État	Sous-total	2 165	2 463	2 281	2 505	12,5	13,7
Contractuels et autres catégories	Niv. I	2 256	2 954	2 634	3 486	1,1	0,2
	Niv. II	2 096	2 170	2 391	2 514	0,0	0,0
	Niv. III	1 684	1 669	1 903	1 942	0,0	0,0
	Sous-total	2 016	2 547	2 361	3 007	0,7	0,0
Ensemble		**1 996**	**2 300**	**1 824**	**1 782**	**21,1**	**28,0**

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du ministère des Armées.

Source : SIASP, Insee. Traitements OED.

5. LES JEUNES ET LA DÉFENSE

5.1 Le lien avec la Nation (JDC)

5.2 Les jeunes entrants du ministère des Armées

5.3 Les jeunes en difficulté de lecture

5.1 Le lien avec la Nation

Afin de maintenir un lien entre les armées et la jeunesse, de rappeler le devoir de défense nationale qui s'impose à tout citoyen et d'assurer les conditions d'un éventuel appel sous les drapeaux, la loi du 28 octobre 1997 a institué un « parcours de citoyenneté ». Ce dispositif comporte trois étapes : le recensement obligatoire dans les mairies de l'ensemble des jeunes Français à l'âge de 16 ans ; l'enseignement de la défense pendant la scolarité ; et, enfin, la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). La Journée défense et citoyenneté (JDC) a succédé en 2011 à la JAPD. La France est le seul pays, parmi ceux qui ont remplacé l'armée de conscription par une armée professionnelle, à avoir mis en place un tel rendez-vous entre la jeunesse et les armées.

La JDC rassemble, chaque année, la quasi-totalité des jeunes Français d'une classe d'âge. Depuis la création de la JAPD, treize millions de jeunes ont été reçus. La JDC, qui se déroule sur plus de 280 sites en majorité militaires, réunit chaque année près de 800 000 jeunes (dont 40 000 outre-mer) au cours de 12 000 sessions (soit 19 000 salles activées) animées par environ 7 000 formateurs. Seul lien institutionnel qui subsiste aujourd'hui entre les jeunes et les armées, la JDC est le complément indispensable à une armée professionnelle pour permettre l'adhésion du citoyen aux objectifs de défense.

Au cours de la JDC, les animateurs délivrent aux jeunes appelés un certain nombre de messages sur la défense et la citoyenneté.

Alors que le taux d'intérêt défense (souhait du jeune d'avoir un deuxième contact avec l'institution militaire) connaissait une érosion constante depuis plusieurs années, il repart à la hausse depuis le début de l'année 2014 : après avoir franchi la barre des 20 % cette année-là, il s'approche de 22 % en 2016.

Cette inversion de tendance est à mettre en perspective avec la mise en œuvre d'une JDC « rénovée » recentrée sur les enjeux de défense et de sécurité.

Par ailleurs, en liaison avec l'Éducation nationale, les missions locales et les dispositifs d'insertion, la JDC est l'outil national de détection des jeunes en difficulté, véritable enjeu de cohésion sociale.

En 2015, 9,9 % des participants à la JDC rencontrent des difficultés de lecture. Pour une partie d'entre eux, 4,3 % de l'ensemble, ces difficultés sont très importantes. Hormis ces jeunes, 9,4 % ont une maîtrise fragile de la lecture et 80,7 % sont des lecteurs efficaces.

En sept ans, 200 000 jeunes ont déjà effectué un service civique. Depuis le 1er juin 2015, le service civique est devenu universel : tous les jeunes de moins de 25 ans peuvent demander à s'engager pour faire l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté, de l'intérêt général. En 2016, environ 100 000 jeunes ont été accueillis sur le plan national en service civique, soit un doublement des effectifs par rapport à l'année 2015.

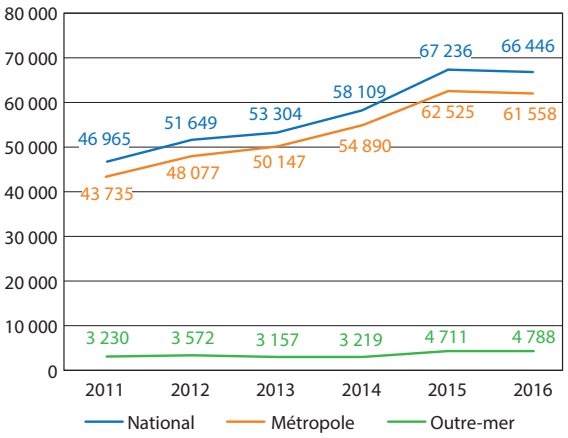
Définitions

Article L114-3 du code du service national : « Lors de la journée défense et citoyenneté, les Français reçoivent un enseignement adapté à leur niveau de formation et respectueux de l'égalité entre les sexes, qui permet de présenter les enjeux et les objectifs généraux de la défense nationale, les moyens civils et militaires de la défense et leur organisation, le service civique et les autres formes de volontariat, ainsi que les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale et les possibilités d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve. Ils sont sensibilisés aux droits et devoirs liés à la citoyenneté et aux enjeux du renforcement de la cohésion nationale et de la mixité sociale. La charte des droits et devoirs du citoyen français, mentionnée à l'article 21-24 du code civil, leur est remise à cette occasion. Ils bénéficient également d'une sensibilisation à la sécurité routière. À cette occasion sont organisés des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française. Il est délivré une information générale sur le don de sang, de plaquettes, de moelle osseuse, de gamètes et sur le don d'organes à fins de greffe. S'agissant du don d'organes, une information spécifique est dispensée sur la législation en vigueur, sur le consentement présumé et sur la possibilité pour une personne d'inscrire son refus sur le registre national automatisé prévu à l'article L.1232-1 du code de la santé publique… ».

Pour en savoir plus

- Journée défense et citoyenneté 2015 : un jeune sur dix en difficulté en lecture, Note d'information, n° 14, ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, mai 2016.
- La Journée défense et citoyenneté, Communication à la commission des finances du Sénat, Cour des comptes, janvier 2016.
- Rapport d'information du Sénat au nom de la commission des finances sur la Journée défense et citoyenneté (JDC), M. Marc Laménie, sénateur, n° 475, 16 mars 2016.
- Rapport annuel d'activité de la Direction du service national et de la jeunesse, 2016, juin 2017.

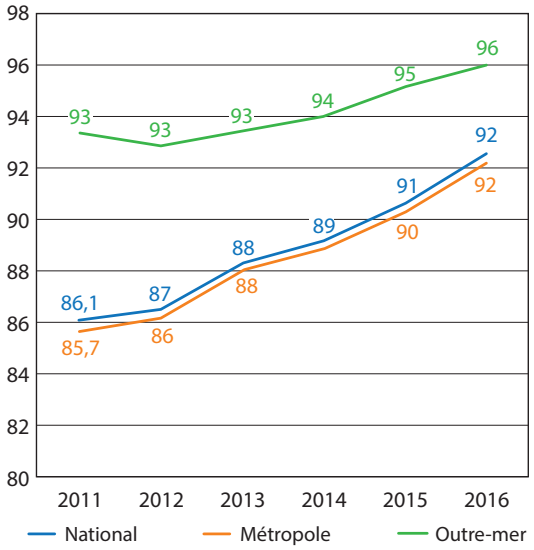
1. Nombre de jeunes manifestant leur intérêt pour le service civique



Source : Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ)

2. Impact de la JDC sur l'image de la défense et des armées

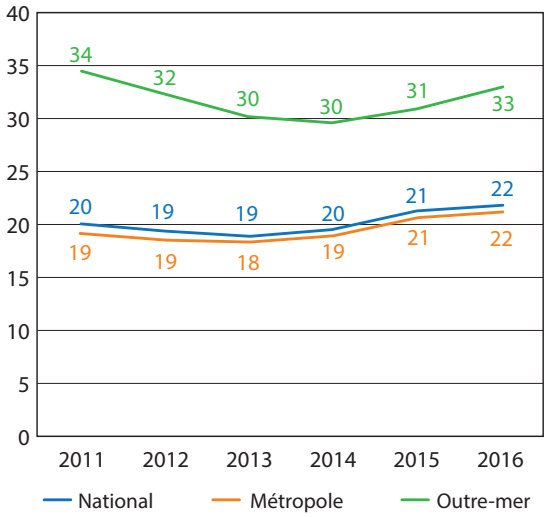
En % de réponses positives



Source : DSNJ

3. Taux d'intérêt défense

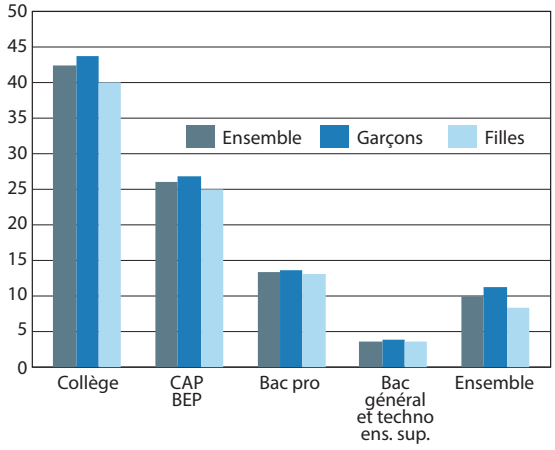
En % de réponses déclarant un souhait d'avoir un deuxième contact avec l'institution militaire



Source : DSNJ

4. Part de jeunes en difficultés de lecture selon le type de scolarité et le sexe

En %



Lecture : sur l'ensemble des garçons ayant participé à la JDC en 2015, 11,3 % sont en difficulté de lecture. Parmi ceux n'ayant pas dépassé le collège, 44,1 % sont en difficulté.

Champ : France métropolitaine + DOM

Sources : ministère des Armées - DSNJ, MENESR-DEPP

5.2 Les jeunes entrants du ministère des Armées

Au 31 décembre 2015, 14 987 jeunes de moins de 30 ans étaient nouveaux dans le ministère des Armées. Ces entrants sont notamment militaires du rang, ils représentent 72 % des entrants.

Ces effectifs sont en majorité des hommes (87 % des entrants). Cette forte part d'hommes se retrouve notamment chez les militaires du rang avec 91 % d'hommes.

La moitié des effectifs entrants ont moins de 21 ans et 22 % ont moins de 20 ans. Cette jeunesse des effectifs est notamment liée à la jeunesse des militaires du rang (âge médian de 21 ans) qui se caractérisent par une part de moins de 20 ans plus élevée que pour les autres grades (24 %).

Sur le territoire, les jeunes entrants du ministère des Armées sont principalement affectés en Nouvelle-Aquitaine (15,7 %), dans la région Grand Est (15,2 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (15 %) et en Occitanie (14,5 %). Les militaires du rang sont quant à eux présents en Occitanie (19,1 %) et dans la région Grand Est (18,8 %). Les effectifs élevés de jeunes entrants de Nouvelle-Aquitaine sont notamment dus aux élèves.

La répartition sur le territoire des jeunes diffère de celle de l'ensemble des agents du ministère des Armées. Les jeunes entrants représentent 5,8 % des effectifs du ministère. Ils sont surreprésentés en région Corse (13,5 % de l'effectif ministère des Armées) ainsi qu'en Occitanie (11,7 %). Au contraire, la région dans laquelle ils sont sous-représentés est l'Île-de-France (2,3 %).

Définitions

Militaires : personnel dont le statut du contrat est militaire ou élève de Polytechnique.

Civils : personnel dont le statut du contrat n'est pas militaire (exemples de statut : fonctionnaire, contractuel, ouvrier d'État), hors élèves de polytechnique.

Entrants : personnel ayant été rémunéré pour la première fois en 2015 par le ministère des Armées et étant rémunéré au 31 décembre 2015 par le ministère des Armées.

Taux de féminisation : rapport de l'effectif féminin sur l'effectif total.

Médiane : valeur pour laquelle la moitié de la population a une valeur inférieure ou égale et l'autre moitié une valeur supérieure ou égale.

Les sources, champs, statistiques et corrections apportées sont différents de ceux figurant dans le Bilan social du ministère de la Défense (DRH-MD).

Pour en savoir plus

- GAUTHIER L., « Les effectifs militaires et civils du ministère des Armées en 2014 : baisse des effectifs », EcoDef Statistiques, n° 88, février 2017
- BAUDRY M., « La rémunération des personnels militaires en 2015 », EcoDef Statistiques, n° 81, juillet 2016

1. Caractéristiques des jeunes entrants

Au 31 décembre 2015

	Ensemble	dont militaires du rang
Effectifs physiques	14 987	10 740
Taux de féminisation	13,0 %	8,6 %
Âge médian	21	21
Moins de 20 ans	22,0 %	24,0 %

Champ : emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, entrants au 31 décembre, moins de 30 ans, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du ministère des Armées.

Source : SIASP, Insee. Traitements OED.

2. Répartition des jeunes entrants par région

Au 31 décembre 2015

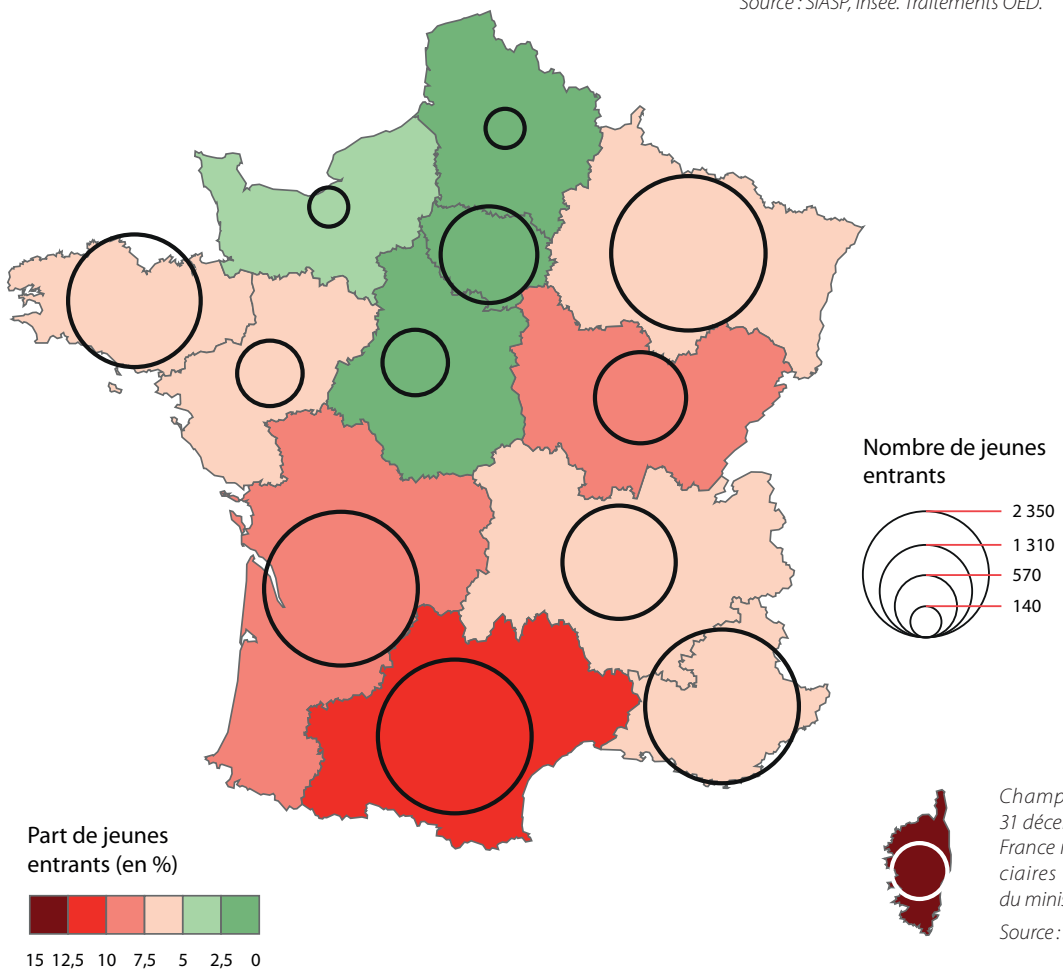
	Ensemble	dont militaires du rang
Ensemble	14 987	10 740
Nouvelle-Aquitaine	2 353	839
Grand Est	2 285	2 019
Provence - Alpes - Côte d'Azur	2 258	1 792
Occitanie	2 182	2 058
Bretagne	1 665	948
Auvergne-Rhône-Alpes	1 182	985
Île-de-France	890	266
Bourgogne-Franche-Comté	757	672
Pays-de-la-Loire	447	390
Centre - Val-de-Loire	332	246
Corse	286	282
Hauts-de-France	147	114
Normandie	135	98
DOM (hors Mayotte)	68	31

Champ : emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, entrants au 31 décembre, moins de 30 ans, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du ministère des Armées.

Source : SIASP, Insee. Traitements OED.

3. Répartition des jeunes entrants par région d'affectation

Au 31 décembre 2015



Champ : emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, situés en France métropolitaine. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du ministère des Armées.

Source : SIASP, Insee. Traitements OED.

5.3 Les jeunes en difficulté de lecture

Les jeunes Français assistent à la Journée défense et citoyenneté entre leurs 16 et 25 ans à la suite de leur recensement. Durant cette journée organisée et encadrée par le ministère des Armées, les jeunes participent à des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

Les résultats à ces tests permettent de classer les jeunes en plusieurs profils :

- **Jeunes en difficulté de lecture :**
 - Profil 1 : jeunes qui ont échoué sur toutes les épreuves ;
 - Profil 2 : jeunes ayant un niveau très bas en mécanismes de lecture comme en vocabulaire ;
 - Profil 3 : très faibles capacités de lecture, en particulier avec les automatismes de lecture ;
 - Profil 4 : très faibles capacités de lecture, en particulier avec les connaissances lexicales.
- **Jeunes sans difficultés de lecture (profils 5a, 5b, 5c et 5d).**

À l'issue de ces tests, les jeunes en situation de difficultés de lecture sont soit signalés à des interlocuteurs spécifiques pour ceux scolarisés, soit reçus en entretien par les encadrants de la JDC pour les autres, afin d'être orientés vers des partenaires proposant des solutions de réinsertion (missions locales, fondation des caisses d'épargne pour la solidarité).

Lors de ces journées, les jeunes en situation de décrochage scolaire sont signalés aux plates-formes départementales de décrochage mises en place dans une optique de réinsertion. Le personnel encadrant propose à ces jeunes de transmettre leurs coordonnées à des organismes chargés de remises à niveau : l'Établissement public d'insertion de la défense (EPIDe) et le Service militaire adapté (SMA).

En France en 2016, 10,8 % des jeunes reçus à la JDC avaient des difficultés de lecture. Parmi eux, 5,1 % des jeunes étaient en situation de très grande difficulté de lecture, pouvant entrer dans le cadre de l'illettrisme (profils 1 et 2).

Les jeunes hommes ont plus de difficultés de lecture que les jeunes femmes. En effet, les hommes étaient 12,4 % à être considérés en difficulté (contre 9,2 % pour les femmes). De même, 5,6 % des jeunes hommes étaient en situation d'illettrisme contre 4,6 % pour les femmes.

Les situations des jeunes face à la lecture sont différentes selon leur parcours scolaire. En effet, parmi les élèves n'ayant pas dépassé le collège et ayant participé à la JDC en 2016, 45,7 % étaient en difficulté de lecture et 28,6 % en grande difficulté de lecture.

À niveau scolaire équivalent, les jeunes femmes étaient moins nombreuses à connaître des difficultés de lecture mais, en cas de difficultés de lecture, celles-ci étaient plus graves que pour les hommes. En effet, parmi les jeunes femmes ayant atteint le CAP-BEP, elles étaient 27,8 % à être en situation de difficulté de lecture et 16,4 % en très grande difficulté de lecture. En outre, 49,8 % des jeunes femmes à connaître des difficultés de lecture étaient en situation de très grande difficulté. De leur côté, parmi les hommes ayant atteint le CAP-BEP et ayant assisté à la JDC en 2016, 28,9 % étaient en situation de difficulté de lecture et 14,4 % en situation de grande difficulté de lecture. Ainsi, 45 % des jeunes hommes à connaître des difficultés de lecture étaient en situation de très grande difficulté.

Les jeunes issus des DOM et ayant assisté à la JDC en 2016 connaissent plus de difficultés de lecture que ceux de la métropole. Mayotte est le département où le plus de jeunes sont en situation de difficulté de lecture avec 73 % de jeunes en difficulté de lecture et 49,3 % de jeunes en grande difficulté de lecture. Paris est le département où le moins de jeunes sont en difficulté de lecture avec 5,0 % de jeunes en difficulté de lecture et 2,2 % en très grande difficulté de lecture.

Définitions

Jeune Français : tout jeune Français à 18 ans ou devenant français entre 18 et 25 ans.

Illettrisme : on parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante (définition de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme [ANLCI]). Les tests des JDC n'ont pas vocation à mesurer l'illettrisme, l'ANLCI considère que les profils 1 et 2 du test peuvent entrer dans la définition de l'illettrisme.

Pour en savoir plus

- « Journée défense et citoyenneté 2016 : un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », Note d'information, n° 14, MENESR-DEPP, mai 2016
- « Géographie de l'École », douzième édition, MENESR-DEPP, 2017

1. Profil des lecteurs à la Journée défense et citoyenneté 2016

En %

	Garçons	Filles	Ensemble
Lecteurs efficaces (profils 5c et 5d)	76,7	78,4	**77,5**
Lecteurs médiocres (profils 5a et 5b)	11,0	12,4	**11,7**
Très faibles capacités de lecture (profils 3 et 4)	6,8	4,6	**5,7**
Difficultés sévères (profils 1 et 2)	5,6	4,6	**5,1**

Champ : France métropolitaine + DOM

Sources : ministère des Armées - DSN, MENESR-DEPP

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

2. JDC 2016 - Part de jeunes en difficulté de lecture selon le type de scolarité et le sexe

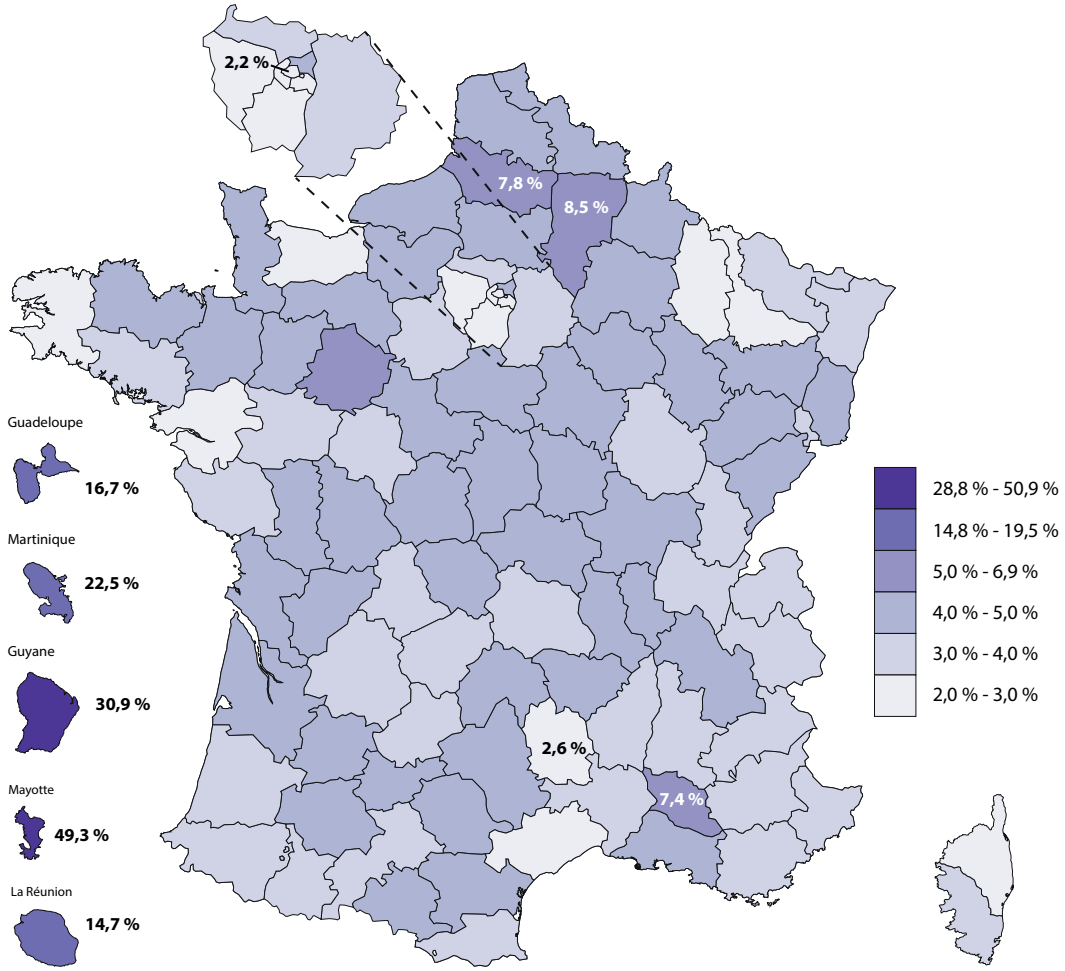
En %

	Répartition selon le niveau scolaire		Jeunes en difficulté de lecture		Jeunes en très grande difficulté de lecture	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Collège	3,6	2,2	47,1	43,4	28,6	28,5
CAP-BEP	13,8	8,2	28,9	27,8	14,4	16,4
Bac professionnel	26,5	21,5	15,7	14,6	6,5	7,2
Bac général et techno., ens. sup.	56,1	68,1	4,5	4,1	1,5	1,6
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**12,4**	**9,2**	**5,6**	**4,6**

Champ : France métropolitaine + DOM

Sources : ministère des Armées - DSN, MENESR-DEPP

3. JDC 2016 – Part de jeunes en grande difficulté de lecture (profil 1 et 2) selon le département



Champ : France métropolitaine + DOM *Sources : ministère des Armées - DSN, MENESR-DEPP*

6. LES ASPECTS INDUSTRIELS DE LA DÉFENSE

6.1 La structure et les acteurs de l'industrie de la défense

6.1.1 Les principaux maîtres d'œuvre industriels de la défense

6.1.2 Les paiements du ministère des Armées aux entreprises marchandes

6.1.3 La Base industrielle et technologique de défense

6.2 Les exportations et importations françaises de matériels de guerre

6.3 La Recherche et Développement

6.1 La structure et les acteurs de l'industrie de la défense

6.1.1 Les principaux maîtres d'œuvre industriels de la défense

De grandes opérations de fusion-acquisition ont été menées aux États-Unis durant la décennie 90 et en Europe au tournant des années 2000. En lien avec les efforts de défense, ces opérations expliquent qu'aujourd'hui les principaux maîtres d'œuvre mondiaux de la défense soient américains et européens (tableau 1).

Malgré une internationalisation croissante des ventes, le marché domestique reste, selon les pays et les spécialisations des groupes, souvent prépondérant pour les entreprises de défense. Avec le premier budget de défense mondial, l'État fédéral américain est en mesure d'offrir des débouchés à ses groupes nationaux. Les maîtres d'œuvre américains dominent ainsi le classement mondial des 20 premières entreprises de défense (« top 20 »), en cumulant 74 % des ventes, contre 26 % pour les pays de l'Union européenne. Lockheed Martin, avec 36,4 Md$ de chiffre d'affaires militaire, est le leader mondial. BAE Systems, seul maître d'œuvre européen à se hisser dans les cinq premiers mondiaux avec 25,5 Md$ de ventes d'armes, réalise 36 % de son chiffre d'affaires aux États-Unis en 2015 (source : rapport annuel de BAE Systems).

Parmi les principaux **maîtres d'œuvre industriels** opérant en France (tableau 2), seuls Airbus Group, Thales et Safran sont présents dans le top 20 mondial selon les données du SIPRI. Les maîtres d'œuvre français ont plusieurs caractéristiques. Si des groupes comme Naval Group (ex-DCNS), MBDA, Nexter et Renault Trucks Defense (RTD) exercent exclusivement leur activité dans le domaine militaire, d'autres grands maîtres d'œuvre ont une activité duale et produisent des biens et des services destinés à la fois aux marchés militaires et civils. Ainsi, Airbus Group ne réalise que 18 % de son chiffre d'affaires dans la défense en 2015, compte tenu du poids des ventes civiles d'avions de ligne. Dassault Aviation est lui aussi dual, mais renforce la croissance de son chiffre d'affaires concerné par l'activité des avions militaires (+46 % pour le chiffres d'affaires militaire entre 2012 et 2015).

Les principaux groupes français ont connu une augmentation de leur chiffre d'affaires entre 2012 et 2015, à l'exception de MBDA et Thales. Toutefois, la baisse du chiffre d'affaires de ces derniers se réduit entre 2014 et 2015 (cf. tableau 1). Le niveau de leurs prises de commande permet d'anticiper un retour à la croissance.

Les concentrations des années 2000 ont conduit à l'émergence de géants à dimension européenne voire mondiale. C'est notamment le cas d'Airbus Group qui résulte des fusions de grandes entreprises françaises, allemandes et espagnoles et se positionne comme un acteur global (136 574 salariés en 2015).

Enfin, les segments de la production militaire nationale sont dominés par un ou deux maître(s) d'œuvre de référence : l'armement terrestre par Nexter et RTD, l'aéronautique par Airbus Group et Dassault Aviation, l'électronique par Thales, la motorisation par Safran, les missiles par MBDA. Safran et Airbus se sont rapprochés pour créer la filiale commune ASL (Airbus et Safran Launchers) en 2016, active dans les lanceurs (Ariane et missiles balistiques). De son côté, Nexter s'est rapproché de KMW pour donner naissance à KNDS dans les systèmes terrestres.

Définitions

Les **maîtres d'œuvre industriels de la défense** sont les entreprises qui sont chargées contractuellement par le client final (les États) de réaliser les systèmes d'armes.

Les données présentées par le SIPRI (tableau 2), la DGA (tableau 1) et l'OED (voir encadré méthodologique de la fiche BITD n° 6.1.3) ne sont pas comparables, car elles sont construites selon des méthodes différentes.

SIPRI *Arms Industry Database* : cette base de données administrée par le *think tank* SIPRI (*Stockholm International Peace Research Institute*) couvre les entreprises publiques et privées mais exclut les unités industrielles et de maintenance des armées. Seules les entreprises produisant des biens et services militaires sont couvertes, les holdings ou les sociétés financières étant exclues. Les données des entreprises sont collectées à partir des rapports annuels d'activités, des médias spécialisés (articles de presse, internet, etc.), des publications officielles des ministères ou Parlement, des enquêtes nationales disponibles. Par conséquent, le champ géographique ou l'étendue des données sont limitées par la disponibilité des sources de données. Les données sont mises à jour en continu, ce qui limite la comparabilité des données dans le temps. Par ailleurs, la couverture des entreprises peut différer d'une année sur l'autre selon la disponibilité des données et la possibilité ou non d'estimer les données manquantes.
Pour plus de détails sur **SIPRI *Arms Industry Database*** :
www.sipri.org/research/armaments/production/recent-trends-in-arms-industry/copy_of_sources_methods

Pour en savoir plus

Bellais R., Foucault M., Oudot J-M. (2014) Économie de la défense, La Découverte.

Moura S. (2013), « La concentration des marchés d'armement », Ecodef n° 65.

Serfati C. (2014) L'industrie française de défense, La Documentation française.

Les principaux maîtres d'œuvre industriels de la défense 6.1.1

1. Les principaux maîtres d'œuvre de défense résidant en France

Groupes	CA 2015 (M€)	Part du CA Défense 2015 (en %)	Effectifs totaux	Évolution 2012-2015 (CA en %)	Évolution 2012-2015 (CA défense en %)	Domaines d'activité
AIRBUS GROUP	64 450	18	136 574	14	-2	Aviation civile et militaire, hélicoptères civils et militaires, systèmes de drones, spatial civil et militaire, électronique de défense, cybersécurité
DASSAULT-AVIATION	4 176	40	12 152	6	46	Aviation d'affaires, avions de combat, systèmes sans pilote, avions de patrouille et de surveillance maritime, activités pyrotechniques et spatiales
DCNS*	3 039	97	13 878	4	1	Navires de surface, sous-marins, armes sous-marines, systèmes de combat, systèmes de conduite, intégration navale de drones, MCO et services associés pour bases navales, énergies marines et nucléaire civil
MBDA	2 875	100	10 000	-4	-4	Système sol-air, missile air-air, munitions guidées, missiles de croisière, missile antinavire, missile antichar
NEXTER	1 070	100	3 500	44	44	Véhicules blindés à roues et chenillés, systèmes d'armes, artillerie et munitions, équipements mécaniques et hydrauliques, équipements électroniques, robots aéroterrestres, équipements d'optique et de vision protégée pour véhicules blindés, protection NRBC, simulation et entraînement
RENAULT TRUCKS DEFENSE (RTD)	423	100	1 200	21	21	Véhicules blindés à roues, véhicules tactiques et logistiques, chaîne de propulsion pour blindés, systèmes d'armes (tourelles téléopérées), MCO et modernisation
SAFRAN	17 414	20	70 087	28	28	Motoriste, systémier-équipementier,propulsion aéronautique, spatiale et missile, systèmes et équipements aéronautiques, optronique, avionique, navigation, électronique et logiciels critiques, systèmes de drones Sécurité (identification, sécurisation, détection)
THALES	14 063	50	61 848	-1	-1	Systèmes et équipements aéronautiques, senseurs, systèmes et communications, systèmes d'armes et de munitions, entraînement et simulation, espace

Source : Calepin des entreprises internationales de défense, édition 2016, DGA.

** Devenu Naval Group depuis.*

2. Top 20 des maîtres d'œuvre de défense dans le monde en 2015

En M USD

Groupes	Pays	Ventes d'armes
Lockheed Martin Corp.	États-Unis	36 440
Boeing	États-Unis	27 960
BAE Systems	Royaume-Uni	25 510
Raytheon	États-Unis	21 780
Northrop Grumman Corp.	États-Unis	20 060
General Dynamics Corp.	États-Unis	19 240
Airbus Group	Europe*	12 860
BAE Systems Inc.	États-Unis	9 670
United Technologies Corp.	États-Unis	9 500
Finmeccanica	Italie	9 300
L-3 Communications	États-Unis	8 770
Thales	France	8 100
Huntington Ingalls Industries	États-Unis	6 740
Almaz-Antey	Russie	6 620
Safran	France	5 020
Harris Corp.	États-Unis	4 920
Rolls-Royce	Royaume-Uni	4 790
United Aircraft Corp.	Russie	4 610
Bechtel Corp.	États-Unis	4 600
United Shipbuilding Corp.	Russie	4 510

Source: SIPRI Arms Industry Database, décembre 2016.

** Europe car le contrôle capitalistique est partagé entre plusieurs pays européens.*

6.1.2 Les paiements du ministère des Armées aux entreprises marchandes

***Note liminaire : la méthodologie mise en place pour l'élaboration de ces statistiques a évolué depuis l'édition 2016 de l'*Annuaire statistique de la défense.**
En particulier, la catégorie d'entreprises prise en compte est celle élaborée par l'Insee (catégorie Insee 2014).

En 2016, les paiements totaux du ministère des Armées à ses fournisseurs ont atteint 18,2 Md€, soit une progression de 1,8 % sur un an.

Les montants des paiements aux entreprises atteignent 14,1 Md€ en 2016. Le nombre de micro-entreprises augmente (+1,0 %) et le nombre de PME se stabilise (-0,2 %) Les paiements aux micro-entreprises et PME ont augmenté respectivement de 58 M€ et 70 M€ entre 2015 et 2016 (respectivement +16,3 % et +4,8 %).

Pour l'ensemble des entreprises résidentes, le délai de paiement est en moyenne de 23,9 jours en 2016. Ce délai de paiement est en nette réduction depuis 2014 (11,3 jours). En 2016, le délai de paiement du ministère des Armées aux PME s'établit à 22,9 jours. Il est inférieur de 1,4 jours en moyenne au délai de paiement aux autres entreprises, qui est de 24,3 jours.

Il est noté que le délai global de paiement annuel de la commande publique du ministère s'élève à 22,8 jours en 2016 contre 25,9 jours en 2015.

Définitions

- Champ : les données sur les paiements sont une extraction de l'infocentre INFODAF du ministère des Armées. Les paiements exclus du périmètre correspondent à des doubles comptes, ou relèvent d'un cadre trop éloigné d'une stratégie d'achats. On y trouve notamment :
 - les transferts internes au ministère faisant intervenir des comptes intermédiaires (comptes de commerce et comptes d'affectation spéciale) ;
 - les transferts destinés au personnel ou à l'action sociale ;
 - les subventions pour charges de service public destinées aux opérateurs sous tutelle du ministère des Armées et au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables (CEA);
 - les contributions aux organisations internationales (obligatoires et volontaires), à l'exception des contributions aux opérations extérieures.

Pour en savoir plus

- Recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises, Journal officiel n° L124 du 20/05/2003 p. 0036-0041.
- Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.
- www.achats.defense.gouv.fr
- Rapport sur la mise en œuvre du Pacte Défense PME en 2015, ministère des Armées, avril 2016.

1. Évolution des achats* du ministère des Armées par type de fournisseurs

En M€ et en %

Fournisseurs	2014	2015	2016	2014-2015 (en %)	2015-2016 (en %)
Paiements totaux, dont :	16 591	17 856	18 177	7,6	1,8
aux entreprises résidentes	13 589	14 321	14 052	5,4	-1,9
aux PME (y compris micro-entreprises) et aux ETI	4 211	4 475	4 462	6,3	-0,3
aux Micro-entreprises	305	354	412	16,4	16,3
aux PME (hors micro-entreprises)	1 373	1 457	1 527	6,1	4,8
aux ETI	2 534	2 663	2 523	5,1	-5,3
aux grandes entreprises	9 344	9 819	9 529	5,1	-3,0
aux entreprises dont la catégorie n'est pas identifiée	34	27	61	-20,3	123,7
autres (entr. non résidentes, org. internationales, administrations, etc.)	3 002	3 535	4 125	17,7	16,7

Champ : ensemble des entreprises qui ont une catégorie identifiée par l'INSEE dans le répertoire SIRUS 2014. Les entreprises dont le SIREN n'était pas renseigné et qui n'ont pu être identifiées ainsi que les entreprises classées hors champ de la statistique d'entreprises (secteur agriculture et services financiers) sont exclues. Hors subventions au CEA et aux autres établissements publics, subventions d'action sociale, et paiements à Opale défense (Balard)
Sources : INFO-DAF, Insee-SIRUS 2014 pour la catégorie d'entreprise. Traitement OED.

2. Nombre d'entreprises, de PME et ETI fournisseurs du ministère des Armées

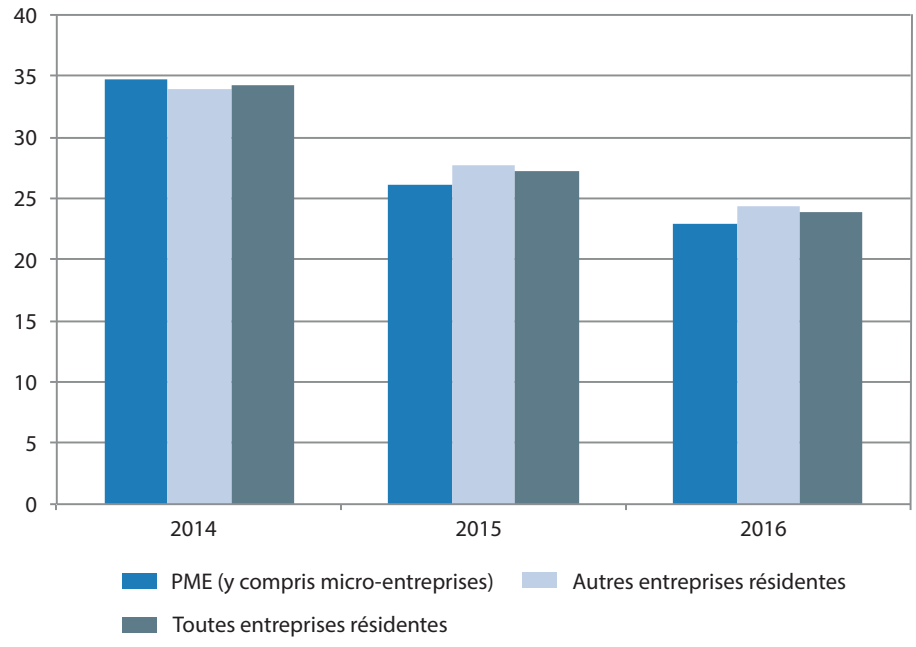
Nombre d'entreprises

	2014	2015	2016	2014-2015 (en %)	2015-2016 (en %)
Micro-entreprises	13 669	13 321	13 460	-2,5	1,0
PME (hors micro-entreprises)	10 802	10 691	10 665	-1,0	-0,2
ETI	2 334	2 379	2 393	1,9	0,6
Entreprises dont la catégorie n'est pas identifiée	1 288	1 299	1 757	0,9	35,3
Total	**28 394**	**27 996**	**28 586**	**-1,4**	**2,1**

Champ et sources : idem 1

3. Délais de paiement du ministère des Armées à ses fournisseurs

En nombre de jours



Champ et sources : idem 1 et 2

6.1.3 La Base industrielle et technologique de défense

La **Base industrielle et technologique de défense (BITD)** est constituée de 2 215 **unités légales** en 2014 (tableau 1). En se concentrant sur le **champ marchand**, elles sont regroupées en 1 715 **entreprises**. Le chiffre d'affaires attaché aux unités légales croît de 24 % entre 2011 et 2014 pour atteindre 25 051 M€. Pour le champ marchand, la croissance est de 16 %. Elle est largement imputable à l'évolution du chiffre d'affaires avec le reste du monde (Organisation du traité de l'Atlantique nord [OTAN], l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement [OCCAR], exportations) : +44 % (tableau 2).

La ventilation du chiffre d'affaires par taille d'entreprise montre une prépondérance du chiffre d'affaires généré par les grandes entreprises (tableau 3). En 2014, il représente 64 % du chiffre d'affaires militaire de la BITD (16 % pour les ETI et 20 % pour les PME). En nombre d'entreprises, les PME sont les plus nombreuses (75 %).

Définitions

La **Base industrielle et technologique de défense** (**BITD**) est composée des entreprises qui contribuent de façon directe (demande finale) ou indirecte (demande intermédiaire) au développement, à la production ou au maintien en condition opérationnelle des systèmes d'armes.

Une **unité légal**e est une entité juridique de droit public ou privé, repérée par un identifiant SIREN.

Une **entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision.

Le **champ marchand** concerne les unités légales ou entreprises qui exercent une activité économique qui vise à produire des biens et/ou des services destinés à la vente sur un marché.

Le **juste retour** : dans le cadre d'un programme en coopération, c'est le retour industriel pour un État contributeur (évalué en euros ou en heures de travail…) qui est proportionnel à son engagement financier.

Méthodologie

Le périmètre de la **base industrielle et technologique de défense** résulte d'une analyse économique et statistique exploitant les fichiers fournisseurs (unités légales) émanant de plusieurs sources. Ces fichiers proviennent du ministère des Armées (dépenses recensées dans CHORUS), des principaux maîtres d'œuvre industriels de l'armement français (Airbus Group, Dassault Aviation, Naval Group (ex-DCNS), MBDA, Nexter Systems, Safran, Thales), du CEA-directions des applications militaires, de la Direction générale des douanes et droits indirects (pour les exportations de matériels de guerre), de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR). Le fichier des fournisseurs de l'OTAN est constitué à partir des données fournies par le ministère des Armées.

Les principales règles de sélection des unités légales dans chaque fichier sont les suivantes :

- fichier des fournisseurs du ministère des Armées : sont conservées les unités légales qui fournissent une prestation en lien avec le développement, la production ou le maintien en condition opérationnelle des systèmes d'armes. La nature de la prestation est déterminée par rapport au service ministériel acheteur, au plan comptable de l'État et au domaine de l'imputation budgétaire ;
- fichier des fournisseurs des entreprises (dont le CEA-DAM) : sont conservées les unités légales qui fournissent les entités 100 % défense (Naval Group, MBDA, Nexter Systems, CEA-DAM) pour plus de 50 000 € HT et qui appartiennent à certains secteurs de l'industrie manufacturière, à certains secteurs du commerce de gros, à l'ingénierie / études techniques et au conseil en systèmes et logiciels informatiques. Au moment de la réalisation de cette page, les données 2015 n'avaient pas encore été collectées dans leur ensemble ;
- fichier des fournisseurs OTAN : les unités légales sont déterminées à partir des paiements du ministère des Armées vers l'OTAN pour des programmes en coopération. Les unités légales sont les maîtres d'œuvre nationaux de ces programmes ;
- fichier des exportateurs : sont conservées les unités légales qui appartiennent à l'industrie manufacturière, à certains secteurs du commerce de gros, à l'ingénierie / études techniques et au conseil en systèmes et logiciels informatiques ;

L'imputation du chiffre d'affaires est la suivante :

- l'ensemble du chiffre d'affaires réalisé avec le ministère des Armées, l'OCCAR et en matière d'exportation de matériels de guerre est pris en compte ;
- sous hypothèse du **juste retour**, le chiffre d'affaires affecté aux unités légales travaillant dans un programme en coopération pour l'OTAN est égal au paiement de l'État français vers ce programme ;
- le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec les maîtres d'œuvre industriels et le CEA-DAM est calculé proportionnellement à la part du chiffre d'affaires défense dans le chiffre d'affaires total de ces entités. Par exemple en 2014, le chiffre d'affaires de Dassault Aviation dépend à 27 % de l'activité défense. Le chiffre d'affaires défense d'un fournisseur de Dassault Aviation avec Dassault Aviation sera égal à 27 % du chiffre d'affaires qu'il réalise avec Dassault Aviation.

Pour en savoir plus

Moura S. & Oudot J-M., "Performances of the Defense Industrial Base in France : The Role of Small and Medium Enterprises", Defence and Peace Economics, mai 2016.

1. Décomposition de la BITD par type d'unité statistique

Année	Toutes unités légales		Entreprises marchandes	
	Nombre	Chiffre d'affaires militaire HT (M€)	Nombre	Chiffre d'affaires militaire HT (M€)
2011	2 385	20 260	1 855	18 492
2012	2 518	21 626	1 965	19 586
2013	2 263	22 696	1 752	19 887
2014	2 215	25 051	1 715	21 495

Source : Observatoire économique de la défense

2 Décomposition du chiffre d'affaires militaire de la BITD (entreprises marchandes) par client

Client	2011 (HT, M€)	2014 (HT, M€)	Évolution (en %)
Ministère des Armées	7 892	7 711	-2
Reste du monde	4 960	7 142	44
Maîtres d'œuvre industriels	5 640	6 642	18
Ensemble	**18 492**	**21 495**	**16**

Source : Observatoire économique de la défense

3. Décomposition de la BITD par catégorie d'entreprises marchandes en 2013

Catégorie	Entreprises							
	2011		2012		2013		2014	
	Nombre	% total	Nombre	% total	Nombre	% total	Nombre	% total
PME	1 347	73	1 473	75	1 302	74	1 286	75
ETI	353	19	361	18	355	20	350	20
GE	79	4	78	4	73	4	69	4
Non identifiée	76	4	53	3	22	1	10	1
Total	**1 855**	**100**	**1 965**	**100**	**1 752**	**100**	**1 715**	**100**

Catégorie	Chiffre d'affaires militaire HT							
	2011		2012		2013		2014	
	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total
PME	3 678	20	4 039	21	4 507	23	4 310	20
ETI	3 125	17	3 053	16	2 955	15	3 447	16
GE	11 532	62	12 411	63	12 410	62	13 724	64
Non identifiée	156	1	83	0	15	0	13	0
Total	**18 492**	**100**	**19 586**	**100**	**19 887**	**100**	**21 495**	**100**

Source : Observatoire économique de la défense
Les totaux peuvent ne pas faire 100 % en raison des arrondis.

6.2 Les exportations et importations françaises de matériels de guerre

La France a enregistré des commandes de **matériels de guerre et matériels assimilés (MG)** pour une valeur totale de 13,9 Md€ en 2016. Cette même année, les livraisons de MG se sont élevées à 8,3 Md€.

Ces exportations, qui s'inscrivent dans le cadre de relations de long terme entre fournisseurs et importateurs, contribuent à la politique étrangère de la France dans le domaine militaire. Pour les entreprises du secteur de la défense, les exportations revêtent des enjeux économiques et stratégiques de pérennisation et de développement de leurs activités ce qui contribue, en retour, à l'autonomie stratégique de la France.

Les livraisons à l'export sont le fait, en 2016, de 859 entreprises dont 57 % sont des petites et moyennes entreprises (PME) et 27 % des entreprises de taille intermédiaire (ETI). De leur côté, les grandes entreprises (GE) réalisent 83 % des livraisons en valeur en 2016.

Les livraisons à l'export de MG sont orientées, en 2016, pour 23 % vers l'Union européenne, 22 % vers l'Asie et 21 % vers l'Afrique.

Les importations de MG se sont de leur côté élevées à 1,7 Md€ en 2016. Les exportations de MG sont ainsi près de cinq fois supérieures aux importations (**taux de couverture** de 487 %). Ces matériels ont contribué à hauteur de 6,6 Md€ à l'amélioration du **solde commercial** de la France en 2016.

Au-delà des MG, les entreprises de la base industrielle et technologique de défense (BITD) sont diversifiées dans les domaines militaires et civils. Elles exportent tant des MG que des matériels civils ou des biens à usage civil et militaires (biens à double usage). L'ensemble des exportations réalisées par les entreprises de la BITD atteint, en 2016, 93,7 Md€ , en hausse de 2 % par rapport à 2015. Ces entreprises génèrent ainsi 21 % des exportations totales de la France (453 Md€ en 2016). Elles contribuent positivement au solde de la balance commerciale de la France à hauteur de 33,8 Md€ en 2016, avec un taux de couverture de 156 % cette même année.

Définitions

Les **Matériels de guerre et matériels assimilés (MG)** sont définis à l'article L.2331 du code de la défense ainsi que par la liste commune des équipements militaires de l'Union européenne. Ils sont identifiés selon la nomenclature détaillée à huit chiffres (NC8) et la Nomenclature générale des produits (NGP), notamment le chapitre 93 relatif aux « armes, munitions et leurs parties et accessoires » ainsi que les avions militaires (chapitre 88) ou encore les navires de guerre (chapitre 89) par exemple. Les livraisons de MG sont aussi évaluées par le Code additionnel national (CANA) général. Sept domaines réglementaires y sont référencés dont l'un est relatif aux « prohibitions et restrictions ». À l'intérieur de ce domaine réglementaire, trois codes de matériels correspondent à des MG : R400 (matériels de guerre et matériels assimilés en provenance ou à destination d'un autre État membre de l'Union européenne), R404 (matériels de guerre, armes et munitions) et R407 (matériels de guerre et matériels assimilés). Les flux associés à ces trois codes sont introduits dans le périmètre des livraisons des MG. Seuls les flux de marchandises sont référencés dans les livraisons. Les services sont introduits dans les données relatives aux commandes. Les données export sont mesurées selon le pays de destination et sont Franco à bord (FAB). Les données import sont évaluées selon le pays d'origine et comprennent le coût, l'assurance et les frais jusqu'à la frontière nationale (CAF).

Le **taux de couverture des flux internationaux** résulte du ratio entre les exportations et les importations.

Le **solde commercial** est la différence entre les exportations et les importations.

Pour en savoir plus

• Ministère des Finances et des Comptes publics (2016), Bilan du commerce extérieur de la France en 2016.

• Ministère des Armées (2016), Rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France.

Oudot J-M. (2017), « Stratégies et performances des entreprises de défense à l'international », EcoDef, n° 90, mars.

Montalban E. & Oudot J-M. (2016), « L'essor des exportations de matériels de guerre de la France », EcoDef, n° 78, mai.

Les exportations et importations françaises de matériels de guerre 6.2

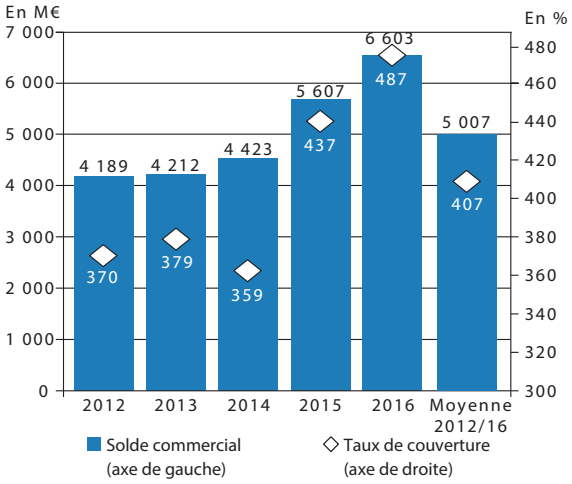
1. Flux internationaux de MG

En M€ courants, % taux de croissance

	Prises de commandes de MG à l'export	Taux de croissance des commandes (en %)	Livraisons de MG à l'export	Taux de croissance des livraisons (en %)	Livraisons de MG à l'import
2012	4 817	-26	5 740	7	1 550
2013	6 874	43	5 723	-0,3	1 511
2014	8 218	20	6 131	7	1 708
2015	16 922	106	7 270	19	1 663
2016	13 943	-18	8 308	14	1 704
Moyenne 2012/ 2016	**10 155**	**30**	**6 634**	**10**	**1 627**

Champ : matériels de guerre et matériels assimilés.
Sources : Rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France pour les commandes ; bases de données de la Direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE) pour les livraisons.

2. Bilan des livraisons de MG



Champ : matériels de guerre et matériels assimilés.
Sources : bases de données de la DNSCE

3. Destination des livraisons des MG par zone géographique

En M€ courants, en % par rapport au total

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Afrique	526	295	346	698	1 411	1 727	21 %
Amérique	666	1 152	1 013	740	899	1 006	12 %
Asie	1 371	1 428	1 647	1 501	2 005	1 863	22 %
Union européenne-28	1 465	1 282	1 390	1 703	1 477	1 881	23 %
Europe hors UE-28	268	607	340	464	347	404	5 %
Proche- et Moyen-Orient	1 071	973	986	1 024	1 129	1 376	17 %
Autres	1	1	1	2	3	50	1 %
Total général	**5 369**	**5 740**	**5 723**	**6 131**	**7 270**	**8 308**	**100 %**

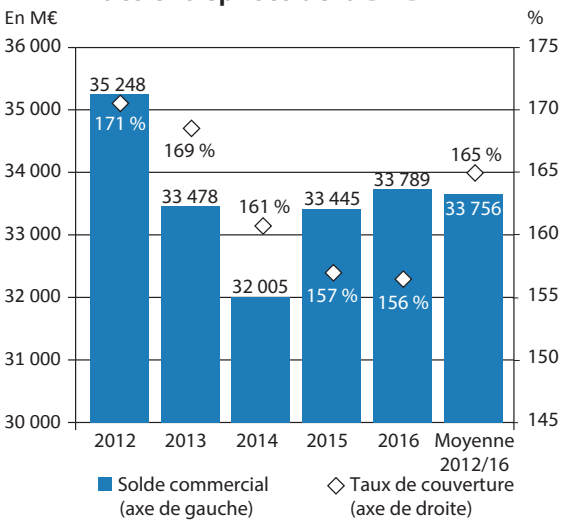
Champ : matériels de guerre et matériels assimilés, nomenclature détaillée à 8 chiffres (NC8) des Douanes par pays et régions.
Sources : bases de données de la DNSCE.

4. Flux internationaux civils et militaires des entreprises de la BITD

En M€ courants

	Export BITD	Import BITD
2012	85 204	49 956
2013	82 337	48 859
2014	84 898	52 893
2015	91 800	58 455
2016	93 681	59 892
Moyenne 2012-2016	**87 584**	**54 011**

5. Bilan des flux internationaux des entreprises de la BITD



Champ : toutes marchandises exportées par les entreprises de la BITD. Périmètre 2011 de la BITD pour les flux 2011, périmètre 2012 pour les flux 2012, périmètre 2013 pour les flux 2013, périmètre 2014 pour les flux 2014, 2015 et 2016. Données provisoires sur 2014, 2015 et 2016.
Sources : bases de données de la DNSCE.

6.3 La Recherche & Développement

Les efforts de **Recherche & Développement (R&D)** de la mission « Défense » s'élèvent, en 2015, à 3,6 Md€ (+2,1 % par rapport à 2014), dont 739 M€ consacrés aux **études amont**. Dans la présentation du projet de loi de finances de la défense pour 2016, les efforts de R&D de la mission « Défense » s'accroissent de 4 % par rapport à 2015 pour atteindre près de 3,8 Md€. Ces efforts recouvrent des enjeux non seulement techniques mais aussi opérationnels et stratégiques. Il s'agit en effet d'élaborer des systèmes utilisés par les forces armées qui puissent leur octroyer une supériorité opérationnelle vis-à-vis de l'ennemi. D'un point de vue stratégique, l'enjeu est double. Il faut, d'une part, assurer la pérennité de capacités industrielles à même de réaliser, dans la durée, des systèmes de façon autonome vis-à-vis de sources étrangères. Et, dans le même temps, la France doit conserver un avantage compétitif sur le marché international de l'armement.

La plupart de ces dépenses s'inscrivent, directement ou indirectement, dans le cadre de programmes d'armement avec une recherche de synergies entre les domaines civils et militaires ainsi qu'entre les grands groupes et les petites et moyennes entreprises. Ces coopérations sont notamment portées par le **programme ASTRID** et le **dispositif RAPID**.

Les efforts de R&D du ministère des Armées donnent lieu à des engagements de la part des organismes publics et privés, marchands et non marchands. Parmi ceux-ci figurent les entreprises de la Base industrielle et technologique de défense (BITD), dont les efforts en matière de R&D sont évalués à partir de leurs déclarations au titre du Crédit impôt recherche (CIR).

En 2013, 888 entreprises de la BITD ont déclaré des dépenses de R&D pour un montant total de 3 903 M€ au titre du CIR. Ces efforts totaux ont donné lieu à un CIR de 1 068 M€ en 2013, soit un taux moyen de CIR de 27,4 %.

Les entreprises déclarantes étant au nombre de 21 494 en 2013 en France pour un montant total de R&D de 20 484 M€, la BITD représente 4 % des déclarants et 19 % des dépenses déclarées en France (activités militaires et civiles confondues).

Les entreprises de la BITD engagent annuellement 3,8 Md€ d'investissements en R&D, en moyenne sur la période 2009-2013.

Définitions

La **Recherche & Développement (R&D)** englobe les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. La R&D recouvre ainsi la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.

Les **études amont** sont des recherches et études appliquées, de nature technique, couvrant tout le spectre de maturité des technologies. Avec les subventions et études attribuées à des organismes de recherche et des actions en faveur des petites et moyennes entreprises, elles forment un agrégat qui correspond à ce que nombre de pays étrangers appellent Recherche & Technologie (R&T) de défense.

Le programme **Accompagnement spécifique des travaux de recherche et d'innovation de défense (ASTRID)** soutient, depuis 2010, des projets spontanés de laboratoires de recherche et de PME innovantes.

Le dispositif relatif au **Régime d'appui aux PME pour l'innovation duale (RAPID)**, mis en place en 2009, dispose d'un budget de 50 M€ en 2015 et 2016 pour soutenir l'innovation duale.

Le **Crédit impôt recherche (CIR)** est, depuis 2008, la première source de soutien public des dépenses de R&D des entreprises. C'est également le mode de financement de la R&D qui touche le plus grand nombre d'entreprises, des petites et très petites entreprises en particulier. Le CIR est une incitation fiscale à la R&D qui s'adresse à toutes les entreprises effectuant des dépenses de R&D, sans restriction de taille ni de secteur. Il s'agit, en ce sens, d'un levier de compétitivité des entreprises. Le CIR est assis sur le volume annuel de dépenses éligibles au crédit d'impôt déclaré par les entreprises par année civile. Le taux du crédit d'impôt accordé aux entreprises est de 30 % des dépenses éligibles pour une première tranche jusqu'à 100 M€, et de 5 % des dépenses éligibles au-delà du seuil de 100 M€.

Pour en savoir plus

- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2014), « Dépenses de recherche et développement en France en 2012 », note d'information, août.
- OCDE, Manuel de Frascati, édition 2015, Paris.
- Quemener J. & Oudot J-M. (2015), « Les dépenses de R&D de la Base industrielle et technologique de défense : une évaluation par le Crédit impôt recherche », EcoDef, n° 74, novembre.

1. Les efforts de R&D de la mission Défense

En M€ courants

	2012	2013	2014	2015	2016
Études amont mission Défense	683*	748*	745	739	707
Total R&D mission Défense	**3 491**	**3 283**	**3 562**	**3 639**	**3 785**

* Dont CAS Fréquences : 50 M€ en 2012, 45 M€ en 2013.

Champ : Loi de finances initiale, crédits de paiement, mission « Défense ».
Sources : Rapport annuel de performance pour 2012 à 2015 et Présentation du Projet de loi de finances de la défense pour 2016.

2. Les efforts de R&D des entreprises de la BITD en 2013

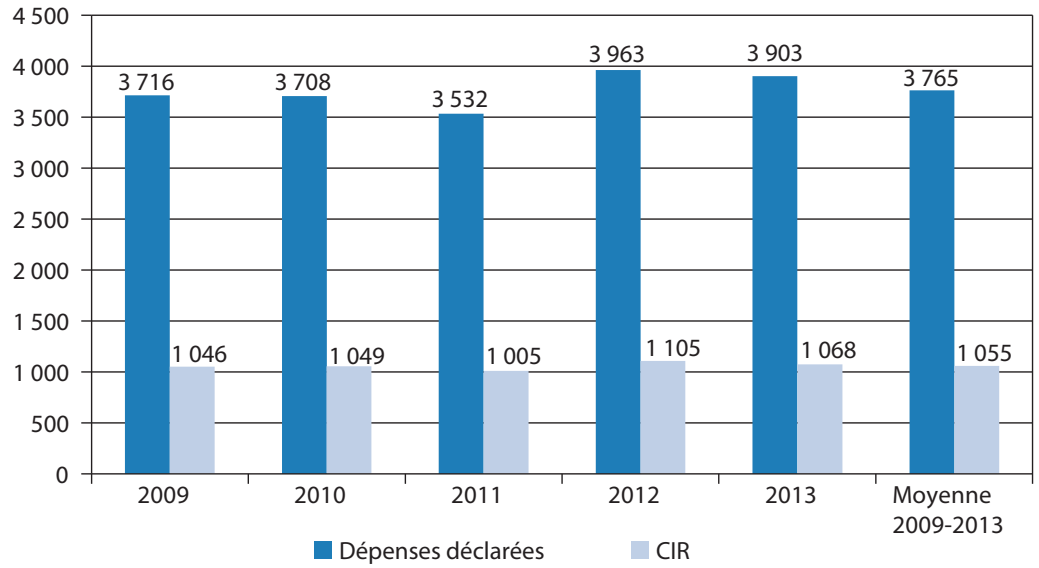
En nombre d'entreprises, en M€ courants, en K€ courants

	Nombre d'entreprises	Dépenses déclarées (en M€)	CIR (en M€)	CIR moyen (en K€)
BITD	888	3 903	1 068	1 203
Toutes entreprises France	21 494	20 484	5 631	262
Entreprises hors BITD	20 606	16 581	4 563	221
Part de la BITD dans le total France (en %)	4	19	19	

Source : données MENESR-SITTAR (base GECIR).

3. Les efforts de R&D des entreprises de la BITD sur la période 2009-2013

En M€ courants



Champ : entreprises de la BITD ayant déclaré de la R&D au titre du CIR ; périmètre BITD 2011 appliqué aux données GECIR des années 2009 à 2011, périmètre 2012 sur le CIR 2012, périmètre 2013 sur le CIR 2013.
Source : données MENESR-SITTAR (base GECIR).



7. COMPARAISONS INTERNATIONALES : LA DÉFENSE DANS LES GRANDS PAYS INDUSTRIALISÉS

7.1 Comparaisons internationales des dépenses militaires (SIPRI)
7.2 Les dépenses de défense des principaux pays de l'OTAN
7.3 Les dépenses de défense en Europe

7.1 Comparaisons internationales des dépenses militaires (SIPRI)

En 2016, les dépenses militaires mondiales continuent de croître (+0,6 % après +0,9 % en 2015), confirmant la tendance haussière de ces dépenses après la période de baisse des années 2011 à 2014.

Selon le SIPRI, les dépenses mondiales de défense s'élèvent à 1 682 Md$ constants en 2016. Une forte augmentation des dépenses dans plusieurs régions du monde explique cette hausse globale : Asie et Océanie (+4,6 %), pays de l'Union européenne à 28 (+2,5 %) et, dans une moindre mesure, Amérique du Nord (+1,7 %). À l'inverse, les dépenses militaires diminuent en Amérique centrale et du Sud (-7,8 %), dans les pays d'Europe de l'Est et hors UE (-2,2 %) et en Afrique (-1,2 %).

La hausse des engagements des principales forces militaires mondiales sur les terrains d'intervention, notamment dans le contexte d'intensification de la lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient, a donc conduit les États concernés à accroître leurs dépenses militaires.

Le classement mondial des pays en fonction de leurs dépenses militaires en est quelque peu modifié en 2016.

La Russie devient la 3e puissance militaire en termes de dépenses, reléguant l'Arabie Saoudite en 4e position. La France remonte en 6e position, juste derrière l'Inde mais devant le Royaume-Uni, et représente 3 % des dépenses mondiales. Les États-Unis continuent de dominer largement ce classement, dépensant trois fois plus que la Chine (deuxième du classement). Ainsi, les États-Unis, avec 611 Md$ de dépenses militaires en 2016, représentent 36 % des dépenses militaires mondiales, et la Chine 13 % avec 215 Md$ de dépenses.

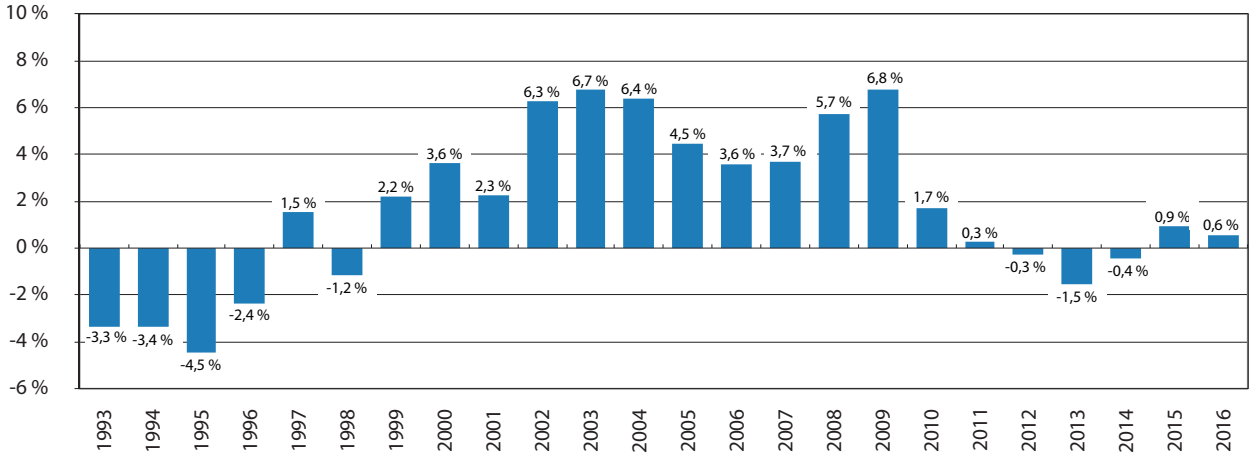
Sur les 16 dernières années, les évolutions les plus sensibles des dépenses de défense sont celles de la Chine et de la Russie, tandis que les dépenses des pays d'Europe de l'Ouest et du Japon ont quasiment stagné.

Définitions

Le SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) est un *think tank* spécialisé dans l'évaluation des flux financiers en matière militaire. Il inclut dans sa définition des dépenses militaires, toutes les dépenses de personnel (salaires, pensions et services sociaux du personnel civil et militaire), d'acquisition d'équipement, de recherche et de développement, d'opérations et de maintenance, de construction d'infrastructures, d'activités spatiales militaires et d'assistance militaire à l'étranger engagées par les ministères de la Défense ainsi que par les agences gouvernementales engagées dans des projets militaires. En revanche, sa méthodologie exclut les dépenses effectuées par des forces armées non gouvernementales, ainsi que les dépenses liées à des activités militaires passées (avantages autres que les pensions aux vétérans, coûts de la démobilisation et de la reconversion d'infrastructures, démantèlement et destructions d'armes). Le SIPRI travaille sur sources ouvertes, ce qui ne permet pas d'avoir l'assurance que les données soient correctes pour tous les Etats. Il s'agit cependant de la seule source de comparaison internationale sur ce thème. Les chiffres indiqués peuvent donc être différents de ceux publiés par d'autres institutions (ONU, OTAN, etc.) ou par les ministères de la Défense.

1. Évolution des dépenses militaires au niveau mondial

Taux de variation annuelle en %, à partir de données en $ constants



Source : calculs à partir de SIPRI 2017

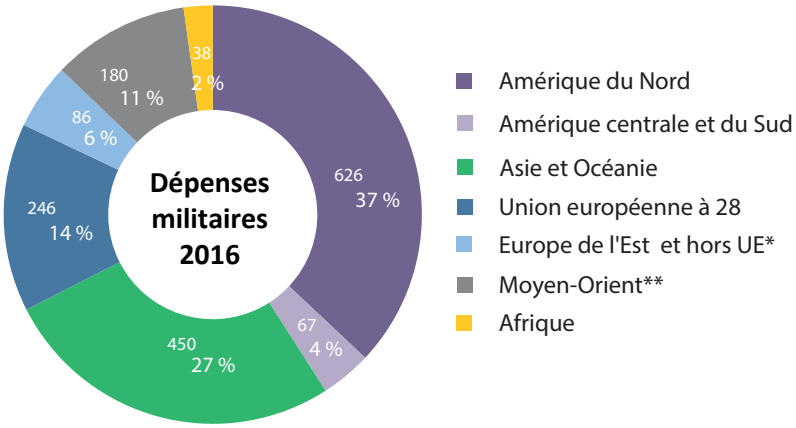
Pour en savoir plus

- *"Trends in world military expenditure"*, 2016, Nan Tian, Aude Fleurant, Pieter D. Wezeman and Siemon T. Wezeman, SIPRI Fact Sheet, avril 2017.
- www.sipri.org/ (rubrique SIPRI Military Expenditure Database).

Comparaisons internationales des dépenses militaires (SIPRI) 7.1

2. Montants et répartition des dépenses militaires par région en 2016

À partir des données en volume (dollars et taux de change courants), en Md$ courants



* Suisse, Norvège et pays d'Europe de l'Est (y compris Russie).

** Bahreïn, Égypte, Iran, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Arabie Saoudite, Turquie.

Source : SIPRI 2017, traitement OED

3. Évolution des dépenses de défense par région

À partir des données en volume ($ constants 2015)

	Évolution des dépenses (en %)	
Région du monde	TCAM*** 2000-2015	2016/2015
Monde (hors Irak)	3,1	0,6
Amérique du Nord	2,4	1,7
Amérique centrale et du Sud	2,3	-7,8
Asie et Océanie	5,8	4,6
Union européenne à 28	-0,2	2,5
Europe de l'Est et hors UE*	6,3	-2,2
Moyen-Orient** (TCAM*** 2000-2014)	4,6	n.d.
Afrique	5,4	-1,2

* Suisse, Norvège et pays d'Europe de l'Est (y compris Russie).

** Bahreïn, Égypte, Iran, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Arabie Saoudite, Turquie.

*** Taux de croissance annuel moyen.

Source : SIPRI 2017, traitement OED

4. Classement des premiers pays en termes de dépenses militaires en 2016

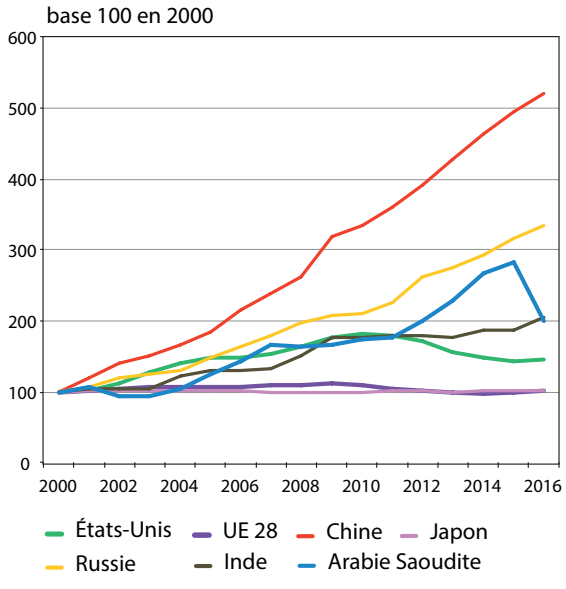
En Md$ courants
et poids dans le PIB (%)

		Dépenses en volume		Dépenses en % du PIB	
		2016	% dans le monde	2000	2016
1	États-Unis	611,2	36,3	2,9	3,3
2	Chine	215,2	12,8	1,9	1,9
3	Russie	69,2	4,1	3,6	5,3
4	Arabie Saoudite	63,7	3,8	10,6	10,4
5	Inde	55,9	3,3	3,1	2,5
6	France	55,7	3,3	2,5	2,3
7	Royaume-Uni	48,3	2,9	2,3	1,9
8	Japon	46,1	2,7	1,0	1,0
9	Allemagne	41,1	2,4	1,4	1,2
10	Corée du Sud	36,8	2,2	2,5	2,7
11	Italie	27,9	1,7	2,0	1,5
12	Australie	24,6	1,5	1,8	2,0
13	Brésil	23,7	1,4	1,8	1,3
14	Israël	18,0	1,1	7,1	5,8
15	Canada	15,2	0,9	1,1	1,0
16	Espagne	14,9	0,9	1,7	1,2
17	Turquie	14,8	0,9	3,7	2,0
18	Iran	12,7	0,8	2,5	3,0

Source : calculs à partir de SIPRI 2017

5. Évolution des dépenses de défense des principales puissances militaires, en base 100 = 2000

À partir des données en volume($ constants 2015)



Source : calculs à partir de SIPRI 2017

NB : les ratios des dépenses militaires en % du PIB sont supérieurs à ceux calculés à partir des données OTAN, car le périmètre des dépenses pris en compte par le SIPRI est plus large que celui de l'OTAN (cf. définition du SIPRI *supra*). Dans le cas de la France, le SIPRI inclut par exemple les dépenses liées à la gendarmerie nationale.

7.2 Les dépenses de défense des principaux pays de l'OTAN

En 2016, **les dépenses de défense des États européens membres de l'OTAN** ont augmenté de 3,6 % en termes réels (prix 2010), soit une poursuite de la tendance haussière amorcée en 2015 (+0,7 %). L'augmentation constatée des dépenses de défense est de 3,5 % pour les six premières puissances militaires européennes, dont les budgets cumulés représentent 81 % de l'effort de défense européen : Royaume-Uni (24 %), France (20 %), Allemagne (18 %), Italie (9 %), Espagne (5 %) et Pologne (5 %).

Les trois premières puissances militaires européennes – Royaume-Uni, France et Allemagne – ont acté ou annoncé des augmentations budgétaires substantielles pour les années à venir, dans un contexte stratégique international dégradé (menace terroriste, tensions internationales, crise migratoire).

Les frais de fonctionnement et d'entretien sont un indicateur de l'activité opérationnelle des armées. Dans ce domaine, le Royaume-Uni et l'Allemagne consacrent respectivement 40,7 % (soit 23,1 Md$) et 36,0 % (soit 15 Md$) de leur budget à ce poste de dépense en 2016, tandis que la France a dépensé 11 Md$ (25,0 % de son budget) dans cette catégorie.

Le choix de la France de limiter ses dépenses de fonctionnement est lié à une autre exigence : celle de moderniser ses forces par des investissements en équipements. En la matière, les dépenses de la France (24,5 % soit 10,8 Md$) et celle du Royaume-Uni (22,6 % soit 12,8 Md$) surpassent celles de l'Allemagne (12,2 % soit 5,1 Md$) en 2016.

Définitions

Dépenses de défense en norme OTAN : paiements effectués par un gouvernement national dans le but exprès de répondre aux besoins des forces armées du pays ou de celles de pays de l'Alliance. Les pensions versées directement par les États aux militaires retraités et au personnel civil retraité des services militaires entrent dans les dépenses de défense même si ces versements proviennent du budget d'autres ministères. Les dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix et aux opérations humanitaires, à la destruction d'armes, d'équipements et de munitions ainsi qu'à l'inspection et au contrôle de la destruction d'équipements entrent dans les dépenses de défense. Les dépenses de Recherche et Développement (R&D) sont aussi incluses dans les dépenses de défense, dépenses qui comprennent également celles relatives à des projets ne débouchant pas sur la production d'équipements. Les dépenses relatives à l'élément militaire d'activités mixtes, c'est-à-dire comprenant un élément civil et un élément militaire, n'entrent dans les dépenses de défense que si l'on peut rendre compte isolément de l'élément militaire ou l'évaluer de manière distincte. L'assistance financière fournie par un pays de l'Alliance à un autre, tout particulièrement pour appuyer l'effort de défense du bénéficiaire, entre dans les dépenses de défense du pays donateur et non dans celles du pays bénéficiaire. Les dépenses effectuées au titre de l'infrastructure commune de l'OTAN n'entrent dans le total des dépenses de défense de chacun des pays qu'à hauteur de la contribution nette de ces pays. La réparation des dommages causés en temps de guerre et les dépenses de défense civile n'entrent pas dans la définition OTAN des dépenses de défense.

Les dépenses de fonctionnement et d'entretien, en norme OTAN, comprennent les dépenses de fonctionnement et entretien, les autres dépenses et les autres R&D.

Les dépenses d'équipement, en norme OTAN, comprennent le matériel d'importance majeure et les R&D affectées à l'équipement d'importance majeure.

Pour en savoir plus

- Rapport annuel 2016 du secrétaire général, Otan.
- www.nato.int/ (voir la rubrique Information on Defence Expenditures)

Les dépenses de défense des principaux pays de l'OTAN 7.2

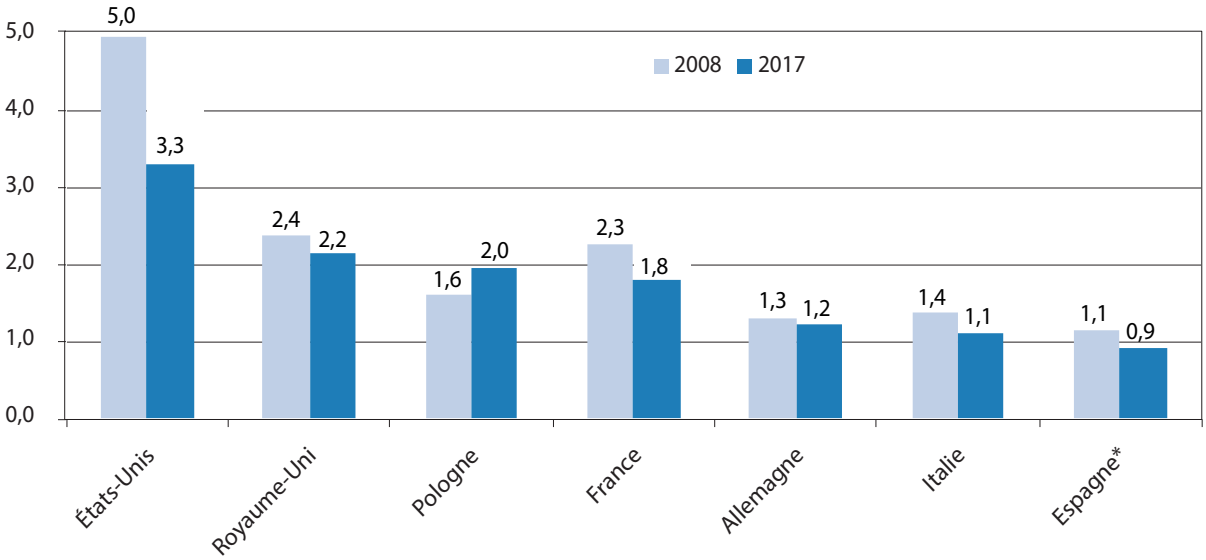
1. Évolution des principaux budgets de défense en volume, pensions comprises, en norme OTAN
En Md$ constants 2010, à partir du taux de change 2010 OTAN

Année	Royaume-Uni	France	Allemagne	Italie	Espagne	Pologne	États-Unis
2008	59,1	60,8	44,6	31,6	17,0	7,2	756,4
2009	58,6	52,5	45,6	29,8	16,2	7,9	772,0
2010	60,3	52,0	46,3	28,7	14,7	8,5	720,4
2011	59,4	50,4	45,4	27,7	13,3	8,7	725,8
2012	54,5	50,7	46,7	25,9	14,3	8,9	686,2
2013	58,3	50,7	43,8	24,5	12,5	8,9	644,8
2014	57,5	50,2	43,2	22,1	12,6	9,9	611,2
2015	55,8	49,9	43,8	20,8	13,2	12,4	593,6
2016	59,5	50,3	45,1	23,1	13,2	11,5	608,4
2017*	59,7	51,3	46,6	21,4	n.d.	11,6	575,1

* Prévisions.

Source : OTAN - Memorandum statistique de mars 2017

2. Part des dépenses de défense dans le PIB en norme OTAN (pensions comprises)
À partir des monnaies courantes, en %



** 2016 pour l'Espagne.*

Source : OTAN - Memorandum statistique de mars 2017

3. Dépenses de fonctionnement et d'entretien, et d'équipement en norme OTAN en 2016

En Md$ et en poids dans le total des dépenses (%)

	Dépenses de fonctionnement et d'entretien*		Dépenses d'équipement**	
	Md$	Poids dans le total (en %)	Md$	Poids dans le total (en %)
Royaume-Uni	23,1	40,7	12,8	22,6
Allemagne	15,0	36,0	5,1	12,2
France	11,0	25,0	10,8	24,5
Italie	2,1	9,6	4,5	20,2
Espagne	2,2	19,7	1,7	15,2
Pologne	2,8	22,2	3,3	25,8
États-Unis	244,8	36,9	166,2	25,0

* Les dépenses de fonctionnement et d'entretien comprennent les dépenses de fonctionnement et entretien (cat. 1.4), les autres dépenses (cat. 4) et les autres R&D (cat. 3.2).

** Les dépenses d'équipement comprennent le matériel d'importance majeure (cat. 2.1) et les dépenses de R&D affectées à l'équipement d'importance majeure (cat. 3.1).

Source : OTAN - Memorandum statistique de mars 2017

7.3 Les dépenses de défense en Europe

Dans l'Union européenne prise dans son ensemble (28 pays), les dépenses publiques de défense (hors pensions) représentent 2,9 % des dépenses totales des administrations publiques en 2015, part stable dans le temps. Pour la France, cette contribution s'élève à 3,1 % en 2015, en légère augmentation par rapport à 2014 où elle s'élevait à 2,9 %.

Le poids des dépenses publiques européennes de défense dans le PIB européen est de 1,4 % en 2015 pour l'UE 28 prise dans son ensemble. Pour la France, cette contribution est de 1,8 % du PIB, part qui demeure globalement stable sur les dix dernières années.

En 2015, les dépenses publiques de défense des pays de l'UE 28 ont augmenté de 7,0 % en termes réels, alors qu'elles avaient diminué de 1,1 % en 2014.

Pour les six premières puissances militaires européennes, cette hausse s'est élevée à 7,8 % en 2015. Les dépenses publiques cumulées pour la défense pour ces six nations représentent 77 % de l'effort de défense européen, réparti entre le Royaume-Uni (26 %), la France (18 %), l'Allemagne (14,5 %), l'Italie (9 %), l'Espagne (5 %) et les Pays-Bas (4 %).

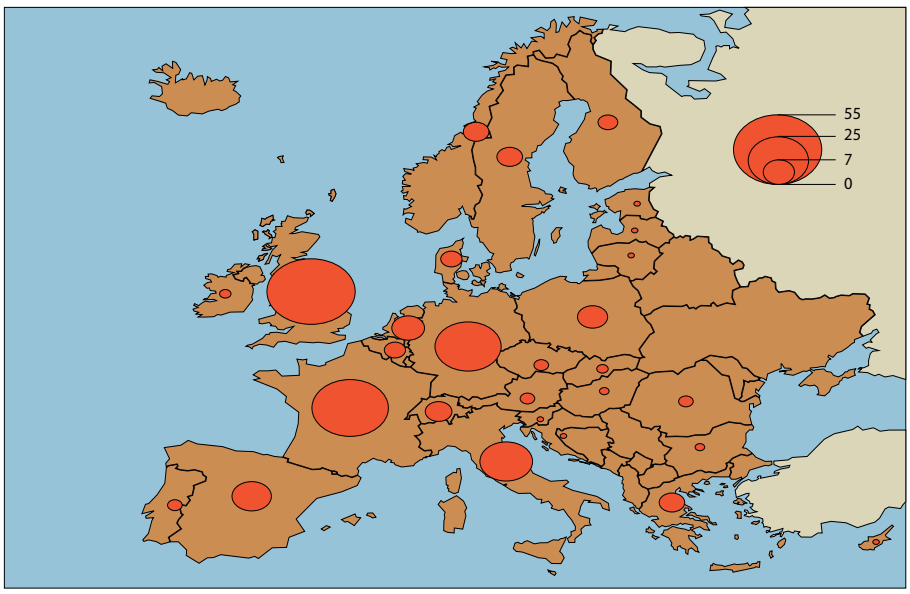
Ces pays ont procédé à des hausses de leurs dépenses consacrées à la défense dans un contexte stratégique international et européen marqué par une augmentation des menaces (terrorisme, remise en cause des frontières) et des situations de crise (flux migratoires, interventions militaires).

Définitions

La nomenclature internationale de **classification des dépenses de défense COFOG** (Classification Of the Functions of Government) ventile les dépenses des administrations publiques en dix catégories selon leur finalité : services publics généraux, défense, ordre et sécurité publics, affaires économiques, protection de l'environnement, logement et équipements collectifs, santé, loisirs – culture - culte, enseignement, protection sociale. Le champ des administrations publiques et le montant des dépenses sont ceux de la comptabilité nationale (système de comptes nationaux de 1993 révisé en 1999). Eurostat met à disposition ces données sur période longue (1995-2015) pour l'ensemble des pays européens.

1. Les dépenses de défense en Europe en 2015 (COFOG)

En Md€



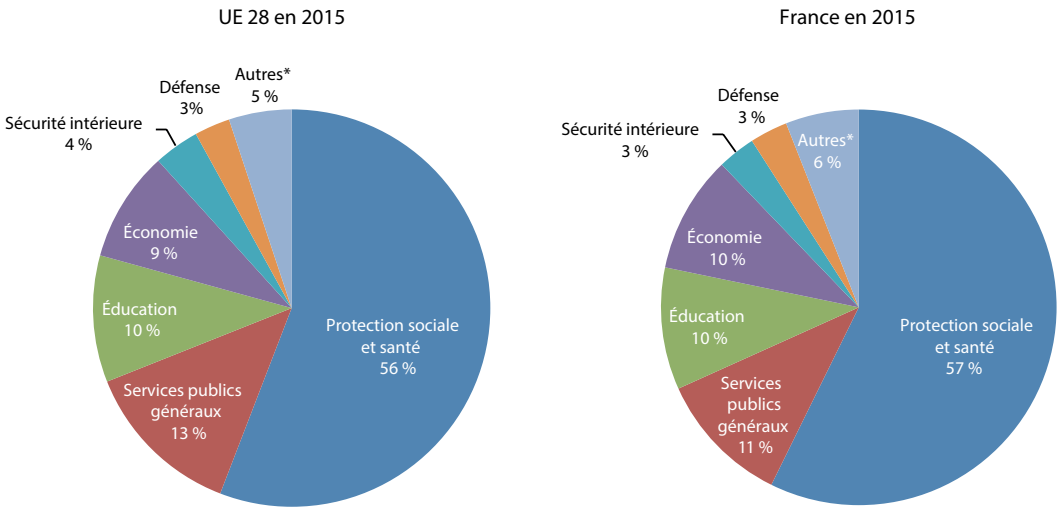
Pour en savoir plus

Carrelet P., Calzada C., « Les dépenses des administrations publiques en Europe : le poids de la défense », Ecodef Statistiques n° 87, janvier 2017.

Manual on sources and methods for the compilation of COFOG statistics - Classification of the Functions of Government (COFOG) - 2011 edition, Eurostat.

2. Répartition des dépenses publiques par fonction en 2015

En % du total

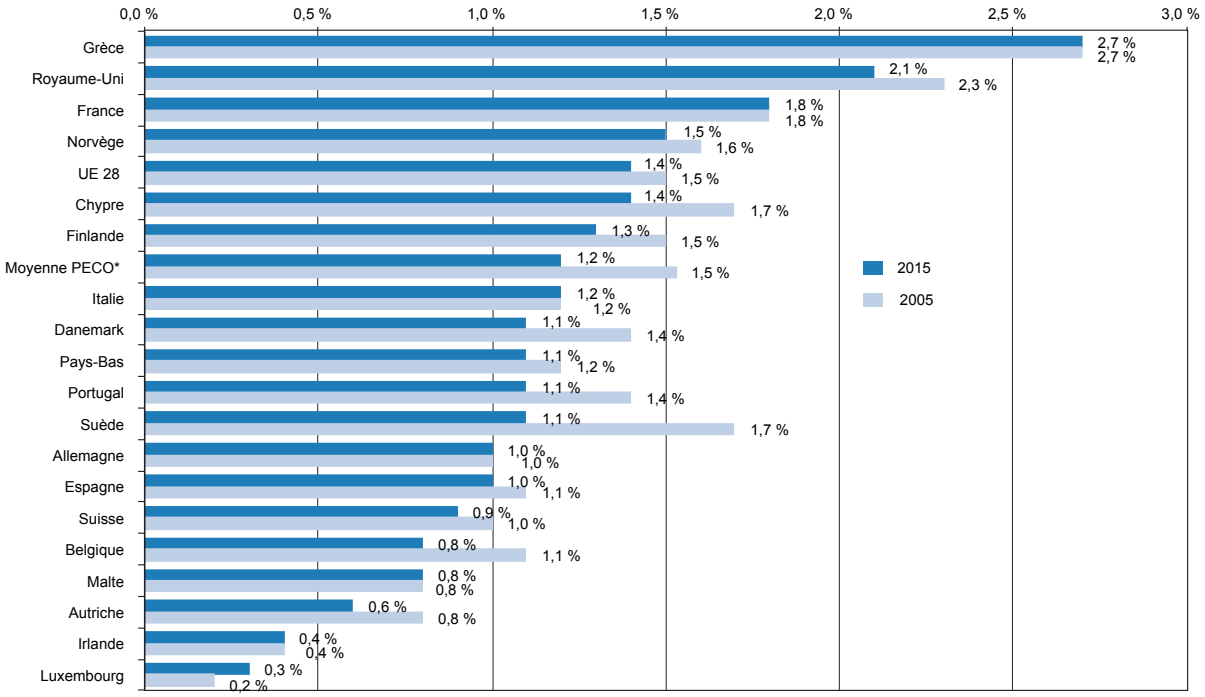


* Autres : dépenses en culture, loisirs ; logement ; protection de l'environnement.

Source : Eurostat.

3. Poids des dépenses de la fonction « Défense » dans le PIB

En % du PIB



** Pays d'Europe centrale et orientale : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, République tchèque.*

Source : Eurostat.

GLOSSAIRE, SOURCES ET SIGLES

GLOSSAIRE

Administrations publiques (APU)

Ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires.

Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Autorisations d'engagement (AE)

Les AE représentent « la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées ». Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'État. Elles sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années, par exemple pour des investissements, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Base industrielle et technologique de défense (BITD)

La BITD recense les entreprises qui contribuent de façon directe ou indirecte au développement, à la production ou au maintien en condition opérationnelle des armements en France. L'Observatoire économique de la défense (service statistique ministériel rattaché à la Direction des affaires financières) a mis en place une méthodologie pour définir les contours du répertoire recensant ces entreprises.

Ce répertoire identifie des unités légales. Il est constitué à partir d'informations provenant du ministère des Armées (CHORUS Défense, programmes OTAN et OCCAr), des sept maîtres d'œuvre industriels (Airbus Group, Dassault Aviation, Naval Group [ex-DCNS], MBDA, Nexter Systems, Safran et Thales) et du CEA/DAM, et de la Direction générale des douanes (entreprises actives dans le commerce des matériels de guerre), ou obtenues par appariement (SIREN) avec les statistiques économiques et financières des bases de données entreprises de l'INSEE (après accord du Comité du secret, CNIS).

Par l'application de différents filtres, les unités légales de la BITD sont extraites du répertoire Statistiques ANnuelles de la Défense, son Industrie et ses Entreprises (Sandie) qui recense les entreprises (unités légales) liées à la défense et opérant sur le territoire national. Elles sont ensuite appréhendées sous l'angle des entreprises. Selon la définition de l'INSEE, une entreprise est l'unité légale, ou la combinaison d'unités légales, qui jouit d'une certaine autonomie de décision pour l'affectation de ses ressources courantes. Il s'agit d'une vision économique. Elle conduit à regrouper les unités légales qui sont des filiales avec leur maison mère, pour identifier une seule entreprise.

Ces entreprises peuvent être marchandes ou non marchandes. Les entreprises marchandes vendent leur production sur le marché à un prix calculé pour couvrir leur coût de production. Les entreprises non marchandes sont des organismes relevant des administrations publiques ou privées (moitié du capital détenu par l'État ou appel à des cotisations privées) et dont le fonctionnement n'est pas financé par une activité marchande (exemples : hôpitaux, instituts de recherche, ministères, CNRS).

Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG)

La COFOG (Classification Of the Functions Of Government) est une nomenclature internationale définie dans le système de comptes nationaux de 1993 et révisée en 1999. Cette classification répartit les dépenses des administrations publiques en dix catégories selon leur finalité : services publics généraux ; défense ; ordre et sécurité publics ; affaires économiques ; protection de l'environnement ; logement et équipements collectifs ; santé ; loisirs, culture et culte ; enseignement ; protection sociale. Le champ des administrations publiques et le montant des dépenses sont ceux de la comptabilité nationale. Conventionnellement, les dépenses d'intérêts de la dette, lorsque la finalité de ces dépenses d'intérêts ne peut être distinguée, sont comptabilisées dans la fonction « services publics généraux ». Ainsi, les intérêts de la dette de l'État sont comptabilisés en « services publics généraux » alors que ceux payés par les administrations de sécurité sociale sont répartis entre santé et protection sociale, les deux seules fonctions qu'elles servent. L'affectation des dépenses de transfert (transferts courants ou en capital) est faite suivant la dépense qu'elle finance lorsqu'elle est connue. Dans le cas contraire, elle figure conventionnellement en « services publics généraux ».

CHORUS

C'est le nom du système d'information budgétaire, financière et comptable de l'État. C'est une application commune aux administrations centrales et déconcentrées. Déployé à partir de 2008, il gère la dépense, les recettes non fiscales et la comptabilité de l'État.

Crédits de paiement (CP)

Les CP représentent « la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement ». Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales.

Effectifs en Équivalent temps plein

Les rémunérations figurant dans le 4.1 sont mesurées en « Équivalent temps plein annuel » (ETP). Ainsi, un agent ayant travaillé durant 6 mois à temps complet compte pour 0,5 année-travail. Si l'agent travaille à mi-temps pendant 6 mois, il compte pour 0,25 année-travail.

Exportations (au sens des Douanes)

Les Douanes fournissent des statistiques sur les exportations et les importations de matériels de guerre et assimilés. Ces statistiques sont établies sur la base des flux physiques transfrontaliers. Une déclaration mensuelle doit être remplie dans la nomenclature des douanes par les exportateurs. Elle doit fournir leurs livraisons de matériel militaire à l'exportation selon la valeur en euros et les quantités en kilogrammes, et indiquer le pays d'origine et de destination. Ces chiffres ne prennent donc pas en compte les montants des services facturés, ni ceux des prestations associées à la livraison du matériel. Les chiffres établis par le ministère des Armées sont en général supérieurs à ceux établis par les Douanes, l'écart représentant les services.

Enfin, des divergences notables existent sur la répartition par pays destinataire. En effet, dans le cas des matériels exportés chez un constructeur étranger pour être intégrés dans un système qui est lui-même destiné à l'exportation, les Douanes enregistrent le pays de première exportation et le ministère des Armées enregistre le pays de destination finale dans un souci de contrôle des transferts internationaux d'armement.

FAB et CAF

Traditionnellement, l'enregistrement de la valeur en douane des flux de marchandises à leur passage à la frontière aboutit à deux modes de valorisation :

- FAB (Franco à bord) : prix des biens à la frontière (sortie) du pays exportateur ;
- CAF (Coût, assurance, fret) : prix des biens à l'entrée du pays importateur, qui inclut donc éventuellement les frais de transport et d'assurance entre les deux frontières. Ces coûts supplémentaires majorent d'autant le prix FAB de départ.

À partir de cette grille de mesure, deux systèmes concurrents de comptabilisation de la valeur des échanges existent :

- la méthode CAF/FAB, c'est-à-dire CAF pour les importations et FAB pour les exportations, présente l'avantage pour un pays considéré de ne comptabiliser les flux qu'à l'entrée et à la sortie de son territoire. Cette méthode a longtemps été privilégiée par la balance commerciale ;
- la méthode FAB/FAB, qui traite les importations comme les exportations (toujours enregistrées FAB). Elle permet de rendre plus homogènes et symétriques les deux flux et d'assurer une meilleure comparabilité au niveau international.

Les comptes nationaux, conjointement avec les Douanes, appliquent désormais le principe de la valorisation FAB/FAB des flux extérieurs, ce qui permet ainsi d'harmoniser les différents modes de comptabilisation des échanges internationaux.

Fonction publique

Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en trois versants :

- la Fonction publique de l'État (FPE),
- la Fonction publique territoriale (FPT),
- la Fonction publique hospitalière (FPH).

Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

La notion d'emploi dans la fonction publique revêt certaines particularités :

- On distingue les salariés de la fonction publique par leur statut de titulaire, non titulaire, militaire, bénéficiaire de contrat aidé ou « autre catégorie et statut ». Les militaires sont regroupés au sein d'une catégorie unique.
- Un titulaire (ou fonctionnaire) est, dans cette publication, un agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours. L'emploi des « autres catégories et statuts » relève de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires *stricto sensu*. Cette catégorie recouvre principalement les enseignants d'établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

Loi organique relative aux lois de finances (Lolf)

Depuis le 1er janvier 2006, la Loi organique relative aux lois de finances (Lolf) est le cadre de gestion pour l'ensemble de l'administration de l'État. La Lolf présente le budget de la défense et des anciens combattants selon une ventilation par destination des crédits, déclinée en missions, programmes et actions. À ce titre, le ministère des Armées est concerné par trois missions : la mission « Défense », la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », auxquelles s'ajoute le programme « Recherche duale (civile et militaire) » qui s'intègre dans la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

L'État est, de plus, tenu de produire annuellement des états financiers soumis à la certification de la Cour des comptes. Le ministère des Armées, qui représente la majorité des immobilisations et des stocks de l'État, joue un rôle essentiel dans la qualité comptable de l'État.

Lois de finances

« Les lois de finances déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, compte tenu d'un équilibre économique et financier qu'elles définissent » (Loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001).

- Le Projet de loi de finances (PLF) est le texte déposé par le Gouvernement devant le Parlement.
- La Loi de finances initiale (LFI) est le texte adopté par le Parlement et promulgué.
- La Loi de finances rectificative (LFR) ou collectif budgétaire est une loi modifiant, en cours d'année, les dispositions de la LFI.
- La Loi de règlement (LR) est la loi constatant les résultats financiers de chaque année civile et approuvant les différences entre les résultats et les prévisions et autorisations de la loi de finances de l'année, éventuellement modifiée par une ou plusieurs loi(s) de finances rectificative(s).

Mission « Défense »

La Loi organique relative aux lois de finances (Lolf) présente le budget selon une ventilation par destination des crédits, déclinée en missions, programmes et actions. La mission « Défense » est la principale mission du ministère des Armées. Elle est constituée de quatre programmes : P144 « Environnement et prospective de la politique de défense », P178 « Préparation et emploi des forces », P212 « Soutien de la politique de la défense » et P146 « Équipement des forces ».

Mission « Anciens combattants »

Cette mission comprend trois programmes dont deux programmes rattachés au ministère des Armées : P167 « Liens entre la Nation et son armée », P169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant ». Le programme P158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » est rattaché aux services du Premier ministre.

Pouvoir d'achat des ménages (pouvoir d'achat du Revenu disponible brut)

Quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec le Revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celle des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue.

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leur valeur réciproque sur les marchés financiers internationaux et non leur valeur intrinsèque pour un consommateur.

Produit intérieur brut aux prix du marché (PIB)

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Il peut se définir de trois manières :

- dans l'optique de la production, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
- dans l'optique de la dépense, le PIB est égal à la somme des emplois finaux intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;
- dans l'optique du revenu, le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Les trois modes de calcul aboutissent par définition au même chiffre du PIB, ce qui assure la cohérence entre les différentes approches des comptes nationaux français.

Rapports annuels de performances (RAP)

Les Rapports annuels de performances (RAP), établis pour chaque programme, sont annexés au projet de loi de règlement et d'approbation des comptes de l'État. Ils expriment notamment les performances obtenues par rapport aux objectifs, indicateurs et valeurs cibles qui figuraient dans les projets annuels de performances (PAP) relatifs au même exercice. Les RAP sont présentés selon une structure identique à celle des PAP afin de faciliter les comparaisons. Selon l'article 54 de la LOLF, le RAP fait connaître, en mettant en évidence les écarts avec les prévisions des lois de finances de l'année considérée, ainsi qu'avec les réalisations constatées dans la dernière loi de règlement :

- les objectifs, les résultats attendus et obtenus, les indicateurs et les coûts associés ;

- la justification, pour chaque titre, des mouvements de crédits et des dépenses constatées en précisant, le cas échéant, l'origine des dépassements de crédits exceptionnellement constatés pour cause de force majeure ;

- la gestion des autorisations d'emploi, en précisant, d'une part, la répartition des emplois effectifs selon les modalités prévues à l'article 51 de la LOLF, ainsi que les coûts correspondants et, d'autre part, les mesures justifiant la variation du nombre des emplois présentés selon les mêmes modalités ainsi que les coûts associés à ces mesures.

Système d'information sur les agents des services publics (SIASP)

Par la constitution d'un fichier statistique, à partir de plusieurs sources administratives, le Système d'information sur les agents de la fonction publique (SIASP) permet de connaître les effectifs, les caractéristiques d'emploi, les volumes de travail et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Il couvre les agents en poste en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, hors Mayotte.

Nomenclature défense (COFOG)

La fonction « Défense » correspond à la division 2 de la nomenclature, elle comprend cinq sous-divisions.

2. Défense
2.1 Défense militaire
2.1.0 Défense militaire

- Administration des affaires et services de la défense militaire ;

- Fonctionnement des forces de défense terrestres, navales, aériennes et spatiales ; génie, transports, transmissions, renseignement, personnel et forces diverses non combattantes ; fonctionnement ou soutien des forces de réserve et des forces auxiliaires de la défense nationale.

Sont inclus : bureaux des attachés militaires stationnés à l'étranger ; hôpitaux de campagne.

Sont exclus : missions d'aide militaire (02.3.0) ; hôpitaux des bases militaires (07.3) ; prytanées et écoles militaires dont les programmes d'enseignement sont analogues à ceux des établissements civils correspondants, même si seuls sont admis à en suivre les cours les militaires et les membres de leur famille (09.1), (09.2), (09.3) ou (09.4) ; régimes de retraite des militaires (10.2).

2.2 Défense civile
2.2.0 Défense civile

Administration des affaires et services de la défense civile ; définition de plans d'urgence, organisation d'exercices faisant appel à la participation d'institutions civiles et des populations ; fonctionnement ou soutien des forces de défense civile.

Sont exclus : services de protection civile (03.2.0) ; achat et entreposage de vivres, de matériel et d'autres fournitures d'urgence à utiliser en cas de catastrophe en temps de paix (10.9.0).

2.3 Aide militaire à des pays étrangers

2.3.0 Aide militaire à des pays étrangers

- Administration de l'aide militaire et fonctionnement des missions d'aide militaire accréditées auprès de gouvernements étrangers ou détachées auprès d'organisations ou d'alliances militaires internationales ;

- Aide militaire sous forme de dons (en espèces ou en nature), de prêt (quel que soit le taux d'intérêt) ou de prêt de matériel ;

- Contributions aux opérations internationales de maintien de la paix, y compris détachement de personnel.

2.4 R-D concernant la défense

La recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental sont définis dans les catégories (01.4) et (01.5).

2.4.0 R-D concernant la défense

- Administration et fonctionnement des organismes publics qui s'occupent de recherche appliquée et de développement expérimental pour la défense ;

- Bourses, prêts et subventions destinés à soutenir la recherche appliquée et le développement expérimental concernant la défense, menés par des organismes ne relevant pas des administrations publiques (instituts de recherche et universités privés, etc.).

Sont exclus : recherche fondamentale (01.4.0).

02.5 Défense non connu par ailleurs (n.c.a).

02.5.0 Défense n.c.a.

- Administration, fonctionnement d'activités telles que la définition, l'administration, la coordination et le suivi de politiques, plans, programmes et budgets d'ensemble concernant la défense, ou appui à ces activités ;

- Formulation et application de la législation concernant la défense ;

- Mise au point et diffusion d'informations générales, de documentation technique et de statistiques sur la défense, etc.

Sont inclus : affaires et services de défense ne pouvant être rattachés à (02.1), (02.2), (02.3) ou (02.4).

Sont exclus : administration des affaires relatives aux anciens combattants (10.2).

SOURCES

B

Bilan social 2016, Direction des ressources humaines du ministère de la Défense, Service de la politique des ressources humaines militaires et civiles, Sous-direction de la politique générale, des études et de la prospective

C

Calepin des entreprises internationales de défense, édition 2016, Direction générale de l'armement, Direction de la stratégie, Fondation pour la recherche stratégique (FRS), Pôle défense & industries
www.defense.gouv.fr/dga/industrie2/industrie-de-defense/le-calepin-des-entreprises-internationales-de-defense-2016/

Comptes nationaux - Base 2010, Insee
www.insee.fr

D

Déploiement des forces françaises hors métropole, ministère des Armées, État-major des armées

Direction générale de l'armement
www.defense.gouv.fr/dga

E

Eurostat, votre clé d'accès à la Statistique européenne
http://ec.europa.eu/eurostat/

L

Le chiffre du Commerce extérieur, Direction générale des douanes et droits indirects
http://lekiosque.finances.gouv.fr/
www.douane.gouv.fr

Lois de finances :
www.performance-publique.budget.gouv.fr

O

OTAN, données économiques et financières concernant la défense
www.nato.int

Observatoire économique de l'achat public
www.economie.gouv.fr/daj/
lobservatoire- economique-lachat-public/

P

Perspectives économiques, analyses et projections de l'OCDE
www.oecd.org/fr/eco/perspectives/

R

Rapport d'évaluation de la réserve militaire en 2015, Conseil supérieur de la réserve militaire.
www.defense.gouv.fr/reserves/

Rapport au Parlement 2016 sur les exportations d'armement de la France, ministère de la Défense
www.defense.gouv.fr

Recensement des agents de l'État 2015, ministère de la Défense, Direction des affaires financières, Sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales, Observatoire économique de la défense

S

Service des retraites de l'État, Direction générale des finances publiques
www.pensions.bercy.gouv.fr

Système d'information sur les agents des services publics (SIASP), Insee

Service d'informations et de relations publiques des armées - armée de terre (SIRPA terre)

Service d'informations et de relations publiques des armées - armée de l'air (SIRPA air)

Service d'informations et de relations publiques des armées - marine nationale (SIRPA marine)

A

AE : Autorisations d'Engagement

APU : Administrations PUbliques

B

BITD : Base Industrielle et Technologique de Défense

C

COFOG : Classification Of the Functions Of Government

CP : Crédits de Paiement

CSRM : Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

D

DAF : Direction des Affaires Financières

DGA : Direction Générale de l'Armement

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

DICoD : Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense

DRH-MD : Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense

E

EMA : État-Major des Armées

I

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

K

K€ : Millier d'euros

L

LFI : Loi de Finances Initiale

LFR : Loi de Finances Rectificative

LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances

LPM : Loi de Programmation Militaire

M

M€ : Million d'euros

Md€ : Milliard d'euros

O

OCCAr : Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OED : Observatoire Économique de la Défense

OPEX : OPération EXtérieure

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

P

PIB : Produit Intérieur Brut

PLF : Projet de Loi de Finances

PPA : Parité du Pouvoir d'Achat

R

RAE : Recensement des Agents de l'État

R&D : Recherche et Développement

RAP : Rapport Annuel de Performance

S

SGA : Secrétariat Général pour l'Administration

U

UE : Union Européenne

Direction de la publication
Direction des affaires financières

Chef de projet éditorial
Pierre Carrelet
(Observatoire économique de la défense /
Sous-direction des questions économiques, financières et internationales)

Remerciements à l'ensemble des structures et services contributeurs :
- Centre interarmées de coordination du soutien (CICoS)
- Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM)
- Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA/SDIE)
- Direction des ressources humaines - ministère des Armées (DRH-MD/SPGRH/EP)
- Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ/JDC)
- État-major des armées (EMA/CEMA/COM)
- Direction des affaires financières (DAF/SPB, DAF/FFC, DAF/PAC, DAF/QEFI)
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), Direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI), Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale (SITTAR), Département des politiques d'incitation à la R&D des entreprises (C1)

SGA/DAF/QEFI/OED
Balard, parcelle ouest
60, boulevard du général Martial Valin - CS 21263 75509 PARIS CEDEX 15
Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Chefs de projet
A. Fersi (DICoD), Pierre Carrelet (OED)

Chef du bureau des éditions
Capitaine de frégate Jérôme Baroë (DICoD)

Directeur artistique
Jean-Charles Mougeot (DICoD)

Conception et réalisation graphique, couverture & maquette
Cédric Boutet (DICoD)

Secrétariat de rédaction
Isabelle Arnold (DICoD)

Fabrication et diffusion
Jean-François Munier (DICoD)

Impression
La Dila

ISBN : 978-2-11-152099-8

© Création DICoD - octobre 2017



Délégation à l'information et à la communication de la défense
DICoD octobre 2017 - www.defense.gouv.fr
n° ISBN : 978-2-11-152099-8